

Annexe 6

Comptes-rendus de réunions avec le Comité consultatif depuis 2019 incluant le comité logement (2 réunions)

Comité consultatif du projet Horne 5

Compte rendu de la réunion tenue le 5 février 2019
Rouyn-Noranda, Centre de congrès, Salon Murdoch

Étaient présents :**Présents :**

Ann-Julie Asselin, ROC-RN
Denise Lavallée, District 5 - Noranda
Dominique Morin, Ville et villages en santé R-N
Josée Banville, Ville de R-N
Serge Tessier, CREAT
Stéphane Bessette, Direction de la santé publique
Valérie Morin, District 1 - Noranda-Noranda/Lac Dufault
Yves Grafteaux, OBVT

Se sont excusés :

Jean-Claude Loranger, CCIRN
Stéphane Girard, District 12 – D'Aigubelle
Sylvain Blais, Cégep A-T

Invités :

Sonia Lamothe, ROC-RN

Guy Belleau, Ressources Falco
Hélène Cartier, Ressources Falco
Marilyn Gagnon, Ressources Falco
Nancy Thériault, Ressources Falco

Ordre du jour

- 1) Ouverture de la réunion
- 2) Présentation et approbation de l'ordre du jour
- 3) Présentation des participants (tour de table)
- 4) Mandat, objectif et mode de fonctionnement du Comité consultatif
- 5) Présentation du code de déontologie et confidentialité – discussion et approbation
- 6) Introduction (sommaire du projet Horne 5 et mise à jour du processus de consultation)
- 7) Thèmes des rencontres – tour de table pour s'enquérir des préoccupations et des sujets prioritaires à aborder lors des rencontres subséquentes
- 8) Calendrier des rencontres
- 9) Varia

1) Ouverture de la réunion

Le quorum est constaté.

Ouverture de la réunion à 13 h 30.

2) Présentation et approbation de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3) Présentation des participants (tour de table)

Les participants sont invités à tour de rôle à se présenter (nom/fonction/organisme), à donner leur perception du projet et à faire part de leurs attentes envers le Comité.

Plusieurs membres se questionnent sur l'avancement et la viabilité du projet en raison des retards sur l'échéancier prévu et du ralentissement apparent des activités.

Les participants se disent heureux de l'approche de Falco et sont contents d'avoir l'opportunité de travailler avec la minière à améliorer le projet et d'apporter leur aide à trouver des solutions aux préoccupations auxquelles Falco semble moins outillée pour y répondre (ex. : préoccupations relatives au logement et aux services liés à la création potentielle de 500 nouveaux emplois).

4) Mandat, objectif et mode de fonctionnement du Comité consultatif

Brève présentation du document intitulé « Orientations du Comité consultatif », dont la présentation de l'équipe Falco et du conseil d'administration, des objectifs du Comité et des grandes lignes relatives au bon fonctionnement de ce dernier.

Il est probable que les comptes rendus des réunions soient partagés avec d'autres organismes.

Falco émettra un communiqué de presse au courant de la semaine sur la mise en place du Comité et la tenue de sa première rencontre.

5) Présentation du code de déontologie et confidentialité – discussion et approbation

Présentation du Code de déontologie dont une copie est remise à chacun des membres. Le document fait état des lignes directrices et des bonnes pratiques pour assurer un rendement optimal des rencontres pour tous les participants. Nous demandons qu'il soit signé et qu'il nous soit remis. Il sera ensuite numérisé et retourné individuellement par courriel à chacun des membres.

Il est précisé qu'il ne devrait pas y avoir d'information confidentielle lors des séances du Comité, mais que s'il y en avait, ce serait clairement identifié comme tel. Même chose pour les membres, s'ils devaient partager avec le Comité de l'information confidentielle, il sera important de le mentionner.

Pour le bon fonctionnement du Comité, un membre s'exprime sur le fait qu'il serait avantageux que le groupe demeure le même tout au long des rencontres afin d'éviter la redondance et la répétition liée à l'arrivée de nouveaux membres.

Une petite pause est proposée à 14 h 33. La séance reprend à 14 h 45.

6) Introduction (sommaire du projet Horne 5 et mise à jour du processus de consultation) – Présentation Power Point

Une présentation PowerPoint est faite par l'équipe Falco résumant le projet, sa localisation, son nouvel échéancier, les étapes accomplies et celles à venir, etc.

Se référer à la présentation.

La mine Horne 5, localisée dans le parc industriel, utilisera l'ancien puits Quémont pour accéder au gisement polymétallique, c'est-à-dire qu'il contient de l'or, de l'argent, du cuivre et du zinc.

Nous devons miser sur la technologie pour produire en moyenne 15 000 tonnes par jour, ce qui est unique au Canada en terme de tonnage pour une mine souterraine métallique, soit environ 80 millions de tonnes en réserves minérales. Il s'agit d'un des 20 meilleurs gisements au monde. Le projet représente un impact économique majeur pour la communauté, la région et la province avec un investissement d'environ 1 milliard de dollars et des investissements continus en région sur une longue période jusqu'à la fermeture de la mine. Nous construirons une mine avec un très fort déploiement technologique dont tous seront très fiers. Nous avons l'ambition de penser différemment et de lever la barre très haute en matière de santé-sécurité, de gestion environnementale, d'efficacités et de relations communautaires.

Le gisement est très bien défini. Plusieurs trous de forage ont déjà été faits pour prouver l'économie du projet.

Falco projette d'utiliser l'ancien puits Quémont pour accéder au gisement Horne 5 qui se trouve juste en dessous de l'ancienne mine Horne et explique qu'à l'époque, le contexte économique du secteur aurifère et l'environnement technologique ne permettaient pas d'exploiter davantage le gisement en profondeur et dont notamment le gisement Horne 5, mais qu'aujourd'hui, avec le contexte économique et surtout l'accélération technologique du domaine minier, cela vient changer les règles.

Le gisement demeure ouvert en profondeur et aussi latéralement, il y a donc un fort potentiel d'accroître la durée de vie de la mine par des réserves supplémentaires. Du forage sera fait à partir de sous terre pour vérifier la continuité du gisement en profondeur lorsque l'accès via les galeries souterraines sera disponible.

Un membre demande si Falco doit avoir l'accord de la Fonderie pour forer sous terre?

Oui, car c'est notre voisin le plus près. Une tierce partie détient les titres miniers sur le gisement Horne 5, mais a octroyé des droits contractuels à Falco d'exploiter le minerai sous le niveau de -200 m. Cette tierce partie aura droit à des redevances.

Une expertise minière hors du commun s'est développée ici à Rouyn-Noranda et dans toute la région. Dans un rayon relativement court autour du parc industriel où se situe le projet Horne 5, nous avons accès à une panoplie d'experts, d'équipementiers, d'entrepreneurs divers et un bassin de talents reconnus mondialement pour leur expertise et qui sera mise à contribution pour la construction et l'opération de la mine Horne 5. De plus, nous comptons capitaliser sur la présence d'infrastructures de premier

plan à proximité telles que la disponibilité du réseau électrique, chemin d'accès, bâtiments, chemin de fer, etc.

La voie ferrée à proximité du complexe minier Horne 5 optimisera le volume des transports.

Un membre se questionne à propos du site de Lamothe-Sintra. Falco est actuellement en discussion avec eux pour déplacer leurs installations, mais ils conserveront la gravière à l'endroit actuel.

Le concept de Falco est entre autres, d'utiliser des sites déjà impactés par le passé minier, respectivement pour le CMH5 et les IGRM et aussi de réutiliser le plus possible les bâtiments qui se trouvent sur le CMH5 et qui seront rénovés. Nous ne prévoyons pas de gros entrepôts (« warehouse »), nous comptons plutôt effectuer des achats locaux et une partie de notre inventaire sera entreposée directement chez les fournisseurs et livrée au besoin. Même chose pour les garages, Falco projette de faire faire une partie de la maintenance de ses équipements chez des entrepreneurs locaux.

Les principales composantes du projet, sont le CMH5, les installations de gestion des résidus miniers (IGRM ou parc à résidus) et les conduites de 17 km reliant le CMH5 et les IGRM.

Falco déposera une lettre de garantie financière au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour assurer la restauration du site en cas de défaut de la Société.

La première étape du projet est celle de la mise en valeur, elle comprend le dénoyage, pour lequel le puits doit être réhabilité, le forage de confirmation et l'échantillonnage en vrac.

Pour aller sous terre, il est prévu d'utiliser le puits Quemont No. 2 situé à environ 600 m du gisement Horne 5. Le chevalement qui servira plus tard à l'exploitation sera construit à l'étape de la mise en valeur car il servira également au dénoyage et à la réhabilitation du puits.

La première étape est le dénoyage (processus d'une durée de 2 ans) et pour se faire, nous aurons besoin du chevalement et d'une usine de traitement d'eau. Pour procéder à cette étape, distincte du processus d'évaluation et d'examen des impacts (EIE et BAPE), Falco a déposé une demande de Certificat d'autorisation qui est toujours à l'étude par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (« MELCC »).

Explication de la stratégie de dénoyage (permis requis), soit le dénoyage des anciennes mines Horne, Quémont et Donalda. Il est prévu que les boues de dénoyage seront entreposées dans les anciennes galeries des mines Quémont et Donalda.

L'eau de dénoyage a été échantillonnée et présente un pH acide, qui provient probablement des anciens chantiers de la mine Horne qui auraient été remblayés d'un mélange de scories (plutôt stable) et de résidus miniers.

La deuxième étape est la construction et l'opération de la mine, de l'usine de traitement du minerai et du parc à résidus qui sont assujettis au Processus d'évaluation des impacts environnementaux incluant le dépôt de l'Étude d'Impact Environnemental (« EIE ») et la tenue d'audiences publiques par le Bureau des audiences publiques (BAPE) afin d'obtenir les permis nécessaires.

Il s'agit d'un long processus qui requiert beaucoup d'études et d'analyses. En 2018, Falco a eu à répondre à de multiples questions du MELCC et quelques réponses sont encore en suspens puisqu'elles requièrent des études supplémentaires.

Falco a entrepris dès 2016, les consultations du milieu pour améliorer le projet tout au long du processus.

En vertu de l'échéancier actuel, nous espérons recevoir l'avis de recevabilité du MELCC en juillet 2019.

Nous prévoyons le début des audiences publiques (BAPE), au début d'octobre 2019. Elles devraient durer environ 4 mois, donc selon l'échéancier, le rapport du BAPE devrait être déposé en mars 2020, de même que l'analyse ministérielle du MELCC.

Présentation de l'échéancier révisé par rapport au scénario original.

L'actuel parc Norbec est un site déjà impacté dont la restauration n'a jamais été complétée. Falco utilisera l'empreinte du parc actuel pour mettre ses résidus et procéder à la restauration complète après la fermeture de la mine. Une garantie financière sera déposée dès le début des opérations pour assurer la restauration en cas de défaut de la Société.

La conception du parc à résidus a été faite pour minimiser les risques, dont protéger les individus, la communauté et la source d'eau potable du lac Dufault.

Présentation du tracé des conduites qui serviront à transporter les résidus aux IGRM et ramener l'eau de procédé pour réutilisation dans l'usine de traitement du minerai. Un plan d'urgence sera mis en place et une équipe de gestion sera dédiée à l'opération du parc à résidus.

Présentation des paysages avant et après la construction du chevalement depuis différents points de vue à Rouyn-Noranda.

Présentation de la section sur le milieu humain avec mention comme quoi notre bureau régional situé sur l'avenue Murdoch est là pour les relations avec la communauté depuis juin 2015. L'équipe en place est toujours disponible pour vous recevoir. Les membres sont alors invités à ne pas hésiter à venir nous rencontrer au besoin et surtout d'y diriger les gens qui ont des questions au sujet du projet.

Falco est bien engagé auprès de la communauté et donne l'exemple du nouveau complexe La Source-Polymétier qui accueille aussi les ateliers Manutex, entreprise d'économie sociale adaptée et spécialisée dans la conception et la fabrication de vêtements de travail, qui embauche des personnes ayant des difficultés d'insertion en milieu de travail.

Résumé des consultations complétées.

Une rencontre publique, tenue au Centre de congrès de Rouyn-Noranda le 21 juin 2018 sous forme de kiosques, a permis de discuter avec la population du projet Horne 5 et de répondre aux questions sur les différents aspects du projet.

À ce sujet, un membre du Comité suggère de mettre l'information vulgarisée présentée dans les kiosques de juin 2018 et les questions soulevées sur le site Internet de la Société.

L'équipe Falco en prend bonne note et verra à publier cette information.

Au niveau de l'acceptabilité sociale, plusieurs rencontres ont eu lieu avec différents groupes et nous présentons rapidement les préoccupations environnementales et communautaires qui ont été soulevées lors de ces rencontres.

7) Thèmes des rencontres – tour de table pour s'enquérir des préoccupations et des sujets prioritaires à aborder lors des rencontres subséquentes

Nous faisons un tour de table pour s'enquérir des préoccupations des membres dans le but d'orienter les thèmes des prochaines rencontres, voici les principaux thèmes retenus :

- Changements climatiques
- Transport des matières dangereuses
- Gestion des risques et accidents industriels
- Main-d'œuvre (formation, planification des métiers, nombre et échéancier, immigration pour contrer la pénurie de main-d'œuvre et emploi des premières nations, etc.)
- Persévérance scolaire (contrer le décrochage)
- Logement, notamment à loyer modique
- Qualité de vie (écarts hommes/femmes, richesse/pauvreté, accès aux emplois majoritairement masculins, etc.)
- Impacts sur les différents services à la communauté (garderies, soins de santé, etc.)
- Circulation (transports en commun, pistes cyclables et sécurité routière)
- Vibrations (stress que ça pourrait occasionner chez certaines personnes, durée/intensité)
- Impacts économiques (vide économique après la fermeture de la mine)
- Planification stratégique de rétention dans les villes et villages de la région (ex. : Témiscamingue)
- Plan de consultation et de communication – transparence, méthodes de participation, comment informer et éduquer

Il est proposé de hiérarchiser les thèmes par ordre chronologique selon les étapes du projet et les priorités.

Un résumé de l'ensemble des mesures de mitigation et réflexions déjà prévues par Falco est demandé par les membres afin d'éviter la redondance, c'est-à-dire de discuter de sujets pour lesquelles la Société a déjà établi des mesures d'atténuation, ex. : l'air (qui est déjà très impacté), le bruit, les conduites, etc.

Les membres du Comité demandent à recevoir la documentation au moins deux semaines (10 jours) avant la prochaine rencontre afin d'avoir le temps d'en prendre connaissance.

Il est suggéré par un membre de jumeler un sujet technique/scientifique et un sujet social ou moins technique à chacune des rencontres pour diversifier un peu les discussions.

Un membre du Comité mentionne qu'un représentant de la Commission scolaire sur le Comité serait un atout pour le Comité lorsqu'il sera question de formation de la main-d'œuvre, etc.

À propos des premières nations, le Comité est informé que Falco a déjà rencontré le conseil de bande de la Première Nation Abitibiwinni - Pikogan, à Amos, et que pour l'instant la communauté est en plein emploi. Quant aux nations Cris, d'autres projets miniers à proximité de leur territoire travaillent déjà avec eux. Falco a également rencontré la communauté de la Première Nation de Timiskaming qui aurait de l'intérêt pour des contrats liés à la construction de même que Pikogan qui peuvent offrir certains services, dont notamment la coupe d'arbres et de lignes.

8) Calendrier des rencontres

Les dates proposées pour les prochaines rencontres sont le 4 juin et le 10 septembre 2019, de 13 h 30 à 16 h 30.

Falco enverra une invitation à tous les membres pour s'assurer de la convenance de ses dates, notamment pour les membres qui étaient absents à la première rencontre et confirmera le tout par la suite avec une proposition d'agenda pour les thèmes qui y seront abordés.

Tous les documents de la rencontre (compte rendu de la réunion, présentation PPT, document d'orientations du Comité, etc.) seront transmis aux membres par courriel.

9) Varia

L'équipe informatique du bureau de Montréal est à développer une section « membres » à partir du site Internet de Falco où seront déposés les documents des prochaines rencontres.

Un membre du Comité propose que nous discussions des valeurs de la Société lors d'une prochaine rencontre.

L'ensemble du Comité se dit heureux de l'approche de Falco et cette première rencontre semble avoir été appréciée de tous qui se disent contents de pouvoir participer à améliorer le projet et ressentent une belle sensibilité et une ouverture de la part de Falco. Nous avons ressenti que les gens avaient hâte de contribuer au projet via le Comité.

10) Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 16 h 35.



Rédigé par Nancy Thériault

Comité consultatif du projet Horne 5

Compte rendu de la réunion tenue le 4 juin 2019
Rouyn-Noranda, Centre de congrès, Salle Richelieu

Étaient présents :**Présents :**

Denise Lavallée, District 5 - Noranda
Dominique Morin, Ville et villages en santé R-N
Étienne Lambert, CCIRN
Josée Banville, Ville de R-N
Serge Tessier, CREAT
Stéphane Bessette, Direction de la santé publique
Sylvain Blais, Cégep de l'A-T
Valérie Morin, District 1 - Noranda-Nord/Lac Dufault
Yves Bédard, CSRN

Guy Belleau, Ressources Falco
Hélène Cartier, Ressources Falco
Marilyn Gagnon, Ressources Falco
Nancy Thériault, Ressources Falco

Se sont excusés :

Ann-Julie Asselin, ROC-RN
Jean-Claude Loranger, CCIRN
Stéphane Girard, District 12 – D'Aiguebelle
Yves Graftaux, OBVT

Invités :

Marie-Ève Martin, WSP
Émilie Charest, WSP
Yan Théberge, Ressources Falco

Ordre du jour

- 1) Ouverture de la réunion
- 2) Présentation et approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du compte rendu de la réunion du 5 février 2019
- 4) Suivis de réunion
- 5) Présentation du plan de consultation et d'interaction avec le milieu pour 2019
- 6) Sismicité et vibration
- 7) Préoccupations sociales traitées dans l'ÉIE et mesures d'atténuation ou engagements prévus
- 8) Sélection des problématiques sociales prioritaires
- 9) Programme de suivi des impacts sociaux et méthodes d'enquête
- 10) Prochaines rencontres
- 11) Varia

1) Ouverture de la réunion

Le quorum est constaté.

Ouverture de la réunion à 12 h 30.

2) Présentation et approbation de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3) Approbation du compte rendu de la réunion du 5 février 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu à l'avance le projet de compte rendu de la rencontre du 5 février 2019, M. Belleau est dispensé de la lecture et procède sommairement à la validation de son contenu.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

4) Suivis de réunion

Retour sur la liste des suivis de réunion.

- 1- Les documents de la rencontre du 5 février 2019 ont été circulés comme prévu.
- 2- Les panneaux d'affichage résumant l'étude d'impact sur l'environnement du projet Horne 5 présentés lors de la rencontre publique du 21 juin 2018 ont été ajoutés au site Internet de Falco (<https://www.falcores.com/fr/developpement-durable/etude-dimpact-sur-lenvironnement-2/rencontre-publique-du-21-juin-2018/>). Il reste à finaliser la section « Questions/Réponses » qui sera prête cet été.
- 3- Tel que demandé par le Comité lors de la rencontre du 5 février 2019, un représentant de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda a été invité à siéger au Comité. En ce sens, nous souhaitons la bienvenue à M. Yves Bédard qui a accepté notre invitation.
- 4- À propos de la liste des mesures d'atténuation déjà prévues par Falco dans l'ÉIE demandée par le Comité, cette dernière fait l'objet de la présente rencontre du Comité. Pour une liste plus exhaustive, les membres sont invités à consulter l'ÉIE disponible en ligne sur le site du MELCCC : (http://www.ree.mddelcc.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-16-018)

Concernant les valeurs de la Société, elles sont présentées dans le Plan de consultation et d'interaction avec le milieu pour 2019 qui a été transmis aux membres le 24 mai dernier. Il est proposé par les membres de présenter la cohésion entre les valeurs de la Société et ses politiques, lorsqu'opportun.

5) Présentation du Plan de consultation et d'interaction avec le milieu pour 2019

Madame Cartier présente le contenu général du Plan de consultation distribué aux membres qui résume les grands thèmes et activités de consultation et d'interaction avec le milieu prévus pour l'année 2019.

Il est entendu que ce document est évolutif et sera donc adapté en fonction des commentaires et rencontres avec les parties prenantes. Il est donc recommandé d'y ajouter une date de mise à jour.

Une discussion a lieu à propos de la façon de monter la base de données (clientèle cible) pour l'envoi de l'Infolettre et du Flash-Info proposés dans le Plan de consultation et d'interaction avec le milieu.

Les membres recommandent de bien structurer la liste des abonnés selon le contenu des messages (à qui ça s'adresse), afin d'éviter de créer des craintes ou de transmettre de l'information qui ne sera pas lue, ou à l'inverse, que l'information ne soit pas reçue par d'importantes parties prenantes intéressées par différents sujets touchant le projet. Il est suggéré que l'infolettre et le Flash-Info soient distribués notamment aux membres du Comité, afin que chaque organisme puisse les redistribuer dans son réseau respectif si désiré. Nous comprenons que les organismes membres ne peuvent sans autorisation fournir les adresses courriels de leurs membres constituants.

Il y aurait possibilité de publier le lien où s'abonner à l'infolettre de Ressources Falco dans *Votre Bon lundi* de la CCIRN qui est distribué par courriel de façon hebdomadaire, ce qui permettrait de meubler une base de données pertinente.

À propos de la planification des activités pour 2019-début 2020, il est proposé d'inviter, lors des *Rendez-vous Falco initiateur de synergie* et les *Ateliers thématiques*, les joueurs pertinents du milieu selon les sujets traités (ex. : promoteurs immobiliers, Centre local d'emploi, résidents du quartier D'Alembert, etc.). Il serait également intéressant d'inviter les étudiants des domaines concernés à participer aux activités (ex. : étudiants en technologie minérale, en travail social, en environnement, etc.) Toutefois, il faut le prévoir d'avance pour intégrer l'activité à la planification scolaire, c'est-à-dire avant le 15 septembre pour la session d'automne et le 15 décembre pour la session d'hiver.

6) Sismicité et vibration

À la demande des membres lors de la première séance, Monsieur Belleau présente la section plus technique de la rencontre qui porte cette fois-ci sur la sismicité et la vibration.

Un retour est fait sur les derniers événements sismiques majeurs causés par l'activité minière ayant fait les manchettes l'hiver dernier dans l'industrie minière en Ontario et au Québec, variant de 2.6 à 3.8 de magnitude (échelle Richter). En effet 4 événements sismiques majeurs engendrés par des opérations minières sont survenus en décembre et janvier derniers. L'activité sismique engendrée par l'activité minière est bien connue et documentée. Le réseau canadien de capteurs sismiques enregistre et publie en temps réel les événements. La conséquence d'un séisme est généralement proportionnelle à la quantité d'énergie dégagée. On présente et explique les échelles utilisées afin d'exprimer la magnitude des séismes et on note que les magnitudes en bas de 3.5 ne sont généralement pas senties et que jusqu'à 5.4 de magnitude, ces derniers ne causent généralement pas de dommage.

Monsieur Belleau explique comment les activités de minage peuvent engendrer de la sismicité lors du rééquilibrage des contraintes naturelles dans le massif rocheux en périphérie des excavations souterraines à la suite des sautages. La grande majorité des événements se produisent dans la période suivant les sautages et sont donc le fruit du rééquilibrage des contraintes. Et parfois, il arrive que des secousses puissent survenir le long de structures présentes dans le massif rocheux (failles, dykes, etc.). Les ingénieurs spécialistes en mécanique des roches utilisent des logiciels de modélisation numérique et de l'instrumentation d'écoute sismique afin d'établir les séquences d'exploitation qui permettront de minimiser les impacts de la sismicité en assurant la stabilité générale des ouvrages. Les vibrations liées aux sautages dans les mines souterraines peuvent être ressenties en surface. Avec les connaissances en ingénierie, on est capable de contrôler la plupart du temps les vibrations engendrées par les sautages planifiés. La norme pour la vitesse de propagation de l'onde est de 12.7 mm/s, alors que les sautages prévus lors de l'exploitation du projet Horne 5 seront conçus pour ne pas dépasser 5 mm/s, soit bien en deçà de la norme.

Falco prévoit effectuer les sautages aux heures où les gens de la communauté sont actifs et majoritairement en déplacement, soit en fin de journée. Les sautages seront annoncés de sorte que si les gens ressentent les vibrations aux heures de sautages prévues, ils sauront exactement de quoi il s'agit.

Plus les mines sont profondes, plus il y a de la sismicité induite. Le gisement de la première phase du projet Horne 5 se situe actuellement entre 600 m et 2 000 m sous la surface, ce qui n'est pas particulièrement profond. Cependant, des ressources présumées ont été identifiées jusqu'à une profondeur de 2 675 m et pourraient faire l'objet d'une deuxième phase puisque le gisement demeure ouvert en profondeur.

Le dénoyage des anciennes mines Horne et Quemont ne devrait pas engendrer de vibrations.

Les ouvertures des anciennes galeries et chantiers de la mine Horne, ainsi que les nouveaux chantiers de la mine Horne 5 seront remblayées lors de l'exploitation afin de contribuer à la stabilité accrue des excavations en général, en plus de limiter l'envoi de résidus miniers en surface.

Falco procédera sous peu à l'installation de deux géophones dans le quartier Notre-Dame afin de mesurer le climat vibratoire actuel sur une période de 12 mois, en amont du début des opérations de Falco. Ces données permettront de faire l'état de la situation actuelle et de comparer l'avant-après de la mise en exploitation du projet Horne 5. La localisation des géophones a été choisie en fonction de la distance entre les résidences et le gisement. Le géophone enregistrera les données et ces dernières pourront être partagées.

7) Préoccupations sociales traitées dans l'ÉIE et mesures d'atténuation ou engagements prévus

Madame Cartier présente la méthodologie utilisée par Falco pour traiter des problématiques sociales identifiées dans l'ÉIE.

Il s'agit d'un écosystème complexe où le facteur temps compte pour beaucoup. La clé du succès se trouve particulièrement dans la planification à long terme (formation, services à la communauté, logements, etc.)

Des discussions ont lieu notamment à propos de la pénurie de main-d'œuvre et du relâchement des exigences qui en découlent depuis environ 3 ans sur l'ensemble du territoire. Il est question du nombre d'employés que le projet nécessitera durant la phase de construction et d'exploitation, des exigences de scolarisation minimales, ainsi que d'accompagnement et d'évolution de la main-d'œuvre à l'interne.

Les mêmes critères d'embauche s'appliqueront pour les entrepreneurs. L'attribution des contrats se fera généralement de gré à gré. Le contrat de gré à gré désigne une catégorie de contrats où les parties contractantes déterminent librement ensemble, par la discussion, les conditions de leur convention. C'est une catégorie contractuelle qui s'oppose au contrat d'adhésion où une seule des parties fixe unilatéralement et à l'avance les conditions de la convention, l'autre partie choisissant alors d'y adhérer ou non en acceptant ou en refusant de conclure le contrat. Par expérience, cette façon de faire fonctionne très bien, évite les conflits et se veut une formule gagnante pour les deux parties.

La problématique de l'intégration sociale des nouveaux arrivants et de l'harmonie sociale est soulevée par un des membres.

Au niveau de la qualité de vie, outre les mesures et engagements et implications proposés par la minière, notamment au niveau des déplacements, les membres se questionnent à savoir si Falco avait déjà prévu dans ses plans, l'utilisation des transports en commun, des pistes cyclables, des voitures électriques, etc. M. Belleau confirme qu'effectivement, plusieurs idées en ce sens continuent de faire l'objet de discussions et certaines pourraient être considérées dans les plans de construction et d'opération du CMH5. Nous invitons les membres à faire des suggestions.

Falco prévoit dans son Plan de consultation et d'interaction avec le milieu présenté plus tôt, organiser des « rendez-vous Falco initiateur de synergie » dont l'objectif est d'assurer que des enjeux soulevés par le milieu, mais qui ne sont pas de « responsabilité première » de Falco soient adressés par les parties prenantes du milieu.

Une petite pause est proposée à 14 h 10. La séance reprend à 14 h 25.

8) Sélection des problématiques sociales prioritaires

Ce bloc est consacré à la formulation et à la priorisation des impacts sociaux du projet Horne 5 et est animé par Madame Marie-Ève Martin de WSP.

Les membres souhaitent obtenir une mise à jour de l'échéancier du projet afin d'établir l'ordre des priorités.

Madame Cartier procède à l'énumération des prochaines étapes :

- 1- Obtention des permis
- 2- Dénoyage : 2 ans (prévu dans $\pm$ 6 mois, étape de la mise en valeur, en dehors de l'ÉIE et requérant des permis différents)
- 3- Construction de l'usine : 18 mois (2023)
- 4- Exploitation : 15 ans (minimum)
- 5- Fermeture : 10 ans (suivi)

Madame Martin procède à l'explication de l'activité participative dont le but est d'impliquer le Comité consultatif dans l'élaboration du Programme de suivi des impacts sociaux par la priorisation des préoccupations sociales.

Chaque membre du Comité est invité à formuler en silence les préoccupations qui les touchent en indiquant :

- a. Qu'est-ce qui pose le problème
- b. Qui est touché par cette préoccupation
- c. À quel moment du projet pourrait survenir l'effet

Les participants ont 10 minutes pour écrire leurs préoccupations sur des feuillets autocollants.

À tour de rôle, les membres sont invités à présenter 1 à 3 préoccupations et d'aller ensuite les coller au mur selon un regroupement des préoccupations. Voici un récapitulatif de ce tour de table :

1- Eau potable

- a. Risque pour la source d'eau potable de Rouyn-Noranda (lac Dufault) en lien avec la localisation du parc à résidus miniers dans son bassin versant (risques liés aux conduites, digues, rejets, etc.)
- b. La population desservie par le réseau d'aqueduc de la Ville de R-N
- c. Durant l'exploitation et la fermeture

2- Trafic et sécurité civile

- a. L'augmentation du trafic (et des gaz à effet de serre) que va engendrer la construction et l'exploitation de la mine (camions lourds, employés, entrepreneurs, etc.)
- b. Les résidents, l'organisation municipale, le ministère des transports, les services d'urgence, la sécurité publique
- c. Dès la période de construction

3- Incertitude et impacts si le projet n'a pas lieu

- a. Il y a des attentes liées à l'annonce de ce projet d'envergure à Rouyn-Noranda
- b. L'organisation municipale, les entrepreneurs, les citoyens
- c. Les craintes et les rumeurs à propos du projet sont déjà d'actualité dans la communauté

4- Gestion de la réputation

- a. Préoccupations : Falco respectera-t-elle ses engagements en matière de responsabilité sociale des entreprises? Saura-t-elle soutenir ses engagements communautaires?
- b. La population
- c. Déjà d'actualité, il est important de maintenir la population informée des activités de la minière (transparence) de façon juste et pertinente pour maintenir sa réputation et éviter les bruits (rumeurs) provenant de source incontrôlée

5- Logement

- a. Diminution de la disponibilité des logements (temporaires et permanents) et effet à la hausse sur le prix des logements qui est plus rapide que la capacité de payer
- b. Les propriétaires, les travailleurs, les gens qui se cherchent un logement dans la population en général, les étudiants et les personnes à revenus modiques
- c. Dès la période de construction où le projet aura un grand besoin de main-d'œuvre et durant l'exploitation

6- Hausse des coûts

- a. En raison des règles du marché (offre et demande), des entrepreneurs qui seront grandement sollicités pour la construction du projet Horne 5 risquent d'augmenter leurs prix, ce qui rendra les autres petits projets requérant des travaux, notamment de construction ou de rénovation (subventionnés ou non), plus difficilement réalisables (budget limité)
- b. Les entrepreneurs, les organisations, les organismes et la population
- c. Durant la construction

7- Main-d'œuvre

- a. Développement d'une stratégie d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre qualifiée en région
- b. L'organisation municipale, les ministères, les entrepreneurs
- c. La pénurie de main-d'œuvre est déjà d'actualité et risque de s'accroître lors de la construction de la mine, au moment où le projet aura un grand besoin de main-d'œuvre

8- Rareté de la main-d'œuvre spécialisée

- a. Les travailleurs de tous horizons (notamment les enseignants dans les formations spécialisées) pourraient être tentés de déserter les établissements d'enseignements au profit des entreprises minières en raison des pratiques de compensation généreuse de l'industrie minière
- b. Établissements d'enseignement, la population, les étudiants
- c. Déjà d'actualité, car ça s'est déjà vu qu'une entreprise minière embauche l'ensemble d'une cohorte d'étudiants ainsi que le professeur qui donnait la formation

9- Gestion de la main-d'œuvre (fly-in, fly-out)

- a. Risque de pertes d'entreprises installées ici en raison du bassin de main-d'œuvre, mais dont les projets se situent plus au nord et nécessitent du fly-in, fly-out. Risque de désintéressement de la main-d'œuvre locale d'aller travailler dans le nord au bénéfice du projet Horne 5 à proximité de leur résidence
- b. Entreprises minières et entrepreneurs
- c. Dès la période de construction où le projet aura un grand besoin de main-d'œuvre

10- Nouveaux arrivants et cohésion sociale

- a. Intégration difficile des nouveaux arrivants en raison du manque de ressources communautaires et de protocole d'intégration à long terme (francisation, peu ou pas de services à offrir aux nouvelles familles, places en garderies rares, accès au logement, etc.)
- b. Les résidents, les travailleurs, les employeurs, les familles et les groupes d'accueil communautaires qui manquent de ressources
- c. Dès la période de construction où le projet aura un grand besoin de main-d'œuvre

11- Salaires

- a. Les salaires élevés offerts dans le secteur minier peuvent nuire à la rétention et à l'attraction de la main-d'œuvre dans les petites entreprises (restos, commerces, économie sociale, etc.). Préoccupations également par rapport aux inégalités hommes femmes et effet à la hausse des inégalités sociales (accès aux emplois, conflits, violence conjugale, richesse/pauvreté, endettement, etc.)
- b. Les petites entreprises, la population, les familles
- c. Dès la période de construction où le projet aura un grand besoin de main-d'œuvre

12- Formation courte durée au détriment de l'enseignement supérieur

- a. L'attraction des emplois bien rémunérés requérant peu de scolarisation
- b. Les établissements scolaires de niveau supérieur (Cégep, Université)
- c. Dès la période de construction où le projet aura un grand besoin de main-d'œuvre

13- Décrochage scolaire

- a. Les jeunes qui quittent l'école vers des emplois non spécialisés en raison de la pénurie de main-d'œuvre
- b. Les étudiants
- c. Déjà d'actualité, mais risque de s'accroître au moment où le projet aura un grand besoin de main-d'œuvre

14- Planification et arrimage des services

- a. L'arrivée précipitée d'une main-d'œuvre externe mal planifiée, risque d'occasionner plusieurs manquements au niveau des services, infrastructures, écoles, formations, etc. offerts.
- b. L'organisation municipale, les établissements d'enseignements, les services communautaires, le gouvernement, les entreprises, etc.
- c. Dès la période de construction où le projet aura un grand besoin de main-d'œuvre

15- Services de garde

- a. Trouver des solutions durables au détriment des solutions temporaires au niveau des services de garde (ne pas se limiter aux employés de la mine)
- b. Les travailleurs, les gouvernements, les organismes, l'organisation municipale, promoteurs privés
- c. Le manque de places en service de garde est déjà criant et pourrait s'accroître avec les besoins de main-d'œuvre de la minière. Certains rapportent que des embauches dans des entreprises locales ont dû être retardées en raison du manque de place en services de garde

16- Sensibilisation et préoccupations des résidents

- a. Les résidents à proximité du projet sont peu ou pas sensibilisés et consultés sur ce qui s'en vient
- b. Les résidents eux-mêmes et les conseillers municipaux qui les représentent
- c. Déjà d'actualité

17- Climat social

- a. L'arrivée d'un projet d'envergure peut avoir des effets psychologiques importants sur la population (insécurité, sentiment d'impuissance, joie, attentes, conflits, endettement, drogues et alcool, etc.)
- b. La population et les organismes communautaires
- c. Déjà d'actualité, mais risque de s'accroître au moment du démarrage du projet

Après cette activité, les membres du Comité sont invités à prioriser les préoccupations les plus sensibles énumérées ci-dessus.

La compilation des votes révèle la priorisation des préoccupations comme suit :

- 1- La disponibilité de la main-d'œuvre et la formation (33 pts)
- 2- La protection de la source d'eau potable (27 pts)
- 3- Le logement (25 pts)
- 4- Les services à la communauté, CPE, écoles, services de proximité (15 pts)
- 5- L'intégration des nouveaux arrivants (10 pts)

9) Programme de suivi des impacts sociaux et méthodes d'enquête

Il est suggéré que Falco effectue des rencontres privées avec les parties prenantes visées (ex. : membres du Comité selon le domaine d'expertise, Centre local d'emploi, la Mosaïque, promoteurs immobiliers, Ville de Rouyn-Noranda, etc.) d'ici la prochaine rencontre du Comité afin de dresser un portrait initial de la situation actuelle. Le Comité pourra ensuite contribuer à trouver des méthodes d'enquête pour parvenir à mesurer l'impact du projet sur les différents enjeux sociaux et proposer des pistes de solutions afin de permettre à la communauté de s'adapter aux changements.

10) Prochaines rencontres

Les dates proposées pour les prochaines rencontres sont le 10 septembre 2019 en après-midi et le 3 décembre 2019 en matinée.

11) Varia

Il est proposé de présenter une mise à jour de l'échéancier du projet au début de chacune des rencontres du Comité consultatif.

Un suivi du Plan de consultation et d'interaction avec le milieu sera également fait à chacune des rencontres.

Puisque les citoyens ne sont pas directement impliqués dans le Comité consultatif, il est recommandé par les membres que Falco procède à de petites rencontres privées afin de s'enquérir des préoccupations et des idées de la population. Il arrive que les décideurs agissent de bonne foi, mais que les citoyens soient en désaccord.

Il est proposé que le prochain sujet technique porte sur la protection de la source d'eau potable.

12) Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 16 h 15.



Rédigé par Nancy Thériault

Comité consultatif du projet Horne 5

Compte rendu de la réunion tenue le 10 septembre 2019
Rouyn-Noranda, Centre de congrès, Salle Richelieu

Étaient présents :**Présents :**

Ann-Julie Asselin, ROC-RN
Denise Lavallée, District 5 - Noranda
Dominique Morin, VVS
Étienne Lambert, CCIRN
Jean-Claude Loranger, CCIRN
Stéphane Bessette, DSP
Sylvain Blais, Cégep de l'A-T
Yves Grafteaux, OBVT
Yves Bédard, CSRN

Guy Belleau, Ressources Falco
Hélène Cartier, Ressources Falco
Marilyn Gagnon, Ressources Falco
Nancy Thériault, Ressources Falco

Se sont excusés :

Josée Banville, VRN
Serge Tessier, CREAT
Stéphane Girard, District 12 – D'Aiguebelle
Valérie Morin, District 1 - Noranda-Nord/Lac Dufault

Invités :

Anthony Audet, VVS
Ariane Milot, La Mosaïque
Frédérique Cloutier-Pichette, VRN
Marie-France Beaudry, La Mosaïque
Mayana Kissiova, Ressources Falco

Ordre du jour

- 1) Ouverture de la réunion
- 2) Présentation et approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du compte rendu de la réunion du 4 juin 2019 et suivis de réunion
- 4) Mise à jour sur le Projet Horne 5 et son échéancier
- 5) Suivi du plan de consultation et d'interaction avec le milieu pour 2019
- 6) Protection de la source d'eau potable (sujet technique)
- 7) Portrait général sur la prévision de la main-d'œuvre et politique d'embauche
- 8) Présentation par la Mosaïque - portrait des nouveaux arrivants et services offerts
- 9) Retour sur la situation du logement
- 10) Programme de suivi des impacts sociaux – indicateurs psycho-social
- 11) Rétroaction du Comité
- 12) Prochaines rencontres

1) Ouverture de la réunion

Le quorum est constaté.

Ouverture de la réunion à 12 h 30.

2) Présentation et approbation de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3) Approbation du compte rendu de la réunion du 4 juin 2019 et suivis de réunion

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu à l'avance le projet de compte rendu de la rencontre du 4 juin 2019, M. Belleau est dispensé de la lecture et le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Retour sur la liste des suivis de réunion.

- 1- Les documents de la rencontre du 4 juin 2019 ont été circulés comme prévu.
- 2- L'ajout sur le site Internet de Falco de la section « Questions/Réponses » relative à la rencontre publique du 21 juin 2018 n'est pas encore complété, mais devrait l'être prochainement.
- 3- Une mise à jour de l'avancement du projet sera effectuée au point 4 de la présente rencontre. L'échéancier est toujours en cours de révision.
- 4- Le suivi du Plan de communication de Falco sera présenté au point 5 de la présente rencontre.

4) Mise à jour sur le Projet Horne 5 et son échéancier

M^{me} Cartier nous informe que les prochaines grandes étapes à venir en 2020 sont :

- 1- l'obtention de l'avis de recevabilité du MELCC (sous réserve des autorisations de la tierce partie);
- 2- l'audience publique (BAPE);
- 3- la construction et le dénoyage.

Il y a des enjeux de recevabilité à résoudre, dont notamment :

- l'investigation des piliers de surface d'anciens chantiers (en cours);
- les émissions à l'atmosphère;
- l'octroi des titres miniers à Falco;
- l'approbation du plan de restauration et de réhabilitation par le MERN (qui attend l'approbation de la tierce partie pour analyser le dossier);

- d'autres autorisations sont à obtenir de la tierce partie et des travaux de caractérisation sont à faire, à Norbec (en cours), au complexe minier (à venir) et le long du tracé des conduites (à venir).

Les discussions avec la tierce partie progressent bien, il y a un bon esprit de collaboration, mais c'est moins rapide qu'on le voudrait ayant eux-mêmes leurs propres défis et préoccupations.

Nous collaborons actuellement avec la tierce partie à l'investigation des piliers de surface laissés par les anciennes activités de la mine Quemont afin d'évaluer les risques reliés aux opérations de dénoyage. Cette étude permettra ensuite de convenir des garanties financières que Falco devra fournir à la tierce partie pour pallier à ces risques.

L'objectif de dénoyer en 2020 demeure réaliste, mais serré.

La volonté de collaboration entre les deux parties est bien présente et plusieurs synergies sont envisageables.

5) Suivi du plan de consultation et d'interaction avec le milieu pour 2019

Un retour est fait sur le Plan de consultation et d'interaction avec le milieu qui avait été présenté initialement aux membres du Comité lors de la dernière rencontre.

Falco poursuit ses efforts de consultation. Dans le cadre des « Rendez-vous Falco, initiateur de synergie », une première rencontre a eu lieu le 18 juillet dernier sur l'enjeu du logement à Rouyn-Noranda. Une deuxième rencontre sur le sujet est prévue le 19 septembre 2019. De plus, des rencontres d'information notamment sur la mise à jour du projet et sur les infrastructures minières (IGRM) seront organisées en octobre pour les résidents de certains quartiers cibles, dont la rue des Lilas, le lac Dufault, D'Alembert et le lac Duprat.

Des rencontres individuelles auront également lieu cet automne concernant le tracé des conduites puisque des travaux de caractérisation devront être effectués prochainement. Des servitudes devront être signées et Falco s'engage à communiquer avec la Ville de Rouyn-Noranda (service de l'urbanisme et élus) avant de contacter les propriétaires des lots touchés par le tracé des conduites.

Une rencontre se tiendra à la fin octobre sur le Plan des mesures d'urgence (secteur des IGRM - Protection du lac Dufault).

La première infolettre de Falco devrait également voir le jour cet automne.

6) Protection de la source d'eau potable (sujet technique)

M^{me} Mayana Kissiova, Directrice, gestion des résidus et de l'eau pour Redevances Aurifères Osisko, qui est également impliquée dans le projet Horne 5 de Ressources Falco, fait la présentation du sujet technique qui porte sur la protection de la source d'eau potable.

Le choix du parc Norbec pour les installations de gestion des résidus miniers (IGRM) du projet Horne 5 a été sélectionné selon une étude approfondie. Ce site déjà impacté est formé de beaucoup de topographie.

Le tracé des conduites de résidus miniers jusqu'à Norbec est de 17 km (11,4 km à vol d'oiseau). Ce tracé est le moins risqué, il longe des chemins et sentiers existants et utilise l'empreinte existante. Il requiert peu de déboisement, ne se situe pas en zone agricole et traverse peu de propriétés privées.

La conception de conduites doubles est unique à Falco et sera la première du genre en Abitibi-Témiscamingue. Il s'agit d'une conduite doublée par une autre de plus grand diamètre pour maximiser la sécurité et faire en sorte que si une rupture de la première conduite surgissait, la deuxième protégerait du déversement dans l'environnement.

Le tracé comprend 5 conduites (doubles) pour une largeur totale d'environ 2 mètres, une pour les résidus PFT, une pour les résidus PCT et une autre pour la recirculation de l'eau. Sont également prévus, 16 réservoirs de rétention des fuites instrumentés (à chaque ± 1 km) servant à contenir la matière en cas de fuite et un système de détection et de rétention des fuites, c'est-à-dire un réseau de surveillance qui sera à la fine pointe de la technologie et en fonction 24 heures sur 24. De plus, les conduites seront enfouies ou remblayées sur des portions du tracé selon le besoin pour éviter les dommages humains.

Une étude de bris de conduite a été menée par une équipe chevronnée. L'équipe a vérifié trois scénarios de rupture plausibles dans le cadre de cette étude.

Au total, neuf simulations de rupture constituant une base représentative d'impacts ont été étudiées.

Pour les neuf simulations :

- Le délai le plus court pour atteindre la prise d'eau était de 5 jours;
- Les concentrations étaient inférieures à la norme de consommation de l'eau potable à la prise d'eau potable pour tous les scénarios;
- L'impact sur la vie aquatique était d'une durée limitée de quelques mois seulement; et
- Il y avait un changement de couleurs au point de déversement, mais pas à la prise d'eau potable.

Il a été demandé par un membre du Comité si l'option de longer la voie ferrée avec les conduites avait été étudiée.

M^{me} Cartier a indiqué qu'elle ressortirait les variantes pour vérifier, mais que la voie ferrée passait plus près de la source d'eau potable et mentionne qu'il est important d'avoir une certaine emprise et un bon accès tout le long du tracé pour permettre à des véhicules de circuler si des réparations s'avéraient nécessaires.

Une question a été soulevée à savoir si les puits domestiques à proximité du tracé avaient été évalués et la réponse est qu'ils ont été répertoriés, mais pas évalués. Il est peu probable de contaminer les puits en cas de bris, mais l'équipe Falco va tout de même s'en assurer.

Un membre du Comité s'informe à savoir s'il n'y aurait pas un risque de contamination du lac Marlon (chemin St-Luc) en cas de bris. Une vérification sera faite en ce sens.

À propos du parc à résidus au site Norbec, ce dernier n'a jamais été restauré au complet, il s'agit donc d'un site déjà impacté et Falco deviendra responsable de la restauration après les opérations.

Il est prévu qu'il n'y aura pas de résidus en surface au cours des deux premières années du projet puisque les résidus seront utilisés sous terre comme remblai pour les excavations et les ouvertures souterraines existantes et solidifier des piliers au besoin.

M^{me} Kissiova décrit la conception du parc à résidus (cellules de rétention pour les rejets, structures périphériques, digues, etc.).

Une étude de bris de digue est en cours. L'objectif premier des études de bris de digue est de répondre à la question « Qu'en est-il si jamais un événement de rupture se produisait? »

L'objectif étant de rechercher et de déterminer un scénario plausible pour assister la mise en place du plan d'intervention d'urgence et la protection de la source d'eau potable au lac Dufault. Une fois ce, ou ces scénarios déterminés, une étude de qualité d'eau complètera le portrait global. Un plan d'intervention d'urgence spécifique sera mis en place. En ce sens, une première rencontre d'un Comité d'intervention d'urgence aura lieu le 29 octobre prochain.

Quelques questions sont posées par les membres notamment quant au recouvrement des résidus dans les bassins. Mayana explique que le nouveau design réduit considérablement la gestion de l'eau par rapport à d'autres parcs à résidus très volumineux qui doivent maintenir en tout temps 1 mètre d'eau par-dessus les résidus. De plus, la conception envisagée par Falco prévoit une fermeture où l'intervention humaine sera limitée.

Il est spécifié que Falco construira de nouvelles structures pour les digues au parc Norbec et ne s'appuiera pas sur les structures existantes.

Un membre du Comité demande s'il y a un risque de contamination au niveau du sol sous le parc à résidus et Mayana dit que c'est possible, mais que les infiltrations seront contrôlées et n'impacteront pas les eaux souterraines. Une étude est en cours à cet effet.

7) Portrait général sur la prévision de la main-d'œuvre et politique d'embauche

M. Belleau débute en précisant que l'estimation des besoins de main-d'œuvre présentée est basée sur l'étude de faisabilité. Il ne s'agit que d'un estimé et que c'est l'ingénierie de détail, qui sera faite au fur et à mesure de l'avancement du projet, qui définira avec plus de précision les types d'emplois et le nombre d'employés requis pour chacune des étapes du projet.

De façon générale, nous estimons les besoins de main-d'œuvre durant l'opération entre 450 et 500 employés permanents.

Falco veut se faire le plus petit possible, c'est-à-dire réduire au maximum son empreinte globale (gaz à effet de serre, espace physique, bruits, vibrations, etc.) et nous comptons sur l'utilisation des plus hauts niveaux technologiques existants pour y arriver et diminuer les risques au minimum du même coup.

Nous prévoyons traiter 16 000 tonnes par jour. Pour donner une idée de comparaison, la mine LaRonde traite en moyenne 5 000 tonnes par jour et compte environ 1 200 employés. Nous voulons électrifier les transports, notamment pour diminuer les besoins de ventilation sous terre, améliorer le confort des employés et opérer aux plus bas coûts possibles. À ce jour, il n'existe pas encore de batterie assez performante pour les chargeuses navettes (en développement), mais on pourra utiliser des chargeuses munies de cordons ombilicales électriques. Nous souhaitons également opérer de la surface environ 50 % de la mine et ce, en tout temps, en plus d'opérer entre les changements de quart lorsqu'il n'y a plus personne sous terre. Lorsqu'on fera des sautages, on pourra déplacer les équipements de la surface, ce qui augmentera assurément l'efficacité et la sécurité.

Les types de postes présentés dans la présentation PowerPoint sont basés en partie sur une mine plus conventionnelle, mais nous sommes à revoir les façons de faire et les postes seront définis au fur et à mesure. L'utilisation de la nouvelle technologie permettra de réduire les coûts et d'augmenter la sécurité.

M. Belleau présente une ébauche de Politique en matière d'acquisition et de sélection du talent. Falco souhaite recueillir les idées du Comité consultatif pour la peaufiner, question d'élaborer une bonne stratégie d'embauche et de prendre les bonnes décisions en matière de recrutement. Pour ce faire, les membres du Comité sont invités à nous faire part de leurs suggestions pour améliorer cette Politique.

Un parallèle est fait avec la rencontre sur le logement qui a eu lieu en juillet dernier comme quoi à compétence égale, il serait avantageux d'embaucher une personne ayant déjà son domicile à Rouyn-Noranda plutôt que d'engager une personne de l'extérieur qui viendrait ajouter une pression supplémentaire sur la condition actuelle du logement dont la pénurie sévit depuis plusieurs années en région, notamment à Rouyn-Noranda.

Des membres du Comité apportent toutefois une nuance à cet effet, comme quoi c'est justement l'arrivée de nouvelles personnes à Rouyn-Noranda qui stimulera l'économie, qui viendra pallier à la rareté de main-d'œuvre et remplira les écoles (Cégep et Université) et contribuera au développement des services dans notre MRC.

Il y a possiblement une zone grise entre les logements sociaux qui sont en nombre insuffisants pour répondre à la demande et les logements qu'occuperaient les travailleurs bien rémunérés (ex. : nouvelles constructions).

Il serait sans doute intéressant de rassembler autour d'une même table la communauté d'affaires et les organismes communautaires pour échanger sur la situation du logement (ex. : rareté, hausse exagérée du prix des logements, discrimination, destruction de logements sociaux pour en faire des studios de luxe, etc.)

8) Présentation par la Mosaïque - portrait des nouveaux arrivants et services offerts

Falco a invité Madame Marie-France Beaudry, directrice générale et Ariane Milot, intervenante en accueil de la *Mosaïque, Association interculturelle d'accueil et d'intégration des immigrants en Abitibi-Témiscamingue* à venir nous présenter leurs services.

La Mosaïque est une association de personnes de diverses communautés culturelles ayant pour mission de faciliter l'accueil, l'accompagnement et l'intégration des immigrants en Abitibi-Témiscamingue dans une vision d'établissement durable. La Mosaïque contribue à la connaissance et à la découverte du milieu de vie pour plusieurs nouveaux arrivants tout en favorisant le vivre-ensemble.

Les principaux services offerts sont l'accompagnement des familles, l'accompagnement dans les démarches d'installation (sur place et à distance), l'aide à la recherche de logement, garderie, école, etc., le référencement aux partenaires pour la recherche d'emploi et la formation, assurer une flexibilité dans les interventions selon les besoins énoncés et finalement, effectuer les suivis des personnes dans leur processus d'installation et d'intégration.

Un membre du Comité s'informe à savoir si la Mosaïque offrait du support administratif par rapport aux demandes d'immigrations, etc., mais M^{me} Beaudry mentionne que non, qu'ils ne sont pas des conseillers en immigrations, mais que le Ministère de l'Immigration venait d'annoncer l'ajout de nouveaux employés dans les bureaux de Services Québec et les centres locaux d'emploi de la région afin de bonifier les services.

La Mosaïque bénéficie dorénavant du soutien du MIFI (Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration), ce qui permet une plus grande marche de manœuvre et un meilleur financement.

En général, l'accueil et l'intégration dans la communauté des nouveaux arrivants se fait via :

- Un programme de jumelage interculturel;
- L'intégration auprès de personnes de la communauté d'accueil;
- L'organisation d'activités pour favoriser les rencontres et les échanges;
- Les groupes spontanés pour profiter des activités offertes en Abitibi-Témiscamingue;
- Le référencement et aide à l'apprentissage du français;
- Le référencement vers les différents services sociaux et communautaires.

Des ateliers sont aussi organisés dans différentes circonstances.

La Mosaïque reçoit en moyenne de 50 à 100 demandes par année.

Certaines interventions peuvent faire une grande différence dans la vie des nouveaux arrivants, comme par exemple, les ateliers sur l'habillement, l'épicerie, les finances (impôts, etc.), le droit de vote, les pourboires, les parcomètres, les coutumes d'ici, etc. La Mosaïque ne veut pas dédoubler les services déjà offerts, elle réfère plutôt les gens aux bonnes ressources et pousse plus loin au besoin.

M^{me} Beaudry mentionne que les partenariats sont importants, notamment en région éloignée comme ici, car ce n'est pas la même réalité d'être en Abitibi-Témiscamingue qu'à Granby par exemple.

La Mosaïque mentionne que les services en entreprises commencent aussi à se mettre en place :

- Rencontre des personnes immigrantes en entreprise;
- Volonté de partenariats et de développement de projets avec les entreprises qui accueillent des nouveaux employés issus de l'immigration;
- Présentation sur la diversité culturelle en milieu de travail (pour les employés issus de la communauté d'accueil);
- Prix Ethno;
- Introduction de membres corporatifs au sein de l'association.

Il est primordial pour les entreprises d'offrir de l'accompagnement aux employés nouveaux arrivants, car le top 2 des défis de rétention de la main-d'œuvre immigrante est :

- 1- Le manque d'accompagnement (choc culturel), cumul des obstacles et des déceptions;
- 2- L'intégration. Le noyau est serré ici et on introduit rarement de nouvelles personnes dans nos cercles de vie.

9) Retour sur la situation du logement

Tel que prévu au Plan de consultation et d'interaction avec le milieu 2019 présenté lors de la dernière rencontre du Comité le 4 juin, une première rencontre a eu lieu le 18 juillet dans le cadre des *Rendez-vous Falco initiateur de synergie*. Rappelons que l'objectif de ces rencontres est de s'assurer que des enjeux soulevés par le milieu, mais qui ne sont pas de « responsabilité première » de Falco soient adressés par les parties prenantes du milieu.

L'équipe Falco a rassemblé autour d'une même table les principaux acteurs en matière de logement à Rouyn-Noranda, afin de discuter ensemble de cet enjeu et de dresser le portrait actuel de la situation.

Étaient présents lors de cette première rencontre, des représentants des groupes suivants :

- Association des locataires de l'Abitibi-Témiscamingue (ALOCAT)
- Ville et villages en santé R-N (VVS)
- Ville de Rouyn-Noranda (VRN)
- Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT)
- Office municipal d'habitation de Rouyn-Noranda (OMHRN)
- Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue

Cette rencontre a permis à l'équipe Falco d'en apprendre beaucoup sur la situation du logement et a permis une certaine prise de conscience à différents niveaux. Il a été mentionné clairement que Falco ne deviendra pas un promoteur immobilier pour le projet Horne 5, mais il a été discuté que la minière pourrait sans doute jouer un rôle d'influenceur auprès de ses entrepreneurs et autres parties prenantes afin d'éduquer et de sensibiliser ses partenaires sur la question du logement. Certaines pratiques déjà vues à Rouyn-Noranda peuvent s'avérer néfastes, notamment au niveau du logement social. Par exemple, détruire des logements sociaux pour en faire des studios de luxe pour des employés cadres peut avoir comme conséquence de mettre des familles à faible revenus à la rue. Falco ne souhaite aucunement être associée à ce genre de pratiques.

Une prochaine rencontre sur le logement est prévue le 19 septembre 2019 afin de compléter le portrait de la situation à Rouyn-Noranda. Le but sera ensuite d'établir de bons indicateurs de suivis qui permettront à Falco de mesurer ses impacts sur la situation du logement à toutes les étapes du projet.

Des discussions ont eu lieu, notamment sur l'employabilité de personnes provenant de l'extérieur (télétravail), sur le rôle des villes face au logement, sur les possibilités des entreprises de contribuer au financement de la construction de logement à prix modiques, de redonner à la collectivité (bon citoyen corporatif) et l'instauration de programme d'accès à la propriété à l'intérieur de l'entreprise pour les employés.

10) Programme de suivi des impacts sociaux – indicateurs psycho-social

M^{me} Cartier procède à la présentation du programme de suivi des impacts sociaux.

Le programme de suivi des impacts sociaux présenté est assez standard, mais Falco aimerait le rendre plus intéressant. M^{me} Cartier invite les membres du Comité à lui faire des suggestions en ce sens.

Il est proposé de demander l'aide de l'Observatoire ou d'un chargé de projet.

Les principaux éléments que la minière souhaite suivre dans le temps sont :

- La main-d'œuvre;
- La formation;
- La protection de la source d'eau potable;
- Le logement;
- Les services à la communauté;
- L'intégration des nouveaux arrivants;
- La qualité de vie.

11) Rétroaction du Comité

L'équipe Falco fait un tour de table pour recueillir la rétroaction des membres par rapport au Comité consultatif.

En général, le groupe semble satisfait de faire partie du Comité et souligne la pro activité de l'équipe Falco.

Il a été mentionné qu'il y a beaucoup d'influenceurs autour de la table, mais peu de décideurs.

Les gens sentent moins que le projet se fera. À cela, M. Belleau a répondu que le délai dans l'échéancier du projet est une belle opportunité d'optimiser nos plans. Ça nous a permis de mettre en place ce Comité et d'évaluer nos mesures de mitigations.

12) Prochaines rencontres

La prochaine rencontre était prévue pour le mardi 3 décembre 2019, à 8 h 30, mais en raison des disponibilités des membres de l'équipe Falco en charge du Comité, il a été convenu après coup de reporter la rencontre au 4 février 2020, à 12 h 30.

Un dîner sera offert à compter de midi.

Pour la prochaine rencontre, il est suggéré comme sujet technique de discuter des impacts du projet Horne 5 sur l'utilisation du territoire (ex. : Quad, Motoneigistes, etc.).

Le plan de fermeture et l'eau souterraine sont également proposés.

13) Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 16 h 30.

Rédigé par Nancy Thériault

Comité consultatif du projet Horne 5

Compte rendu de la réunion tenue le 4 février 2020
Rouyn-Noranda, Centre de congrès, Salle 3 *La Coulée d'Or*

Étaient présents :**Présents :**

Ann-Julie Asselin, ROC-RN
Denise Lavallée, District 5 - Noranda
Dominique Morin, VVS
Jean-Claude Loranger, CCIRN
Josée Banville, VRN
Marilou G. Thomas, OBVT
Serge Tessier, CREAT
Stéphane Bessette, DSP
Sylvain Blais, Cégep de l'A-T
Yves Bédard, CSRN

Guy Belleau, Ressources Falco
Hélène Cartier, Ressources Falco
Marilyn Gagnon, Ressources Falco
Nancy Thériault, Ressources Falco

Se sont excusés :

Étienne Lambert, CCIRN
Valérie Morin, District 1 - Noranda-Nord/Lac Dufault
Stéphane Girard, District 12 – D'Aigubelle

Invités :

Mayana Kissiova, Ressources Falco
Vital Idossou, OBVT
Yan Théberge, Ressources Falco

Ordre du jour

- 1) Ouverture de la réunion
- 2) Présentation et approbation de l'ordre du jour et suivis de réunion
- 3) Approbation du compte rendu de la réunion du 10 septembre 2019
- 4) Mise à jour sur le Projet Horne 5 et son échéancier
- 5) Suivi du plan de consultation et d'interaction avec le milieu pour 2019-2020
- 6) Plan de fermeture (sujet technique)
- 7) Impact du projet Horne 5 sur l'utilisation du territoire
- 8) Réflexion sur la cohésion sociale
- 9) Planification 2020
- 10) Prochaines rencontres
- 11) Varia

1) Ouverture de la réunion

Le quorum est constaté.

Ouverture de la réunion à 12 h 30.

2) Présentation et approbation de l'ordre du jour et suivis de réunion

Lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité avec l'ajout au point varia des items suivants :

- 1- MISA, Mission mine autonome + INMQ, Compétences numériques
- 2- Suivi du Comité logement

Retour sur la liste des suivis de réunion.

- 1- Les documents de la rencontre du 10 septembre 2019 ont été circulés comme prévu.
- 2- L'ajout sur le site Internet de Falco de la section « Questions/Réponses » relative à la rencontre publique du 21 juin 2018 n'est toujours pas complété.
- 3- La discussion sur les valeurs de la Société sera retirée du suivi des réunions car elles ont été présentées antérieurement.
- 4- L'option du tracé de long de la voie ferrée pour l'installation des conduites sera discutée au point 7 de la présente rencontre.
- 5- Un retour sur la situation au lac Marlon et les puits d'eau potable à l'ouest des conduites sera fait au point 7 de la présente rencontre.
- 6- Un retour sera fait sur la composition du Comité – Influenceurs vs Décideurs au point 10 de la présente rencontre.

3) Approbation du compte rendu de la réunion du 10 septembre 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu à l'avance le projet de compte rendu de la rencontre du 10 septembre 2019, M. Belleau est dispensé de sa lecture, mais fait un bref retour sur les sujets abordés lors de la dernière rencontre. Une correction est proposée au dernier paragraphe du point 11, où le mot « évoluer » sera remplacé par le mot « évaluer ». Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

4) Mise à jour sur le Projet Horne 5 et son échéancier

M^{me} Cartier présente les dernières consultations effectuées par l'équipe Falco qui ont porté notamment sur les installations de gestion des résidus miniers (IGRM), incluant le tracé des conduites, le parc à résidus, les études de bris de conduites et de digue, etc.

Une grande campagne a été effectuée sur le parc à résidus. Les consultants ont fait des analyses et on travaille maintenant sur les rapports à déposer prochainement.

De plus, une rencontre a eu lieu en novembre dernier avec Environnement Canada et Pêches et Océans Canada pour discuter du Plan de compensation pour la perte d'habitat de poisson proposé par Falco. Il y a un bassin (non naturel) au parc à résidus qui contient des menés, alors on doit obtenir une autorisation des ministères fédéraux et présenter un Plan de compensation pour la perte d'habitat de poisson puisque nos résidus seront déversés dans ce bassin et détruiront l'habitat.

Monsieur Belleau poursuit en mentionnant qu'un programme de forage d'investigation sur les piliers de surface est en cours sur la propriété Quemont. Les piliers de surface représentent en fait la portion (pilier) supérieure d'une mine qui a été délibérément laissée en place afin de maintenir l'intégrité et la stabilité du terrain entre la mine et la surface. Donc, la couche de roche laissée au-dessus d'une excavation minière souterraine (plafond), qui doit être assez solide pour s'auto-soutenir et retenir le sol meuble.

Le but de ce programme est d'en apprendre davantage sur les anciennes excavations minières souterraines pour évaluer les risques d'affaissement de terrain lors du dénoyage. Ce programme vise à identifier la position des piliers, évaluer leur solidité, leur composition, analyser les remblais, etc. afin de déterminer les mesures de mitigation à prendre pour s'assurer de la stabilité durant le dénoyage et après. Falco va procéder au remblayage de certaines de ces excavations (située entre 0 et -100 m), afin de garantir la stabilité des piliers et par le fait-même, l'intégrité des infrastructures de surface à travers les opérations minières. En plus du remblayage, les différents piliers seront instrumentés pour la plupart afin de monitorer en temps réel le comportement des différents massifs rocheux. Cette démarche s'inscrit, en autres, dans le processus d'évaluation des risques qui viendra déterminer le montant de la garantie financière à fournir à la tierce partie.

Madame Cartier poursuit en précisant le cours du processus d'étude d'impact environnemental. Il reste des enjeux à résoudre avant d'aller au BAPE, dont notamment les émissions à l'atmosphère. Notre première modélisation était bonne pour une mine souterraine, mais en raison de la situation particulière à Rouyn-Noranda, Falco a dû innover et vient de compléter une nouvelle modélisation. L'air (les émissions à l'atmosphère) qui sortira de la mine sera plus propre que l'air entrant. Le rapport sera déposé prochainement.

M^{me} Cartier présente la dernière mise à jour de l'échéancier du projet qui se veut strictement confidentiel puisque ce dernier n'a pas été publié sur le marché. Elle précise que ce dernier pourrait encore changer selon la résolution des enjeux et des discussions avec la tierce partie.

5) Suivi du plan de consultation et d'interaction avec le milieu pour 2019-2020

Un retour est fait sur le Plan de consultation et d'interaction avec le milieu 2019 qui avait été présenté antérieurement aux membres du Comité. Certaines activités prévues pour 2019 n'ont pas encore été réalisées et devront être reportées en 2020. À titre d'exemple, Falco devra améliorer son site Internet. La publication d'une infolettre n'a pas été faite en 2019, car on ne sentait pas qu'on avait assez de nouveau contenu à publier. Le CREAT devra être rencontré une fois que l'entente avec First Quantum sera signée pour l'acquisition du parc Norbec afin de discuter des eaux souterraines, etc.

Une question est soulevée à savoir si les communications avec les médias sont faites à l'interne chez Falco et il est répondu que oui.

Il nous est demandé comment on est reçu lors de nos rencontres (publiques ou ciblées)? Il est répondu qu'en général on est bien reçu, qu'on a un bon appui de la population. Certaines personnes expriment clairement leurs craintes à l'occasion, mais en général quand on explique bien le projet et ses impacts et les mesures de mitigation associées, on parvient généralement à mériter leur confiance. Lors des dernières rencontres effectuées par l'équipe Falco, aucun nouvel enjeu n'est ressorti. Les préoccupations sont généralement les mêmes. On sent une belle réception de l'audience.

Un membre du Comité demande si on a l'impression d'avoir rejoint tout le monde?

M^{me} Cartier répond que non. On s'est fait dire dernièrement par certaines personnes qu'ils n'avaient jamais entendu parler du projet auparavant. On se questionne donc à savoir comment on peut rejoindre les gens s'ils ne se sentent pas interpellés par le projet?

Un des membres mentionne que la population moins ciblée n'a pas entendu parler de Falco depuis les portes ouvertes en juin 2018. Il est suggéré que Falco soit plus présent dans les médias et sur la place publique en général, car plus les gens entendront parler du projet, plus ça soulèvera des questions et des préoccupations auxquelles Falco pourra faire face avant les audiences publiques et chacune des étapes du projet et s'évitera les mauvaises surprises pour lesquelles l'équipe n'était pas préparée. Il est suggéré d'être proactif pour éviter la propagation de fausses rumeurs. La tenue d'une rencontre publique sur le projet est fortement recommandée.

Un membre du Comité s'interroge à savoir si Falco aura un impact sur les changements climatiques et si on s'en préoccupe?

M^{me} Kissiova répond qu'on en tient compte dans nos processus de conception.

Il est stipulé que certaines tribunes se questionnent sur la légitimité des mines aujourd'hui. L'acceptabilité sociale d'un projet est un enjeu primordial et la clé du succès est d'en parler!

6) Plan de fermeture (sujet technique)

M^{me} Mayana Kissiova, directrice, gestion des résidus et de l'eau pour Redevances Aurifères Osisko, qui est également impliquée dans le projet Horne 5 de Ressources Falco, fait la présentation du sujet technique qui porte sur le plan de fermeture.

La restauration minière vise, en principe, de retourner les aires impactées ou modifiées en un état similaire ou semblable à celui d'avant-projet.

Lorsqu'un site déjà utilisé pour l'activité industrielle est visé, comme c'est le cas pour le CMH5 et les IGRM du projet Horne 5, il est essentiel d'établir l'état des lieux au préalable (souterrain et surface).

La restauration concerne toutes les composantes d'un projet (parc à résidus et bassins, haldes à stériles, haldes à mort terrain, haldes à minerai, plateformes de l'usine, entrepôts, stations de tout genre, routes, fosses, ouvertures souterraines, etc.).

Il faut prévoir la restauration du site minier dès l'étape de conception du projet.

Le plan de fermeture doit être pensé pour du très long terme (+ 10 000 ans).

On doit tenir compte de la matière altérée qui se retrouve en surface (résidus).

Le stérile, surtout en Abitibi-Témiscamingue, est souvent utilisé dans la construction (chemins, etc.), puisqu'il est considéré comme du matériel de qualité lorsqu'il n'est pas générateur d'acide.

M^{me} Kissiova présente un schéma qui illustre les différentes étapes de vie d'un projet minier débutant par la sélection du site et sa conception, la construction, l'exploitation et sa fermeture en trois phases : la transition, la phase active et la phase passive où l'intervention humaine n'est plus requise. En tout, la restauration peut prendre jusqu'à une fois et demi la durée de vie de la mine (ex. : 20 ans d'exploitation + 10 ans de fermeture).

Au Québec, la restauration des sites miniers repose sur deux guides importants :

- 1- Le *Guide de préparation du plan de réaménagement et de restauration des sites miniers au Québec*, élaboré conjointement entre le MERN et le MDDELCC; et
- 2- La *Directive 019 sur l'industrie minière*, qui est l'outil principal des critères et exigences

Une garantie financière est exigée afin de s'assurer que les sommes seront disponibles pour exécuter les travaux prévus dans le plan de restauration. L'estimation des coûts doit être réévaluée à tous les cinq ans.

Le calcul de la garantie financière est un exercice exhaustif qui se fait à l'aide de grilles de vérification.

Au parc Norbec, Falco a complété une campagne d'échantillonnage de l'eau souterraine, des sols et résidus afin de compléter ses études et raffiner la conception et de prévoir la fermeture.

Falco a fait deux plans de fermeture et de restauration, dont un pour le complexe minier (CMH5) (usine, chevalement, etc.) et l'autre pour les installations de gestion des résidus miniers (IGRM) (parc à résidus, démantèlement des conduites, etc.).

Les gains liés à la revente d'équipements et d'infrastructures ne peuvent être pris en considération dans le montant de la garantie financière. Les coûts doivent contenir la fermeture et la post-fermeture (incluant les études, l'ingénierie, le démantèlement, etc.) et une contingence de 15 % est exigée.

Pour Falco, les coûts de restauration sont actuellement estimés à 114 M\$ pour les IGRM et 18 M\$ pour le CMH5, montants qui devront être révisés à tous les cinq ans.

Les deux plans seront soumis pour approbation au MERN.

Le dépôt des garanties financières se fera comme suit :

- 50 % du montant à l'émission du permis du projet
- 25 % au 1^{er} anniversaire
- 25 % au 2^e anniversaire

Un membre du Comité demande si le fait que Falco s'engage à restaurer un site déjà impacté ajoute un quelconque avantage?

Il est répondu qu'il est prévu dans l'entente avec First Quantum qu'ils nous donnent une certaine somme en contrepartie de la responsabilité environnementale.

Une pause de 15 minutes est proposée à 14 h 04, mais juste avant, M. Belleau rappelle aux participants où se trouvent les sorties de secours et le point de rassemblement en cas d'évacuation.

Au retour de la pause, M. Belleau fait un parallèle entre son intermède santé-sécurité et l'incendie qui a eu lieu il y a 40 ans à la salle communautaire de Chapais qui a coûté la vie à 48 personnes en raison des sorties d'urgence bloquées par la neige et des fenêtres barricadées en raison de vandalisme. Il rappelle de toujours s'assurer en tous lieux que vous ayez en tout temps une sortie de disponible et connaissez bien le plan d'évacuation.

7) Impacts du projet sur l'utilisation du territoire

Madame Marilyn Gagnon, biologiste agissant à titre de technicienne senior en environnement chez Ressources Falco, présente les résultats de l'enquête sur l'utilisation du territoire des lacs Dufault et Duprat menée par la firme WSP en mai 2019. Le principal objectif de cette étude était de nous éduquer sur les usages du territoire à proximité de nos futures installations pour nous permettre de mitiger nos impacts lorsque possible.

Sur onze organismes contactés, six ont accepté de participer à l'enquête.

Les questions portaient notamment sur les connaissances du projet Horne 5 et ses impacts potentiels, les activités pratiquées, les zones plus fréquentées, les accès selon les saisons, l'approvisionnement en eau potable, etc. Les principales utilisations répertoriées sont l'approvisionnement en eau potable, la baignade et le nautisme, les activités de chasse et pêche, la cueillette de petits fruits et les randonnées de plein-air, de quad et de motoneige.

À la suite de cette enquête, Falco en est venu à la conclusion que certains aspects/étapes du projet seraient susceptibles de modifier l'utilisation du territoire lors de la construction (déboisement, préparation des sites, aménagement des accès, aménagement des conduites), de l'exploitation (utilisation et inspection des conduites, présence des infrastructures, gestion des eaux) et la restauration et fermeture (activités générales de démantèlement, remise en état des lieux, gestion des eaux).

Voici les principales mesures d'atténuation que Falco a proposées pour mitiger ses impacts sur les utilisations du territoire :

- Conduites recouvertes pour minimiser le fractionnement du territoire
- Conduites double parois afin de contenir un bris de la paroi interne

- Surveillance de l'intégrité des conduites
- Privilégier l'utilisation d'emprise de chemin, sentier, route pour l'installation des conduites
- Mesures de sécurité en collaboration avec les clubs Quad et Motoneigistes près des sites d'aménagements
- Mise en place de mesures de prévention afin de protéger les puits d'eau potable, les cours d'eau et les installations en place (conduite d'eau de la Ville)
- Éviter les travaux durant la période de chasse (dans la mesure du possible)
- Éviter les interventions dans les cours d'eau dans les périodes spécifiques (fraie)
- Collaborer avec les clubs Quad et Motoneigistes pour l'emplacement des sentiers

M^{me} Gagnon mentionne que deux érablières se trouvent à proximité des IGRM et que les propriétaires seront rencontrés dans les prochains jours/semaines.

Les membres du Comité se questionnent à savoir si ces érablières se trouvent sur des terres publiques ou en terrains privés. L'information sera vérifiée et un retour sera fait lors de la prochaine rencontre du Comité.

Les détenteurs de baux d'abris sommaires ont été répertoriés et l'un d'eux se trouve réellement dans l'emprise des IGRM et sera rencontré sous peu.

Un membre du Comité se demande si Falco a contacté ou rencontré le regroupement des locations des terres publique (Jean-Marc Laroche et Marcel Leblanc) M^{me} Gagnon répond que non (rencontre à prévoir).

Des territoires de trappe ont aussi été identifiés sur le secteur des IGRM. Les détenteurs d'UGAF (2) seront rencontrés, mais en principe, nos activités de devraient pas avoir d'impact réel sur la trappe (pas d'impact sur la faune en raison de l'immensité du territoire). Il y a également un territoire libre dans ce même secteur.

Au printemps, Falco procèdera à l'échantillonnage d'eau des puits des chalets situés aux abords du lac Duprat pour référence avant-projet. Il s'agit d'une demande faite par un résident lors de la rencontre citoyenne qui s'est tenue à D'Alembert le 29 octobre dernier.

Lors de la dernière rencontre du Comité, il avait été demandé à l'équipe Falco pourquoi le tracé des conduites ne longerait pas l'ancien chemin de fer. Après vérification, ce tracé n'est pas idéal puisqu'il se trouve à proximité du lac Dufault, à proximité également des habitations, passe sur plusieurs propriétés privées et requiert la construction d'un nouveau chemin d'accès (déboisement, etc.). En résumé, ce tracé aurait un impact plus élevé et sur beaucoup plus de gens, dont les riverains du lac Dufault, que celui proposé.

Il avait également été demandé pourquoi Falco n'avait pas échantillonné le puits du camping du lac Marlon.

Après vérification, il a été conclu que ce puits se situe en amont des conduites, donc aucun impact possible. De plus, il est considéré non potable pour le camping du lac Marlon.

Il est recommandé de quand même rencontrer le propriétaire du camping du lac Marlon pour le rassurer. Il s'agit apparemment d'un secteur plus sensible à leur environnement en raison des travaux forestiers.

Il nous est demandé si les chalets aux abords du lac Duprat sont sur des terrains privés ou sur des baux de villégiatures? On va vérifier et transmettre l'information lors de la prochaine rencontre du Comité.

Un membre se questionne à savoir s'il y aura une station de pompage pour les conduites et si oui, si ce sera bruyant?

M. Yan Thériège, surintendant général de chantier pour Ressources Falco, répond que le pompage se fera à partir de l'usine, donc aucun bruit relatif aux conduites.

Il explique aussi qu'il y aura des réservoirs de rétention à chaque ± 1 km qui permettra de contenir la matière en cas de rupture ou autre déficience dans les conduites. Les conduites de ce genre ne sont pas utilisées normalement dans le domaine minier, mais davantage pour les gazoducs. Elles seront hautement sécuritaires en raison de leurs doubles parois et leurs capteurs (hautement instrumentées).

8) Réflexion sur la cohésion sociale

À la suite d'une discussion tenue lors d'une rencontre précédente du Comité qui portait sur le risque d'altération de la cohésion sociale par les impacts du projet, M^{me} Cartier présente les grandes lignes de la recherche effectuée par WSP sur le sujet de la cohésion sociale (se référer à la présentation PowerPoint et aux documents de référence sur le site sécurisé).

La cohésion sociale se mesure :

- Par le sentiment d'appartenance à la société, le partage d'une identité commune
- La participation sociale volontaire, l'aide, la solidarité, la coopération
- La qualité de la vie communautaire
- L'inclusion sociale
- La stabilité démographique
- Le respect, la tolérance et la promotion de la diversité
- L'inclusion économique, le partage des opportunités économiques
- Etc.

Des principaux constats et solutions ressortis de cet exercice de recherche et de réflexion sur la cohésion sociale, l'idée d'un partenariat local avec le milieu a retenu l'attention des membres du Comité.

Il est discuté que le plus gros défi sera le logement, un enjeu étroitement lié à celui des CPE et des écoles, de la vie à Rouyn-Noranda (déplacements, etc.) et des objectifs de développement de la Ville. Il s'agit d'une situation préoccupante à l'heure actuelle et ce, même sans l'existence de Falco.

Il est discuté de l'importance de se concerter et de travailler tous ensemble pour s'attaquer dès maintenant à la problématique du logement puisque la situation est déjà critique dans la ville de Rouyn-Noranda.

Un membre du Comité invoque le fait que l'incertitude entourant le démarrage du projet Horne 5 complique la mise en place d'un plan d'action entre promoteurs immobiliers et la municipalité. Tous attendent le « Go no Go » du projet Horne 5 avant d'agir, comme si Falco devenait le prétexte pour agir dans le dossier de la crise du logement, alors que la situation est déjà préoccupante depuis plusieurs années.

À titre indicatif, lorsque Falco entamera le dénoyage, il s'écoulera 2 ans avant le pic de main-d'œuvre dont aura besoin Falco pour la construction de son usine de traitement.

Il est mentionné que les promoteurs tirent avantages actuellement de la pénurie de logement car ça leur permet de louer plus cher.

Au travers des discussions, on apprend que la CCIRN se penche déjà sur la question du logement en collaboration avec la Ville de Rouyn-Noranda qui est responsable de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (terrains, etc.). Il y a beaucoup de pression sur la Ville de Rouyn-Noranda quant au développement des infrastructures, etc. Il est stipulé que dorénavant, vivre dans un quartier donné à Rouyn-Noranda ne signifie pas pour autant que tes enfants fréquenteront le CPE et l'école de ton quartier et ce, même à Évain. Il est donc impératif d'en informer la population et les futurs acheteurs afin qu'ils soient au fait de cette réalité.

Un membre du Comité s'informe à savoir s'il est prévu que les promoteurs allouent un certain pourcentage des futures constructions au logement social? Il est répondu que non. Que dans certaines grandes villes, ils peuvent se permettre certaine réglementation en ce sens, mais pas ici, car les coûts de construction sont très élevés et les marges bénéficiaires pour les promoteurs sont très précaires. Par contre, on comprend qu'avec la construction de nouveaux logements, ça viendra libérer certains logements un peu moins dispendieux sur le marché.

Tous les membres du Comité sont d'accord que même sans Falco, les problèmes sont déjà là et qu'on doit y voir et que c'est en travaillant ensemble qu'on pourra faire bouger les choses. Le cheminement mental est déjà amorcé, mais le rassemblement des divers intervenants autour d'une même table semble être l'élément clé manquant à mettre en place rapidement. Ceci inclut autant les promoteurs, les gens d'affaires, la Ville que les intervenants du milieu social, car la cohésion sociale doit tenir compte de l'ensemble de la population, incluant les gens en situation précaire.

Chaque projet requiert des sous. Il est compris des membres que Falco n'agira pas comme promoteur immobilier et que le projet Horne 5 est un projet en développement qui ne génère pas de revenus.

Avant de passer au prochain sujet, un des membres du Comité demande si la cohésion sociale vient remplacer l'acceptabilité sociale? M^{me} Cartier répond que non, qu'elle voit une différence entre les deux. M^{me} Kissiova complète en mentionnant que pour elle, l'acceptabilité sociale est ponctuelle et liée à un projet précis, alors que la cohésion sociale est à plus long terme. Elle croit qu'il faut avoir les deux imbriquées une dans l'autre.

9) Planification 2020

M^{me} Cartier fait un retour sur le programme de suivi des impacts sociaux en énumérant le travail effectué versus celui à compléter en 2020.

Il reste du travail à faire au niveau de l'identification des indicateurs de suivi pour les préoccupations sociales ayant été identifiées comme étant prioritaires par le Comité le 4 juin dernier, soit :

- 1- La disponibilité de la main-d'œuvre et la formation
- 2- La protection de la source d'eau potable
- 3- Le logement
- 4- Les services à la communauté, CPE, écoles, services de proximité
- 5- L'intégration des nouveaux arrivants

L'équipe Falco consulte les membres du Comité pour compléter le plan de consultation et d'interaction avec le milieu pour 2020.

Dans le cadre des rendez-vous Falco, initiateur de synergie, on rappelle que Falco a créé en 2019 un Comité logement qui rassemble différents acteurs du milieu sur la question du logement, dont des représentants de :

- Ville et villages en santé R-N
- Ville de Rouyn-Noranda
- CISSSAT
- OMHRN
- L'Observatoire de l'A-T
- GRT
- ALOCAT

Un membre du Comité mentionne que les promoteurs immobiliers sont moins intéressés à se joindre à un comité logement, car ils sont plus indépendants et axés sur le capitalisme immobilier que sur le logement social.

Il est proposé que Luc Lessard ou un autre membre de Falco vienne présenter le projet Horne 5 aux gens d'affaires par le biais de la CCIRN afin de présenter les enjeux du projet et ses impacts incluant notamment les impacts sociaux du projet afin de conscientiser les gens sur la situation. Si les gens d'affaires entendent parler des préoccupations sociales, ça peut influencer et faire bouger certaines choses et même encourager à faire autrement, comme par exemple, éviter de transformer des logements sociaux en studios de luxe pour louer aux entreprises et éviter par le fait même de mettre des familles moins nanties à la rue. Le logement est un écosystème très sensible et complexe.

Un membre du Comité mentionne qu'il y a une urgence d'agir et qu'on doit accélérer le tempo. Il y a une discussion à lancer. L'esprit de consultation est là, mais il faut l'activer. La population moins ciblée (grand public) n'entend plus parler de Falco depuis longtemps, alors si le projet Gazoduc se développe en même temps que le projet Horne 5, il risque d'être difficile de réaliser les deux projets en simultanée si on n'est pas prêt au niveau des logements, infrastructures, services, main-d'œuvre, etc.

Il est donc suggéré que la même présentation qui serait faite à la communauté d'affaires de Rouyn-Noranda, soit faite lors d'une rencontre publique en 2020, permettant du coup à Falco de consulter l'ensemble de la population et de faire sortir les préoccupations avant les audiences du BAPE et d'y inclure un discours sur l'aspect social, c'est-à-dire la sensibilité de Falco face aux impacts du projet sur la société et ses mesures de mitigations.

Un membre du Comité mentionne qu'il ne doit pas y avoir un clivage entre le social et l'entrepreneur. Il y a une cohésion à développer. Sommes-nous intéressés à vivre dans un monde où il y aura plus d'itinérance?

En résumé, Falco pourrait partir le débat public.

Les membres du Comité s'entendent pour dire que Falco ou non, on a besoin de créer ce genre de forum « vivre ensemble/logement ».

M^{me} Cartier présente la proposition d'orientation du plan de consultation et d'interaction avec le milieu pour 2020 que l'équipe Falco avait préparé pour commentaires.

10) Prochaines rencontres

Il est demandé aux membres du Comité s'ils souhaitent poursuivre les rencontres du Comité consultatif et s'ils sont satisfaits de la composition du groupe et du déroulement des rencontres?

Les membres du Comité sont d'avis qu'on doit maintenir la mobilisation des gens et poursuivre les activités du Comité consultatif en 2020. Toutefois, il serait intéressant de tenir la prochaine rencontre du Comité qu'après les rencontres publiques afin de se nourrir de celles-ci pour avancer.

L'équipe Falco en prend bonne note, mais il n'est pas certain que Falco soit en mesure de faire ces deux rencontres publiques ce printemps. Falco aura peut-être besoin du Comité pour se préparer à ces rencontres, mais que cette préparation pourrait se faire dans un format différent des rencontres habituelles (rencontre moins longue, plus ciblée, etc.).

La date du 26 mai 2020 à midi est proposée comme date pour la prochaine rencontre. Une confirmation sera transmise par courriel aux membres du Comité.

11) Varia

1. MISA, Mission mine autonome + INMQ, Compétences numériques

Il serait intéressant lors d'une prochaine rencontre du Comité d'avoir une présentation de MISA (Sylvain Blais) sur sa mission mine autonome et de l'INMQ sur le développement des compétences numériques dans le secteur minier, car les opérations minières se transforment et si Rouyn-Noranda ne prend pas sa place pour se transformer 4.0 et qu'on ne règle pas nos problèmes (logements, services, etc.), les emplois iront ailleurs, car il a été démontré qu'il est possible d'opérer à distance. Toutefois, ce genre d'emploi ne stimule pas le développement de notre MRC et ne contribue pas à l'économie locale.

2. Suivi du Comité logement

Ce sujet a été abordé au cours de la rencontre. Il a été convenu que le compte rendu de la dernière rencontre sera distribué aux membres de ce Comité et qu'ils seront informés qu'il n'y aura pas d'autres rencontres à court terme puisqu'on vise aborder ce thème à l'intérieur d'une prochaine rencontre avec la CCIRN et d'une future rencontre publique.

12) Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 16 h 30.

Rédigé par Nancy Thériault

Comité consultatif du projet Horne 5

Compte rendu de la réunion tenue le 26 mai 2020
Via vidéoconférence (Cisco Webex)

Étaient présents :**Présents :**

Denise Lavallée, District 5 - Noranda
Dominique Morin, VVS
Étienne Lambert, CCIRN
Jean-Claude Loranger, CCIRN
Josée Banville, VRN
Serge Tessier, CREAT
Stéphane Bessette, DSP
Yves Bédard, CSRN
Yves Graftaux, OBVT

Guy Belleau, Ressources Falco
Hélène Cartier, Ressources Falco
Marilyn Gagnon, Ressources Falco
Nancy Thériault, Ressources Falco

Se sont excusés :

Stéphane Girard, District 12 – D'Aiguebelle
Sylvain Blais, Cégep de l'A-T
Valérie Morin, CCIRN
Ann-Julie Asselin, ROC-RN

Invités :

Antoine Moreau, WSP
Yan Thériberge, Ressources Falco

Ordre du jour

- 1) Ouverture de la réunion
- 2) Présentation et approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du compte rendu de la réunion du 4 février 2020 et suivis de réunion
- 4) Partage des échos de la communauté – Tour de table
- 5) Mise à jour sur le Projet Horne 5 et son échéancier
- 6) Suivi du plan de consultation et d'interaction avec le milieu pour 2019-2020
- 7) État de référence des indicateurs sociaux du projet Horne 5 – Protocole de suivi des composantes sociales
- 8) En préparation pour le BAPE (études en cours, etc.)
- 9) On veut vous entendre (évaluation de la rencontre)
- 10) Varia
- 11) Prochaines rencontres

1) Ouverture de la réunion

En raison de la COVID-19, la rencontre s'est tenue en vidéoconférence.

Des problèmes techniques sont survenus en début de rencontre, alors que le compte Webex utilisé contenait une limite de participants, une information qui n'était pas connue de l'équipe Falco avant la rencontre.

Par conséquent, certaines personnes n'ont pas été en mesure de se connecter à Webex, mais ont quand même pu assister à la rencontre via l'appel conférence. Les documents avaient été transmis aux membres avant la rencontre.

Le quorum est constaté.

Ouverture de la réunion à 12 h 40.

2) Présentation et approbation de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3) Approbation du compte rendu de la réunion du 4 février 2020 et suivis de réunion

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu à l'avance le projet de compte rendu de la rencontre du 4 février 2020, M. Belleau est dispensé de sa lecture. Des corrections mineures ont été proposées et apportées au compte rendu.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité avec les corrections proposées par monsieur Bessette.

Retour sur la liste des suivis de réunion.

1- Rencontre avec les propriétaires d'érablières à proximité des IGRM :

- a. Des rencontres ont eu lieu le 10 mars 2020 et d'autres sont à venir.

4) Partage des échos de la communauté

Un tour de table est fait afin de vérifier si les membres ont entendu des échos relatifs au projet dans leur entourage respectif.

5) Mise à jour sur le Projet Horne 5 et son échéancier

Les grandes lignes des autorisations à obtenir pour la réception du Certificat d'autorisation (CA) pour les activités de mise en valeur du gisement, incluant le dénoyage sont présentées par l'équipe Falco.

Un retour est fait sur le processus d'Étude d'impact environnemental (ÉIE), soit les étapes complétées et celles à finaliser.

L'échéancier du projet est en cour de révision. Ce dernier se veut strictement confidentiel puisqu'il n'a pas été publié sur le marché. Il est précisé que l'échéancier évoluera selon la résolution des enjeux et des discussions avec la tierce partie.

Pour recevoir l'avis de recevabilité de l'ÉIE par le MELCC, certains enjeux de recevabilité restent à résoudre.

6) Suivi du plan de consultation et d'interaction avec le milieu pour 2019-2020

Un retour est fait sur le plan de consultation et d'interaction avec le milieu et les activités prévues pour 2020. Avec la COVID-19, le processus de consultation est un peu au ralenti et le calendrier des activités devra être révisé en fonction des instructions de la santé publique.

7) État de référence des indicateurs sociaux du projet

Hélène, en collaboration avec Antoine Moreau de WSP, présente la section relative aux indicateurs sociaux du projet et les avancements dans la mise en place du programme de suivi des composantes sociales du milieu afin de s'assurer de la bonne intégration du projet dans sa communauté d'accueil.

Rappelons que le Comité consultatif avait identifié un certain nombre de préoccupations en lien avec les impacts du projet.

Avec l'aide de WSP, Falco travaillera à établir l'état de référence avant-projet et proposera un programme de suivi des composantes dans le temps pour mesurer les modifications, le cas échéant, de celles attribuables au projet.

WSP souhaite effectuer des entrevues auprès d'organismes et intervenants cibles pour effectuer l'état de référence des indicateurs sociaux de Rouyn-Noranda et élaborer un sondage auprès d'un échantillon représentatif de ménages de Rouyn-Noranda et périphérie sur la perception des nuisances et leurs impacts psychosociaux. Par exemple : l'attachement au milieu et le sentiment de sécurité vécu quant aux problématiques potentielles (logement, services, cohésion sociale), réactions et attitudes à l'égard du projet Horne 5 et des actions de l'entreprise, les caractéristiques sociales, etc.

Le taux de réponse attendu pour ce sondage est d'environ 30 % d'après WSP.

Dans la liste des intervenants pour les entrevues, il est suggéré d'y ajouter l'UQAT (Denis Martel, acteur important en matière d'innovation), Le Petit Théâtre (Rosalie Chartier, porteuse du dossier culturel, virage numérique), le CREAT, l'OBVT, REVIMAT (domaine de l'environnement), La Mosaïque, Vision-Travail, le CLD et la SADC.

En raison de la COVID-19, les entrevues devront potentiellement se faire par vidéoconférence.

8) En préparation pour le BAPE

Avant le déclenchement des audiences publiques, Falco doit avoir obtenu la recevabilité de l'ÉIE. Le mandat du BAPE est d'éclairer la prise de décision du gouvernement.

Hélène mentionne qu'elle a récemment visionné le BAPE de Nouveau Monde Graphite. Bien qu'il s'agisse d'une méthode de minage différente du projet Horne 5 (mine à ciel ouvert vs mine souterraine), les préoccupations qui sont ressorties sont les mêmes, c'est-à-dire l'eau, l'air, le bruit et la poussière.

La Ville de Rouyn-Noranda aura un rôle clé à jouer durant les audiences publiques et Falco devra l'accompagner dans sa préparation, si besoin via un comité. Il est mentionné que si Falco souhaite que la Ville de Rouyn-Noranda dépose un mémoire, Falco devra en faire la demande formelle. La Ville de Rouyn-Noranda s'interroge sur son implication dans le processus des audiences du BAPE et souhaite être informée afin d'identifier la personnes-ressource et planifier la mobilité du personnel, etc. Il est convenu que ce point sera adressé en privé au moment opportun.

En préparation pour le BAPE, Falco a des obligations de consultation liées aux autochtones. Il est prévu de solliciter une rencontre avec la nouvelle chef de la Première Nation Abitibiwinini, Pikogan et avec Timiskaming First Nation. Lors de rencontres précédentes, les communautés n'ont pas identifié de territoire qui faisait l'objet d'une utilisation par leur communauté dans la zone du projet Horne 5 (CMH5 ou IGRM).

Il est recommandé par le CREAT de garder le canal de communication ouvert et d'éviter les avocats.

Il est mentionné que peut-être que l'UQAT pourrait aider Falco au niveau de leurs relations avec les autochtones. Ils ont l'habitude de communiquer avec eux (contact : Stéphane Grenier, campus de Val-d'Or).

Un autre enjeu à résoudre est la compensation pour la perte de milieux humides et d'habitats du poisson. Étant donné qu'il y a des ménés dans un des bassins du parc Norbec, Falco doit compenser la perte de cet habitat de poissons. Quoiqu'il ne s'agisse pas d'un habitat de grande qualité, il s'agit tout de même d'une grande superficie, alors ce n'est pas simple. La société doit recréer un habitat selon les critères fédéraux. Falco a déjà consulté Canards Illimités pour leur présenter des idées, mais le plan proposé n'entrait pas exactement dans les critères du Ministère de Pêche et Océan et Environnement Canada.

L'OBVT (Yves Graftaux) propose à l'équipe Falco de l'appeler, il pourra aider dans ce dossier.

La Ville de Rouyn-Noranda aimerait avoir une copie des critères gouvernementaux pour étudier ce qui serait possible de faire. Marilyn Gagnon lui fera parvenir.

9) On veut vous entendre

Falco veut savoir s'il y a des sujets dont les membres aimeraient discuter.

Il est proposé de refaire des rencontres à la population, des articles ou autres pour parler du projet à la communauté. Falco va le remettre dans ses suivis.

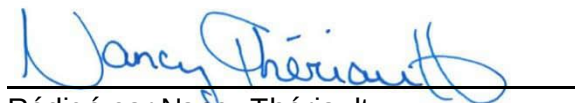
Il est demandé de faire une compilation des accomplissements vs ce qu'il reste à faire (titres miniers, etc.). Il est proposé de se référer à la section 4 de la présentation. Les prochaines étapes pour la mise en valeur du gisement seront la construction du chevalement et des treuils, ainsi que de l'usine de traitement des eaux (UTE) pour l'eau de pompage. L'eau propre sera dirigée vers le ruisseau Dallaire, mais on aimerait mieux trouver une synergie et un utilisateur pour cette eau.

10) Prochaines rencontres

La prochaine rencontre pourrait avoir lieu à l'automne selon les besoins de Falco, mais aucune date n'a été proposée pour le moment.

11) Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 14 h 15.



Rédigé par Nancy Thériault

Comité consultatif du projet Horne 5

Compte rendu de la réunion tenue le 2 novembre 2020, à 13 h
Par vidéoconférence (Teams)

Étaient présents :**Présents :**

Denise Lavallée, District 5 - Noranda
Dominique Morin, VVS
Étienne Lambert, CCIRN
Jean-Claude Loranger, CCIRN
Josée Banville, VRN
Stéphane Bessette, DSP
Stéphane Girard, District 12 – D'Aiguebelle
Valérie Morin, CCIRN
Yves Bédard, CSRN
Yves Graftaux, OBVT

Annie Beaulieu, Ressources Falco
Hélène Cartier, Ressources Falco
Marilyn Gagnon, Ressources Falco
Nancy Thériault, Ressources Falco

Se sont excusés :

Ann-Julie Asselin, ROC-RN
Serge Tessier, CREAT
Sylvain Blais, Cégep de l'A-T

Ordre du jour

- 1) Ouverture de la réunion
- 2) Présentation et approbation de l'ordre du jour
- 3) Entente de prêt et ententes d'écoulement avec Glencore
- 4) Lancement de la vidéo corporative
- 5) Sondage à la population
- 6) Mise à jour de l'échéancier
- 7) Date de la prochaine rencontre
- 8) Varia
- 9) Levée de l'assemblée

1) Ouverture de la réunion

En raison de la COVID-19, la rencontre s'est tenue en vidéoconférence.

Il s'agit d'une rencontre condensée moins formelle pour permettre à Falco de mettre à jour les membres du Comité consultatif quant aux récents développements.

Le quorum est constaté.

Ouverture de la réunion à 13 h 05.

2) Présentation et approbation de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3) Entente de prêt et ententes d'écoulement avec Glencore

Un retour est fait sur le communiqué de Ressources Falco publié le 27 octobre 2020 intitulé « *Falco conclut des ententes avec Glencore* ». Ce communiqué peut être consulté sur le site Web de la Société au <https://www.falcores.com/fr/nouvelles/falco-conclut-des-ententes-avec-glencore/>.

Hélène présente les grandes lignes des ententes signées avec Glencore :

- Entente de dette convertible de 10 M\$ qui servira principalement à financer la poursuite des travaux géotechniques, à la réduction des risques et à la négociation de la licence d'exploitation principale et l'entente d'indemnisation avec Glencore.
- Entente d'écoulement de concentré de zinc et de cuivre à la Fonderie Horne pour la durée de vie de la mine.

4) Lancement de la vidéo corporative

Les membres ont eu la chance de visionner en primeur la vidéo du projet Horne 5 produite par Productions 3 Tiers de Rouyn-Noranda. Sa sortie est prévue pour le mardi 10 novembre 2020, à 8 h, par voie de communiqué. La vidéo sera disponible au grand public via la page Web de la Société, ainsi que sur les différents médias sociaux.

La vidéo a été produite en 3 formats :

- Vidéo de 17 minutes, aussi disponible avec sous-titrage en anglais;
- Vidéo de 8 minutes, qui servira lors des consultations avec les parties prenantes
- Vidéo de 30 secondes, « Teaser » pour les médias sociaux et la télévision

Une séance d'information est prévue avec le Conseil de ville le 9 novembre prochain pour visionner la vidéo en primeur et permettre aux élus de poser leurs questions à Luc Lessard et Hélène Cartier concernant le projet Horne 5.

Certains membres du Comité consultatif ont participé à ce beau projet et toute l'équipe de Ressources Falco tient à les remercier chaleureusement.

5) Sondage à la population

Dans le cadre de l'étude d'impact environnemental (ÉIE), Falco s'est engagée auprès du MELCC à mettre en place un programme de suivi des composantes sociales du milieu afin de s'assurer de la bonne intégration du projet Horne 5 dans le milieu.

Pour établir l'état de référence, soit la situation des composantes avant le début du projet, Falco a fait appel à l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue pour obtenir une collecte de statistiques officielles pour dresser le portrait de la communauté de Rouyn-Noranda (taux d'emploi, taux de décrochage, taux d'inoccupation des logements, coût des logements, % des familles dépensant plus de 30 % de leurs revenus pour le logement, perception de l'état de santé, etc.).

Falco a également confié un mandat à WSP pour mener des entrevues qui ont eu lieu dans la semaine du 28 septembre 2020 auprès de responsables de services municipaux et provinciaux, d'organismes communautaires et d'entreprises. Ces entrevues ont permis de recueillir des statistiques et données sur les services et sur les préoccupations des intervenants et les enjeux en lien avec le projet Horne 5.

La prochaine étape est l'envoi d'un sondage auprès d'un échantillon représentatif de 2 600 ménages de Rouyn-Noranda et périphérie qui sont situés le plus près du projet Horne 5. Les objectifs de ce sondage sont de dresser un portrait socio-économique de la communauté de Rouyn-Noranda ainsi que de ses quartiers, d'identifier les composantes sociales qui permettront de suivre les impacts du projet tout au long de sa vie et de connaître les préoccupations des ménages liées à celui-ci.

Rappelons que le but ultime de cette démarche est de s'assurer de la meilleure intégration possible du projet dans son environnement et sa communauté.

Une annonce de l'envoi du sondage sera publiée dans les médias le 16 novembre. L'envoi postal est prévu pour le 20 novembre et les résidents auront jusqu'au 16 décembre pour compléter le sondage (sur papier ou en ligne). Un rappel sera envoyé quelques jours après l'envoi du sondage pour maximiser le taux de réponses.

Ressources Falco recevra le rapport d'activités de WSP à la fin janvier 2021. Par conséquent, Falco aimerait planifier une présentation de ces résultats au Comité consultatif dès que le rapport sera disponible.

6) Mise à jour de l'échéancier

Selon le dernier échéancier, Falco prévoit l'obtention du permis de construction des infrastructures liées à la mise en valeur du projet (dénoyage) à la mi-2021 des autorités locales.

Falco prévoit recevoir l'Avis de recevabilité du MELCC au troisième trimestre de 2021 et obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec pour lancer le processus d'audiences publiques (BAPE) au deuxième semestre de 2021.

Falco débutera sous peu de nouveaux travaux géotechniques qui serviront à étudier la mécanique des sols et des roches, notamment sur le site de la Fonderie Horne et à proximité, pour mieux comprendre les enjeux liés aux anciennes mines souterraines et au dénoyage afin de diminuer les risques associés aux opérations futures. Falco procèdera au remblai d'anciennes ouvertures minières au besoin.

Programme de travail :

- Effectuer les travaux et études géotechniques;

- Négocier la licence d'exploitation principale et d'indemnisation avec Glencore;
- Mettre à jour les paramètres économiques de l'étude de faisabilité pour refléter la mise à jour du projet Horne 5;
- Finaliser l'étude d'impact environnemental (ÉIE) (réponses aux questions, dépôt des études, etc.)
- Débuter la construction d'infrastructures de dénoyage en 2021 (treuil, chevalement, réhabilitation du puits, usine de traitement des eaux);
- Obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec pour lancer le processus d'audiences publiques (BAPE) au second semestre de 2021;
- Sécuriser le financement pour le développement du projet Horne 5.

7) Date de la prochaine rencontre

Hélène propose de refaire une courte rencontre comme celle d'aujourd'hui pour faire le point en décembre 2020 et de se réunir de façon plus officielle en février 2021 pour :

- Présenter le portrait de la communauté de R-N avant-projet (résultats du recueil statistiques, des entrevues et du sondage);
- Présenter le bilan des consultations publiques et autres
- Faire le point sur les études techniques
- Faire le point sur les demandes de permis
- Etc.

Un Doodle sera envoyé aux membres pour définir la date de la prochaine rencontre.

8) Varia

Puisque Falco se sent moins à l'aise d'effectuer des consultations publiques en ligne, il est suggéré par le Comité de faire des rencontres avec de plus petits groupes (± 40 personnes), avec un modérateur et l'utilisation du chat pour les questions/interactions. De façon générale, ça fonctionne très bien.

Falco mentionne que le terrain naturel a été complété et que le terrain synthétique sera finalisé au printemps prochain et que l'ouverture officielle des 2 nouveaux terrains de soccer aura lieu à l'été 2021. Ceci viendra clore l'entente relative au déplacement du pavillon Quémont dans le nouvel agrandissement du complexe La Source-Polymétier.

Un membre du comité félicite Falco pour ses travaux effectués au parc St-Luc.

9) Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 13 h 45.



Rédigé par Nancy Thériault

Comité consultatif du projet Horne 5

Compte rendu de la réunion tenue le 15 avril 2021, à 14 h 30
Par vidéoconférence (Teams)

Étaient présents :**Présents :**

Ann-Julie Asselin, ROC-RN
Denise Lavallée, District 5 - Noranda
Dominique Morin, VVS
Étienne Lambert, CCIRN
Jean-Claude Loranger, CCIRN
Josée Banville, VRN
Serge Tessier, CREAT
Stéphane Bessette, DSP
Stéphane Girard, District 12 – D'Aiguebelle
Sylvain Blais, Cégep de l'A-T
Yves Bédard, CSRN
Yves Graftaux, OBVT

Se sont excusés :

Valérie Morin, CCIRN

Invités :

Annie Beaulieu, Ressources Falco
Hélène Cartier, Ressources Falco
Marilyn Gagnon, Ressources Falco
Nancy Thériault, Ressources Falco

Ronald Bougie, Ressources Falco
Yan Thériberge, Ressources Falco

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Présentation et approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du compte rendu de la réunion du 26 mai 2020 et du 2 novembre 2020
4. Mise à jour sur le projet Horne 5
 - 4.1 Mise à jour du plan de consultation
 - 4.2 Mise à jour de l'Étude de faisabilité et Relation avec Glencore
 - 4.3 Suivi de l'ÉE
 - 4.4 Consultation des utilisateurs du territoire à proximité des IGRM
 - 4.5 Puits d'observation au site de l'ancienne mine Donalda
 - 4.6 Relocalisation de l'Écocentre
 - 4.7 Terrains de soccer au parc St-Luc – ouverture à l'été 2021
5. État de référence des indicateurs sociaux du projet Horne 5 – Protocole de suivi des composantes sociales
 - 5.1 Présentation de l'état de référence préliminaire des composantes sociales préparé par WSP
 - 5.1.1 Collecte de statistiques officielles par l'Observatoire de l'A-T
 - 5.1.2 Entrevues auprès d'organisations municipales, provinciales, communautaires, établissements d'enseignements et entreprises
 - 5.1.3 Sondage à la population

6. Présentation sur le dénoyage
7. Dates des prochaines rencontres
8. Varia

1) Ouverture de la réunion

En raison de la COVID-19, la rencontre s'est tenue en vidéoconférence.

Le quorum est constaté.

Ouverture de la réunion à 14 h 30.

2) Présentation et approbation de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3) Approbation du compte rendu de la réunion du 26 mai 2020 et du 2 novembre 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu à l'avance les projets de comptes rendus des rencontres du 26 mai 2020 et du 2 novembre 2020, M^{me} Cartier est dispensée de leur lecture et présente les corrections mineures proposées avant la rencontre par M. Bessette et apportées au compte rendu du 26 mai 2020.

Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité avec les corrections proposées.

4) Mise à jour sur le projet Horne 5

4.1 Mise à jour du plan de consultation

Le bilan 2020 des activités de consultation avec la communauté est présenté et les activités qui n'ont pu être complétées seront reportées en 2021.

Dans le programme de consultation et d'engagement avec la communauté de 2021, un point « Rencontre avec les communautés autochtones à proximité du projet Horne 5 » sera ajouté.

Parmi les activités prévues en 2021, Falco se questionne à savoir de quelle façon elle pourrait aider aux efforts collectifs sur la situation du logement à Rouyn-Noranda. Falco n'a pas l'intention de devenir promoteur immobilier, mais peut sans doute participer aux réflexions, initier des synergies, etc.

Une discussion s'en suit quant aux quelques projets de développement domiciliaire qui sont à l'étude par la Ville de Rouyn-Noranda, mais rien de concret pour l'instant. Il est également question du logement abordable et du logement social, en forte demande à Rouyn-Noranda.

4.2 Mise à jour de l'Étude de faisabilité et Relation avec Glencore

Tel qu'annoncé par voie de communiqué le 24 mars dernier, Falco a procédé à la mise à jour de l'Étude de faisabilité du projet Horne 5 pour refléter les changements dans le prix des métaux, les ententes conclues avec Osisko et Glencore et l'augmentation des prix des matériaux et de la main-d'œuvre.

Pour plus d'information, les membres sont invités à consulter le communiqué disponible sur le site Web de Falco (<https://www.falcores.com/fr/nouvelles/la-mise-a-jour-de-letude-de-faisabilite-confirme-la-valeur-remarquable-du-projet-horne-5/>).

Il est mentionné que les discussions avec Glencore se passent très bien. Une chimie s'est installée et des rencontres régulières ont eu lieu. Il y a beaucoup de travail de fait, notamment au niveau du Programme de travail annoncé à l'automne 2020. Falco est très satisfait et les discussions se poursuivent.

4.3 Suivi de l'ÉIE

M^{me} Cartier revient rapidement sur les jalons importants pour le développement du projet Horne 5 et mentionne que 2021 sera une année très importante pour Falco, notamment au niveau des vérifications géotechniques finales et des mesures de mitigation (avec Glencore), du programme de mise en valeur (dénoyage), de l'obtention des permis, du financement du projet et de la licence d'exploitation principale et d'indemnisation (avec Glencore).

Une brève présentation des prochaines étapes liées à la mise en valeur du gisement (dénoyage) est effectuée pour expliquer le processus d'autorisation et les activités à compléter pour obtenir l'autorisation.

Le dénoyage est requis dans le cadre des activités d'exploration pour permettre à Falco d'aller faire du forage de confirmation sous terre. Pour obtenir les permis liés aux activités de mise en valeur (auprès du gouvernement), Falco doit d'abord obtenir l'autorisation de Glencore.

La procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement au Québec méridional est présentée rapidement.

Afin de recevoir l'Avis de recevabilité de l'ÉIE par le MELCC, il reste encore certains enjeux à résoudre. La plupart d'entre eux progressent bien et sont en attente d'approbation, soit par les instances gouvernementales, soit par Glencore.

Une mise à jour de l'échéancier est présentée aux membres du Comité, mais il est difficile à respecter en raison de la complexité de certains dossiers à résoudre avec Glencore.

4.4 Consultation des utilisateurs du territoire à proximité des IGRM

En 2020, plusieurs rencontres ont eu lieu avec des utilisateurs du territoire à proximité des installations de gestion des résidus miniers (IGRM), tels que des chasseurs, trappeurs et propriétaires d'érablières. Un protocole d'entente d'acquisition du bail d'utilisation du territoire d'un groupe de chasseurs situé à

l'intérieur du site projeté des IGRM a été signé. Les rencontres se poursuivront en 2021.

4.5 Puits d'observation au site de l'ancienne mine Donalda

Des puits d'observation seront installés au site de l'ancienne mine Donalda dans le but d'évaluer la qualité de l'eau et suivre l'évolution tout au long du projet.

4.6 Relocalisation de l'Écocentre

Falco devra procéder à la relocalisation de l'Écocentre, en partenariat avec la Ville de Rouyn-Noranda, puisque ce dernier se trouve actuellement sur le site du projet Horne 5, dans le quartier industriel. Le nouvel Écocentre, encore à l'état conceptuel, sera localisé sur le site de l'ancienne mine Donalda où il y aura cohabitation sécuritaire avec Falco pour certaines périodes d'activité (dénoyage) et ensuite pour le suivi des eaux souterraines.

4.7 Terrains de soccer au parc St-Luc – ouverture à l'été 2021

La reprise des travaux aux nouveaux terrains de soccer au parc St-Luc se fera au printemps, après le dégel. Une campagne d'information sera faite auprès des résidents du quartier pour les informer de la reprise des travaux. L'ouverture du terrain naturel se fera tard au printemps, alors que le terrain synthétique sera prêt fin juillet/début août.

La date de l'inauguration officielle n'a pas encore été déterminée.

5) État de référence des indicateurs sociaux du projet Horne 5 – Protocole de suivi des composantes sociales

5.1 Présentation de l'état de référence préliminaire des composantes sociales préparé par WSP

Dans le cadre de l'étude d'impact environnemental (ÉIE), Falco s'est engagée auprès du MELCC à mettre en place un programme de suivi des composantes sociales du milieu afin de s'assurer de la bonne intégration du projet Horne 5 dans le milieu.

Pour ce faire, il y a deux étapes clés :

1. **Établir l'état de référence**, soit la situation des composantes avant le début du projet
2. **Effectuer le suivi des composantes** dans le temps pour mesurer les modifications, le cas échéant, de celles-ci attribuables au projet

Pour établir l'état de référence, un mandat a été confié à la firme de services-conseils WSP qui a mené les activités suivantes :

5.1.1 Collecte de statistiques officielles par l'Observatoire de l'A-T

5.1.2 Entrevues auprès d'organisations municipales, provinciales, communautaires, d'établissements d'enseignements et d'entreprises

5.1.3 Sondage à la population

Un rapport préliminaire des résultats de ces activités a été rédigé par WSP. Certains faits saillants provenant de ce rapport ont été mis dans la présentation, à titre informatif. Ils n'ont toutefois pas fait l'objet de la présente rencontre en raison du temps limité et qu'ils sont sujets à changement (version préliminaire), mais le rapport final sera transmis aux membres du Comité dès qu'il sera disponible.

6) Présentation sur la mise en valeur et le dénoyage

L'équipe Falco souhaitait faire une petite présentation aux membres du Comité sur le dénoyage, puisqu'il s'agit d'une étape importante à venir pour la mise en valeur du projet Horne 5.

L'objectif est de dénoyer les anciennes mines Horne, Quemont et Donalda pour permettre la réhabilitation du puits Quémont No. 2 et accéder au gisement et effectuer des forages souterrains et de l'échantillonnage en vrac (mise en valeur).

Les principales activités de mise en valeur sont :

- La construction d'infrastructures nécessaires au dénoyage (usine de traitement d'eau, réseau de pompage, conduites) et à la réhabilitation (chevalement, treuils et Galloway)
- Le dénoyage (en 3 étapes)
- La réhabilitation (puits, galeries, ventilation, barricades)

Se référer à la présentation pour plus de détails.

Ressources Falco souhaite organiser une rencontre technique en juin portant sur le dénoyage avec les gens et les organismes ayant un intérêt sur le sujet (ex. : OBV, IRME, CREAT, CTRI, SESAT, REVIMAT, etc.). Cette rencontre aurait pour objectif d'expliquer les étapes du dénoyage, de présenter les grandes lignes des études techniques qui ont été complétées, de discuter des enjeux et de peut-être identifier des synergies potentielles en matière d'économie circulaire minière, et bien sûr, de répondre aux questions.

Une invitation sera transmise prochainement et les membres du Comité qui souhaitent y participer sont les bienvenus.

Sur le même thème, Falco aimerait organiser une rencontre sur le dénoyage et ses impacts, mais à plus grande échelle (publique), cet automne, car il est important que les gens fassent la distinction entre la mise en valeur et le processus du BAPE, c'est-à-dire d'expliquer à la population pourquoi la construction des infrastructures de dénoyage et de réhabilitation se fera avant-même les audiences du BAPE.

7) Dates des prochaines rencontres

Voici le calendrier proposé pour les prochaines rencontres :

- Rencontre technique sur le dénoyage : Le 9 juin 2021, de 9 h à 11 h, sur Teams
(la date a été statuée entre la rencontre du Comité et la rédaction du présent compte rendu)
- Rencontre technique sur le dénoyage et autres enjeux avec la Ville de Rouyn-Noranda : Le 10 juin 2021
(la date a été statuée entre la rencontre du Comité et la rédaction du présent compte rendu)
- Rencontre avec les citoyens de D'Alembert et du Lac Duprat : Début juin 2021
(date à déterminer avec M. Stéphane Girard)
- Rencontre publique sur le dénoyage : À l'automne 2021
(date à déterminer)
- Prochaine rencontre du Comité consultatif : Début septembre 2021
(date à déterminer, mais avant les élections municipales prévues en octobre)

Un Doodle sera envoyé aux membres pour définir la date de la prochaine rencontre.

8) Varia

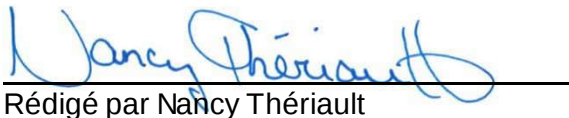
M^{me} Cartier souhaite savoir s'il y a des sujets particuliers dont les membres souhaiteraient aborder lors de la prochaine rencontre.

M^{me} Banville propose d'avoir une présentation sur le processus du BAPE pour comprendre comment ça marche.

Une discussion sur la question du logement a suivi. Il est suggéré de former un Comité logement (incluant le logement social et le logement abordable), qui pourrait être initié par Falco et qui regrouperait tous les acteurs concernés, incluant les promoteurs, les organismes communautaires, la Ville de Rouyn-Noranda (urbanisme), Yamana Gold et autres entreprises, la CCIRN, l'OMH, GRT, etc. afin d'adresser sérieusement la problématique du logement à Rouyn-Noranda et de se concerter pour trouver des solutions concrètes et se mettre en action.

9) Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 16 h.



Rédigé par Nancy Thériault

Comité consultatif du projet Horne 5

Compte rendu de la réunion tenue le 2 décembre 2021, à 14 h
Par vidéoconférence (Teams)

Étaient présents :**Présents :**

Daniel Camden, District 1 - Noranda-Nord/Lac-Dufault
Denise Lavallée, Citoyenne
Dominique Morin, VVS
Étienne Lambert, CCIRN
Josée Banville, VRN
Réal Beauchamp, District 5 – Noranda
Serge Tessier, CREAT
Stéphane Bessette, DSP
Sylvain Blais, Cégep de l'A-T
Yves Bédard, CSRN
Yves Graftaux, OBVT

Se sont excusés :

Ann-Julie Asselin, ROC-RN
Jean-Claude Loranger, CCIRN
Stéphane Girard, District 12 – D'Aiguebelle
Valérie Morin, CCIRN

Invité :

Annie Beaulieu, Ressources Falco
Frédéric Gauthier, Ressources Falco
Hélène Cartier, Ressources Falco
Marilyn Gagnon, Ressources Falco
Nancy Thériault, Ressources Falco

Yves Drolet, Conseiller municipal et membre du
Comité Mines

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Présentation et approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du compte rendu de la réunion du 15 avril 2021
4. Mise à jour sur le projet Horne 5
 - 4.1 Suivi de l'ÉE
 - 4.2 Rencontres de consultation
 - 4.3 Installation des puits à Donalda
 - 4.4 Relocalisation de l'Écocentre
 - 4.5 Relocalisation de Lamothe Sintra
 - 4.6 Inauguration des terrains multisports au parc St-Luc le 11 septembre 2021
5. Mise à jour du Plan d'engagement et d'interactions des parties prenantes
6. Interactions avec les Premières Nations
7. Élaboration de la stratégie de développement durable – ESG (environnement, société, gouvernance)
8. Date de la prochaine rencontre
9. Varia

1) Ouverture de la réunion

Le quorum est constaté.

Ouverture de la réunion à 14 h.

À la suite des élections municipales du 7 novembre 2021, le Comité est heureux d'accueillir deux nouveaux membres, soient M. Daniel Camden, Conseiller du District 1 - Noranda-Nord/Lac-Dufault et M. Réal Beauchamp, Conseiller du District 5 – Noranda. M^{me} Denise Lavallée, ancienne Conseillère du District 5 – Noranda a généreusement accepté de continuer à siéger sur le Comité à titre de citoyenne.

L'équipe de Ressources Falco a rencontré M. Camden et M. Beauchamp en privé préalablement à cette rencontre afin de leur présenter le projet et les activités du Comité.

Nous procédons à un tour de table afin que chaque membre se présente en mentionnant quelle organisation il représente au sein du Comité.

2) Présentation et approbation de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3) Approbation du compte rendu de la réunion du 15 avril 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu à l'avance le projet de compte rendu de la rencontre du 15 avril 2021, M^{me} Cartier est dispensée de sa lecture.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

4) Mise à jour sur le projet Horne 5

4.1 Suivi de l'ÉIE

Le projet Horne 5 est toujours en pause administrative du côté du MELCC tant que Falco n'aura pas conclu la licence d'opération de Glencore.

L'analyse par le MELCC et les autres ministères reprendra à la conclusion de l'entente avec Glencore et par le dépôt des documents nécessaires à l'obtention de la recevabilité de l'ÉIE du MELCC.

La prochaine grande étape sera les travaux de mise en valeur, incluant le dénoyage, le nouveau chevalement et la réfection du puits Quemont.

Falco est à finaliser le revêtement du bâtiment des treuils.

Rappelons que les travaux de mise en valeur ont un processus d'autorisation distinct (autorisation ministérielle analysée par la direction régionale) de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement au Québec méridional (ÉIE et BAPE).

Le dénoyage et la réhabilitation du puits Quemont ont pour but de donner accès au gisement Horne 5 pour permettre l'exécution de forage sous terre et de procéder à un échantillonnage en vrac.

Certaines infrastructures de surface devront être érigées en vue du dénoyage dont le chevalement et l'usine de traitement des eaux de dénoyage.

Dans le cadre des IGRM, Falco travaille fort pour trouver un projet de création d'habitat du poisson pour compenser la perte d'habitat qu'engendrera l'installation des IGRM au parc Norbec.

Il doit s'agir d'un habitat de qualité qui pourrait être ailleurs qu'à Rouyn-Noranda, mais Falco préférerait rester proche (dans la région). Nous faisons appel aux membres, s'ils ont des idées, ils sont invités à nous en faire part.

4.2 Rencontres de consultation

Dans le cadre de ses activités d'information et de consultation, Falco a tenue quelques rencontres depuis le printemps, dont une rencontre technique sur la mise en valeur du gisement Horne 5 auprès de diverses organisations intéressées par le sujet (9 juin 2021) et auprès de la Ville de Rouyn-Noranda (10 juin 2021).

Une présentation générale du projet au Conseil de Timiskaming First Nation a eu lieu le 7 juin 2021. Une présentation du projet et une mise à jour de l'étude de dispersion atmosphérique a été faite au Comité ARET le 5 octobre 2021, ainsi qu'à la Direction de la santé publique le 7 octobre 2021. Plus récemment, Falco a tenue deux séances d'information sur la mise à jour générale du projet pour les résidents de D'Alembert et du lac Duprat le 1^{er} décembre dernier. La préoccupation principale des citoyens de D'Alembert/Lac Duprat était le transport de stérile par camion entre le CMH5 et les IGRM durant les 2 premières années de production de la mine. Ils ont été satisfaits d'apprendre que Falco avait proposé au MTQ une route alternative via le chemin Powell, évitant de circuler sur le chemin Jason.

4.3 Installation des puits à Donalda

Des puits d'observation ont été installés au site de l'ancienne mine Donalda pour permettre d'évaluer la qualité de l'eau et suivre l'évolution tout au long du projet. Falco y a également installé des piézomètres et un extensomètre pour suivre l'évolution du pilier de surface en prévision du dénoyage.

4.4 Relocalisation de l'Écocentre

Le projet de relocalisation de l'Écocentre au site de l'ancienne mine Donalda a été reporté au printemps puisque le site requiert davantage de travaux de décontamination (des hydrocarbures) que prévus. Falco est à évaluer la situation. Le programme de décontamination est en développement et devra être approuvé par le MELCC et le MERN.

En réponse à la question d'un des membres sur nos façons de disposer des contaminants, il est répondu que Falco fait affaire avec différentes compagnies spécialisées qui vont en disposer conformément à la loi.

4.5 Relocalisation de Lamothe Sintra

Les installations de Lamothe Sintra seront relocalisées dans le bâtiment qui était occupé anciennement par les Portes Levasseur sur la rue Saguenay. Le déménagement est prévu en 2022.

Rappelons que ces relocalisations sont nécessaires pour installer le complexe minier Horne 5 (CMH5).

4.6 Inauguration des terrains multisports au parc St-Luc le 11 septembre 2021

La présentation de la rencontre montre quelques photos de l'inauguration officielle tenue le 11 septembre dernier.

5) Mise à jour du Plan d'engagement et d'interactions des parties prenantes

Les activités de consultation qui étaient prévues pour 2021 qui n'ont pas été complétées seront reportées en 2022.

Un plan de consultation et d'engagement avec la communauté est en cours de rédaction pour 2022.

Les cinq grands enjeux d'acceptabilité sociale pour 2022, issus de l'état de référence des composantes sociales, sont les suivants :

1. Éviter que le projet soit aspiré par des enjeux déjà présents
 - Exemple : Main-d'œuvre, formation, logement, services à la population (CPE, écoles), etc.
2. Prévenir la confusion pouvant être causée par le début des activités de dénoyage avant l'autorisation du projet soumis à la procédure d'évaluation environnementale
3. Préserver le sentiment de confiance et la perception favorable du projet
4. Initier ou participer aux synergies sur les enjeux transversaux
 - Pour les enjeux sur lesquels Falco exerce peu ou pas de contrôle ou qui ne relèvent pas exclusivement de sa responsabilité
 - Évaluer la possibilité de mise sur pied d'un groupe « Task force » comprenant les grands projets et grands employeurs de Rouyn-Noranda
5. Mobiliser en prévision du BAPE
 - Encourager la représentation des opinions lors du BAPE

Rappelons que notre consultant WSP avait envoyé en novembre 2020 un sondage à plus de 2 000 foyers à Rouyn-Noranda et avait obtenu 600 réponses. Ce sondage nous a permis d'identifier les grands enjeux et de valider la perception favorable de la population envers le projet Horne 5.

Un mandat a été confié à un autre consultant pour rédiger le bilan (grandes conclusions) des activités menées par WSP en 2020 pour établir l'état de référence des composantes sociales afin de préparer un protocole de suivi des enjeux sociocommunautaires du projet Horne 5.

En prévision du BAPE, qui se veut une vitrine pour la population et les organisations pour poser des questions et se faire entendre, etc., Falco souhaite mobiliser les opinions des parties prenantes. Des membres du Comité consultatif seront sans doute invités à titre de personnes ressources dans le cadre des audiences publiques du BAPE du projet Horne 5 (ex. : Ville de Rouyn-Noranda et la Santé publique).

Les principales actions à mettre en place sont les suivantes :

1. Mettre en place un Plan de communication et de visibilité pour 2022 et sa réalisation dès les premiers mois de l'année
 - Pour accompagner le programme d'engagement et d'interaction avec le milieu (ex : slogan, infolettre, flash-info, etc.)
2. Mettre à jour le site web du projet
 - Plateforme d'information et de consultation virtuelle
 - Salle d'accueil et d'exposition virtuelle du projet, carte interactive, maquette 3D
 - Création d'une plateforme d'interaction en ligne sur le projet (possibilité de faire des sondages, discussions, boîte à idées, consultation ciblée, etc.)
3. Rencontrer les parties prenantes
 - Prioriser selon les enjeux ressortis du bilan stratégique avec le milieu (aspects à adresser avant le BAPE)
 - Autres préoccupations environnementales envers le projet (air, sismicité, eau)
 - Démarches particulières auprès des parties qui seront interpellées comme personnes-ressources par le BAPE (ex. : ville ou autres instances)
4. Activités publiques et de communication publique (printemps et été 2022)
 - Pour rejoindre l'ensemble de la population
 - Pour rejoindre plus particulièrement les populations des quartiers environnants du projet

Lors de la prochaine rencontre du Comité consultatif, potentiellement en février, Falco présentera le plan d'engagement plus détaillé.

6) Interactions avec les Premières Nations

À Rouyn-Noranda, nous sommes sur un territoire revendiqué par les Premières Nations.

Afin de se préparer aux discussions à venir avec les Première Nations, Falco a d'abord fait l'exercice d'identifier les communautés impactées par le projet. Il faudra réactiver le dialogue déjà entamé avec Abitibiwinni (Pikogan) et Timiskaming First Nation et établir les premiers contacts avec Long Point First Nation (Winneway). Il faudra développer un Plan de consultations pour s'assurer que les consultations sont adéquates et au niveau attendu par les Premières Nations concernées dans le but d'entreprendre les négociations

pour la signature et la mise en œuvre d'une entente sur les répercussions et avantages (ERA ou IBA en anglais).

L'entente sur la consultation et l'accommodement entre la Première Nation Abitibiwinni (Pikogan) et le Gouvernement du Québec peut être consultée à cette adresse : <https://francophonie.ssrc.gouv.qc.ca/VoirDocEntentes/AfficherDoc.asp?cleDoc=117107105120244139201191157148054076212106206139>

Il est suggéré par un membre du Comité de communiquer avec Service Québec et Emploi Québec pour des pistes d'actions relatives à l'intégration des Premières Nations dans le marché du travail.

7) Élaboration de la stratégie de développement durable – ESG (environnement, société, gouvernance)

L'ESG c'est quoi?

- L'approche ESG (Environnement – Société – Gouvernance) découle directement du développement durable en y intégrant des éléments de gouvernance
- Elle vise à mieux identifier l'importance des enjeux ESG pour Falco et les parties prenantes
- Elle permet de mieux orienter et planifier les décisions et actions des entreprises et des investisseurs en matière de développement durable
- Une telle approche implique de divulguer selon des cadres appropriés et de mesurer le progrès dans une optique d'amélioration continue

Objectif

Développer une stratégie DD-ESG adaptée et intrinsèque au contexte de Falco, arrimée avec les initiatives déjà en place ainsi qu'avec la vision de la haute direction et de ses parties prenantes clés.

Un questionnaire sera envoyé aux membres du Comité consultatif. De plus, tous les membres sont invités à participer à un atelier le 15 décembre au Centre de congrès, de 9 h à 11 h.

Mise en œuvre

Exemples de mesures à mettre en œuvre :

- Rédiger une politique d'achat responsable, de flotte de véhicules verts, de diversité et inclusions, etc.
- Analyser les risques climatiques (physiques et de transition) de Falco
- Établir des objectifs de réduction des émissions de GES pour l'opération et développer une stratégie climatique afin d'atteindre les objectifs établis
- Inventaire de GES
- Former un comité Équité Diversité Inclusion

- Développer un projet pilote d'économie circulaire
- Réaliser un projet d'énergie renouvelable
- Développer un nouveau partenariat avec les communautés autochtones
- Implémenter et produire un rapport selon un (des) cadre(s) de divulgation (SASB, CDP, TCFD, etc.)
- Développer un plan de réduction des matières résiduelles
- Etc.

8) Date de la prochaine rencontre

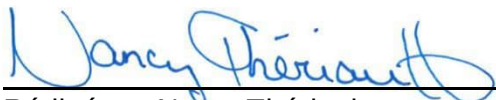
Un Doodle sera envoyé aux membres pour définir la date de la prochaine rencontre. Il est recommandé que les séances soient à des intervalles plus rapprochés. Par conséquent, la prochaine rencontre aura lieu en février 2022.

9) Varia

En préparation pour le BAPE, une rencontre sera organisée entre Frédéric Gauthier et la Ville de Rouyn-Noranda dans le but d'expliquer en détail le processus du BAPE et le rôle de la Ville lors des audiences.

10) Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 15 h 24.



Rédigé par Nancy Thériault

Comité consultatif du projet Horne 5

Compte rendu de la réunion tenue le 16 février 2022, à 14 h
Par vidéoconférence (Teams)

Étaient présents :

Daniel Camden, District 1 - Noranda-Nord/Lac-Dufault
Denise Lavallée, Comité du Vieux-Noranda
Dominique Morin, VVS
Étienne Lambert, CCIRN
Josée Banville, VRN
Réal Beauchamp, District 5 – Noranda
Serge Tessier, CREAT
Sylvain Blais, Cégep de l'A-T
Yves Bédard, CSSRN
Yves Graftaux, OBVT

Se sont excusés :

Jean-Claude Loranger, CCIRN
Stéphane Bessette, DSP
Valérie Morin, CCIRN
Yves Drolet, District 7 - Granada/Bellecombe

Invités :

Frédéric Gauthier, Ressources Falco
Hélène Cartier, Ressources Falco
Marilyn Gagnon, Ressources Falco
Nancy Thériault, Ressources Falco

Annie Beaulieu, Ressources Falco
Julie Brassard, Ressources Falco
Yan Thériberge, Ressources Falco

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Présentation et approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du compte rendu de la réunion du 2 décembre 2021
4. Mise à jour sur le projet Horne 5
 - 4.1 Suivi de l'ÉE
 - 4.2 Travaux au bâtiment des treuils
 - 4.3 Relocalisation de Lamothe Sintra
 - 4.4 Travaux de forage à venir au site Norbec
 - 4.5 Programme de suivi des eaux souterraines
5. Plan d'engagement et d'interaction 2022-2023
6. Programme préliminaire de suivi social
7. Élaboration de la stratégie ESG
 - 7.1 Retour sur l'atelier du 15 décembre 2021
 - 7.2 Enjeux prioritaires « matérialité »
8. Modélisation de la qualité de l'air
9. Discussion sur l'ajout de nouveaux membres
10. Discussion sur le protocole de communication pour les travaux terrain
11. Date de la prochaine rencontre
12. Varia

1) Ouverture de la réunion

Le quorum est constaté.

Ouverture de la réunion à 14 h.

Hélène Cartier souhaite la bienvenue aux participants et présente deux employés de Ressources Falco qui se sont joints à la rencontre à titre d'invités : Julie Brassard, directrice des services techniques et Yan Théberge, directeur construction.

2) Présentation et approbation de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3) Approbation du compte rendu de la réunion du 2 décembre 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu à l'avance le projet de compte rendu de la rencontre du 2 décembre 2021, M^{me} Cartier est dispensée de sa lecture.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

4) Mise à jour sur le projet Horne 5

4.1 Suivi de l'ÉIE

Il est stipulé que le projet Horne 5 est toujours en pause administrative du côté du MELCC jusqu'à l'approbation de la structure de détention des titres miniers par le MERN et autres autorisations.

Actuellement, la concession minière où se trouve le gisement Horne 5 appartient à Glencore. Même si Falco a le droit de l'exploiter et que Glencore l'autorise, ça apporte toutes sortes de responsabilités, notamment environnementales, pour le détenteur de la concession minière (Glencore), ce que les deux parties ne souhaitent pas. Falco voudrait fractionner une partie de la concession minière pour en détenir une partie qui permettrait d'exploiter le gisement avec des titres miniers valables. Une structure de détention a été proposée au Ministère des ressources naturelles à Québec, mais c'est toujours en cours d'analyse et tant que Falco n'aura pas cette autorisation, ça va retarder le projet.

Falco a eu une rencontre avec le MERN en novembre dernier qui a permis de répondre à plusieurs de leurs questions. Des nouvelles sont attendues dans les prochaines semaines.

La première structure présentée n'avait pas été retenue, alors un retour à la table à dessin a été nécessaire pour trouver une nouvelle façon de détenir les titres. Falco espère que la nouvelle structure répondra aux exigences.

La licence d'exploitation principale et d'indemnisation avec Glencore est toujours en cours de négociation.

Cette pause administrative avec le MELCC empêche certaines discussions, mais Falco continue quand même d'avancer.

4.2 Travaux au bâtiment des treuils

Yan Thériberge mentionne que le bâtiment des treuils a été fermé l'automne dernier pour s'assurer de protéger la structure. La salle est prête à recevoir les treuils qui sont actuellement entreposés à Rouyn-Noranda. La prochaine étape sera de les installer, mais cette étape ne pourra pas être franchie tant que Falco n'aura pas reçu les autorisations.

4.3 Relocation de Lamothe Sintra

Les différentes relocalisations comme le Centre de formation professionnel Quemont au nouveau Complexe La Source-Polymétier, les terrains de soccer au parc St-Luc et prochainement l'Écocentre au site de Donalds et Lamothe Sintra à l'ancien bâtiment des Portes Levasseur serviront à avoir l'espace requis pour implanter le complexe minier Horne 5.

Pour la relocalisation de Lamothe Sintra dans l'ancien bâtiment des Portes Levasseur, Falco a dû effectuer des travaux pour remettre l'édifice aux normes. L'aménagement des bureaux est en cours pour répondre aux besoins de Sintra et suivra celui des garages par la suite.

Les entrepreneurs locaux et Trame participent activement à la conception et à la réalisation des travaux en mode « design and build ». Il s'agit d'une excellente collaboration.

Le déménagement est prévu à la fin de l'automne. Il est très difficile de s'approvisionner en certains matériaux qui arriveront tard dans le processus.

4.4 Travaux de forage à venir au site Norbec

En mars, Falco prévoit effectuer des travaux de forage au site Norbec pour investiguer la capacité du sol en vue d'un potentiel projet de création d'habitat du poisson à proximité des IGRM.

Dans la semaine du 7 mars, six forages géotechniques seront exécutés dont deux seront des puits d'observation, un dans le mort-terrain et l'autre dans le roc. Ces puits permettront de prélever des échantillons d'eau pour faire le suivi de la qualité de l'eau souterraine. Au préalable, des travaux de déboisement seront exécutés par la COOP Pikogan pour une durée d'environ deux jours.

Falco profitera de la machinerie sur place pour effectuer la réfection d'un sentier situé tout près, qui mène à deux puits d'observation que Falco avait installés en 2018 et qui n'étaient plus accessibles en raison de la repousse.

Un info-travaux avec une carte de localisation a été transmis aux principaux utilisateurs du territoire dans ce secteur. Il sera également affiché à l'entrée des travaux.

Le projet de création d'habitat du poisson à proximité des IGRM sur lequel Falco investit consisterait à recréer la continuité hydraulique entre le lac Vauze et le ruisseau Vauze en aval. Le projet devra être présenté à la Direction régionale et approuvé par Pêches et Océans au niveau fédéral, sinon Falco devra trouver une autre alternative. Ce projet ne sera probablement pas suffisant en superficie et Falco aura besoin de d'autres petits projets à proximité. L'équipe fera des inspections, notamment sur les chemins forestiers à proximité du projet, pour voir s'il y aurait des ponceaux à remplacer qui empêchent la connexion entre l'aval et l'amont, tel que suggéré par un membre du Comité.

Falco a discuté avec le Collectif Territoire au niveau du projet de restauration du lac Osisko. Il y a des études à faire avant de développer le projet, mais un suivi sera fait prochainement, car Falco pourrait pousser certaines études afin d'évaluer les compensations d'habitats potentielles.

4.5 Programme de suivi des eaux souterraines

Une cinquantaine d'instruments de mesure seront bientôt installés en partie dans les 5 anciens puits miniers, Horne, Quemont, Donalda, Chadbourne et Joliet et l'autre partie dans une vingtaine de puits d'observation, à Horne, Quemont et Donalda. Le but est de suivre le niveau d'eau et la qualité de l'eau souterraine à l'aide de différents paramètres.

Pour répondre à une question concernant l'ammonium, il est précisé que l'ammonium sera mesuré dans les 3 puits de mines qui seront dénoyées, Horne, Quemont et Donalda, car la norme de l'azote ammoniacal est stricte et lors de précédents prélèvements d'eau, la valeur était quand même significative. Il s'agit d'une prévention supplémentaire pour éviter les mauvaises surprises lors du pompage. L'ammonium est un signe de résidus historiques d'explosifs.

5) Plan d'engagement et d'interaction 2022-2023

Durant les prochains 12 à 18 mois, trois étapes marquantes pourraient être franchies suivant l'obtention de la License d'exploitation principale et d'indemnisation avec Glencore :

- 1- L'obtention de la recevabilité environnementale de l'étude d'impact du projet par le MELCC
- 2- L'obtention d'autorisation et les premières activités en lien avec le dénoyage de la mine actuelle
- 3- La tenue des audiences publiques du BAPE sur le projet Horne 5

Ces étapes déclencheront d'importants signaux auprès des parties prenantes et de la communauté qu'après des années d'études, le projet pourrait être appelé à se concrétiser. Cela pourrait soulever des craintes et c'est pourquoi Falco veut être proactive pour s'assurer du bon déroulement.

Le Plan d'engagement et d'interaction avec le milieu a été élaboré en tenant compte des plus récentes connaissances acquises lors de la démarche de consultation de la communauté faite en 2020 et 2021, incluant les résultats du sondage à la population et les entrevues menées par WSP.

Les 5 enjeux identifiés pour l'acceptabilité sociale du projet Horne 5 :

- 1- Éviter que le projet soit aspiré par des enjeux déjà présents
- 2- Prévenir la confusion pouvant être causée par le début des activités de dénoyage avant l'autorisation du projet
- 3- Préserver le sentiment de confiance et la perception favorable
- 4- Initier ou participer aux synergies sur les enjeux transversaux
- 5- Mobiliser positivement en prévision du BAPE

Voici les priorités retenues en 2022-2023 pour le Plan d'engagement :

- 1- Divulguer publiquement et couramment de l'information
- 2- Assurer une présence terrain et créer des moments d'échanges
- 3- Élargir les appuis dans la communauté
- 4- Solliciter des partenaires de la communauté

Falco a prévu plusieurs activités possibles dans le cadre du Plan d'engagement et d'interaction 2022-2023 dont renforcer la vitrine web, élaborer une plateforme d'interaction et de consultation en ligne, élaborer une politique de dons et commandites, etc.

Puisqu'il y a peu d'achalandage au bureau de projet de Rouyn-Noranda, et ce même avant la pandémie, dans le but de faciliter les échanges, Falco a pensé à concevoir un kiosque mobile pour aller à la rencontre des gens lors de différentes occasions/événements.

Il est suggéré d'installer le kiosque mobile au centre-ville durant l'été. On nous informe que pour une présence dans la zone piétonne, il faut s'adresser à la SDC Centre-ville de Rouyn-Noranda. Pour quelque chose de plus permanent, il faut s'adresser à la Ville de Rouyn-Noranda qui analysera le dossier.

Pour élargir les appuis dans la communauté, Falco veut rechercher des projets auxquels s'associer au-delà de la commandite et sans liens explicites avec le projet.

Falco souhaite organiser des rendez-vous thématiques auprès d'acteurs du milieu, notamment pour les enjeux transversaux et partagés, pour préparer les différents partenaires qui le souhaitent et qui pourraient être interpellés par le BAPE.

Il est mentionné par un membre du Comité que Falco a beaucoup de bonnes intentions, et qu'il faut s'assurer de pouvoir les réaliser.

Il est également suggéré d'organiser des activités sur le futur site de la mine et de profiter de la visibilité qu'offre la localisation du bâtiment des anciennes Portes Levasseur pour mettre une affiche mentionnant que Falco effectue des travaux pour Lamothe Sintra.

6) Programme préliminaire de suivi social

Les objectifs généraux du programme de suivi social sont de veiller à la mise en œuvre et à l'efficacité des mesures d'atténuation applicables au projet. Le suivi social doit permettre de bien saisir et de suivre les évolutions du projet et ses interactions avec sa collectivité d'accueil (impacts ou retombées) dans le but de mettre en place un mode de gestion adaptatif tout au long de la durée de vie du projet.

Les huit (8) paramètres sélectionnés pour faire l'objet du programme préliminaire de suivi social sont :

- 1- Suivi sur l'emploi
- 2- Suivi sur la situation des travailleurs
- 3- Suivi des retombées économiques locales et régionales
- 4- Suivi auprès des partenaires et fournisseurs
- 5- Suivi social sur l'évolution des composantes de l'environnement valorisée, le bien-être, la santé physique et psychosociale
- 6- Suivi sur l'utilisation du territoire et le milieu de vie
- 7- Suivi de l'application des mesures d'urgence (si déployées durant la période)
- 8- Suivi des communications, de l'information et des interactions

Il est suggéré par un membre de former un sous-comité pour travailler le programme de suivi social. Falco remercie les membres pour cette initiative et proposera une rencontre à ses bureaux en avril prochain pour les membres qui souhaiteront s'impliquer.

7) Élaboration de la stratégie ESG

7.1 Retour sur l'atelier du 15 décembre 2021

L'atelier ESG (environnement, social, gouvernance) tenu le 15 décembre 2021 fut très intéressant. Des gens provenant de divers milieux ont pris part à cet atelier où ils ont été invités à classer par ordre de priorité les différentes thématiques, par pilier ESG.

Voici les constats clés ressortis de cet atelier :

- La participation active des parties prenantes et leur apport ont été essentiels pour développer la matrice de matérialité et le plan d'action
- Les participants ont mentionné qu'une bonne communication entre l'organisation et la communauté et un souci de transparence, sont nécessaires à leurs yeux pour la réussite d'un projet
- Les participants aimeraient que Falco devienne un modèle pour les autres organisations développant un projet à Rouyn-Noranda
- Les parties prenantes ont mentionné l'importance à leurs yeux, de voir l'implication directe d'une organisation dans sa communauté, et non uniquement monétaire
- Les parties prenantes ont soulevé les enjeux transversaux à maintes reprises et souhaitent que les organisations locales s'impliquent activement à trouver des solutions

7.2 Enjeux prioritaires « matérialité »

La matérialité correspond à prioriser les thématiques ESG pour lesquelles l'organisation a les impacts les plus significatifs sur l'économie, l'environnement et les personnes. La matrice de matérialité croise l'importance des thématiques ESG pour les parties prenantes de Falco et l'importance des impacts ESG des activités de Falco.

Les prochaines étapes seront de finaliser le diagnostic et le plan d'action. Le plan d'action sera présenté au Comité consultatif dès qu'il sera disponible.

8) Modélisation de la qualité de l'air

Le sujet de la qualité de l'air a été peu discuté jusqu'ici lors des rencontres du Comité consultatif, il a été jugé pertinent d'en discuter aujourd'hui, puisqu'il s'agit d'un enjeu important pour Falco et la communauté.

Compte tenu de l'enjeu de la qualité de l'air, Falco a élaboré un plan de réduction des émissions pour le projet Horne 5 et a réalisé une modélisation de la dispersion atmosphérique. Le plan de réduction prévoit la mise en place d'un système de captation des poussières pour les opérations souterraines afin de diminuer les émissions de la ventilation. Elle inclut aussi de réduire les autres sources d'émissions du CMH5 :

- Réduction des émissions de gaz en optant pour certains équipements souterrains avec moteur de type Tier IV et des équipements électriques
- Changement de matériel des surfaces de roulement dans les zones de circulation pour du matériel « propre » (exempt d'arsenic)
- La zone de chargement du concentré sera fermée pour contenir les émissions de particules

À Rouyn-Noranda, l'arsenic et d'autres métaux sont présents dans l'air ambiant au-delà de la concentration permise par les normes. L'article 197 du RAA (règlement sur l'assainissement de l'atmosphère) interdit d'autoriser un projet si : *« ...il est susceptible d'en résulter une augmentation de la concentration dans l'atmosphère d'un contaminant mentionné à l'annexe K au-delà de la valeur limite prescrite pour ce contaminant... ou au-delà de la concentration d'un contaminant pour lequel cette valeur limite est déjà excédée ».*

Les modélisations sont conservatrices, selon des « scénarios pires cas » afin de bien représenter les maximums pouvant survenir pendant toute la durée de vie du projet, et ce, même si une fluctuation des opérations est planifiée.

Voici les résultats de la modélisation, incluant le Plan de réduction des émissions adopté par Falco, aux résidences les plus proches :

- La contribution modélisée du projet Horne 5 pour l'arsenic est de :
 - Zone nord aux résidences : 0,00127 ng/m³
 - Zone sud aux résidences : 0,00102 ng/m³
 - Norme pour l'arsenic est de 3 ng/m³

Le bilan massique global du projet pour les métaux en dépassement dans le bruit de fond est négatif, car l'air sortant de la ventilation de la mine sera plus propre que l'air ambiant entrant. Avec le système de captation des poussières, Falco pourra filtrer et capter plus de poussières que la quantité émise, d'où le bilan négatif.

Falco doit démontrer par modélisation qu'elle n'émettra pas de ces métaux déjà en dépassement pour passer le test de l'article 197 RAA. Le bilan massique négatif ne semble pas suffisant. Il s'agit d'un enjeu qui pourrait potentiellement s'appliquer à n'importe quelle autre compagnie ou industrie qui voudrait s'installer dans le noyau urbain de Rouyn-Noranda, projetant des émissions à l'atmosphère, du fait des métaux déjà en dépassement dans l'air de Rouyn-Noranda. Il s'agit donc d'une discussion importante à résoudre avec le MELCC.

De plus, Falco a réalisé une étude sur la santé humaine pour la silice cristalline respirable et pour 7 métaux et à la lumière des modélisations réalisées et de l'étude sur la santé humaine, les effets des émissions atmosphériques du projet Horne 5 sont considérés négligeables pour toute la durée du projet.

9) Discussion sur l'ajout de nouveaux membres

Falco se questionne à savoir s'il serait à propos d'ajouter de nouveaux membres au Comité consultatif afin de mieux représenter les enjeux suivants :

- La cohabitation du point de vue citoyens à proximité du CMH5 (zone urbaine) et des IGRM (quartier rural et terres publiques)
- L'intégration et la réconciliation avec les Premières Nations
- Autres suggestions?

Il est mentionné qu'au niveau de la représentation citoyenne, les conseillers municipaux jouent un peu ce rôle et il pourrait s'avérer complexe de choisir.

Un membre du Comité suggère d'inviter Geneviève Aubry, directrice du Collectif Territoire, pour le côté citoyen, mais aussi artistique.

Pour l'approche citoyenne, il est suggéré d'approcher des gens que Falco aurait déjà rencontrés, ex. : utilisateurs du territoire, etc.

Un membre du Comité mentionne que le Comité du Vieux-Noranda compte sur des citoyens dévoués. Peut-être qu'il y aurait de l'intérêt parmi eux.

Yan Théberge propose la dame qui était présente à la séance d'information pour la carrière de Lamothe qui réside dans le quartier des Lilas.

Il est suggéré d'inviter le Collectif pauvreté, mais il est aussi stipulé que M^{me} Morin de Ville et villages en santé joue déjà ce rôle, mais qu'il serait pertinent de faire une relance auprès du ROC-RN pour remplacer M^{me} Ann-Julie Asselin qui siégeait sur le Comité.

Au sujet d'un représentant des Premières Nations, il est mentionné qu'il faudra bien cibler la ou les communautés à inviter pour ne pas entraîner de malentendu entre les communautés. Falco abordera ce point lors des discussions à venir avec les communautés autochtones concernées.

En conclusion, Falco en discutera à l'interne et fera le suivi avec le Comité pour proposer des personnes à inviter.

10) Discussion sur le protocole de communication pour les travaux terrain

Falco a mis sur pied un protocole de communication pour les travaux terrain qui comprend ce qui suit :

- Déterminer les enjeux, les contraintes et les parties prenantes concernées et le cas échéant, les mesures d'atténuation
- Rédiger un info-travaux incluant une carte de localisation
- Communiquer et rendre accessible l'information pertinente au moment opportun aux parties prenantes concernées
- Afficher l'info-travaux sur le site web et sur le site des travaux (affiches aux entrées)
- Être disponible pour répondre aux questions et commentaires et adresser les plaintes et préoccupations s'il y a lieu
- Consigner et archiver tous les échanges dans des dossiers de communication prévus à cette fin

Il est proposé de copier les membres du Comité consultatif à tous les envois, à titre informatif. Les membres qui ne souhaitent pas recevoir ces communications auront l'option de se désabonner de la liste d'envoi.

11) Date de la prochaine rencontre

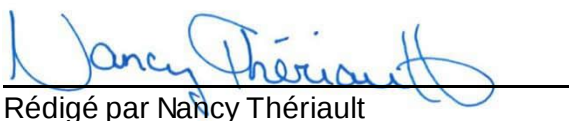
Un Doodle sera envoyé aux membres pour définir la date de la prochaine rencontre qui pourrait avoir lieu dans la semaine du 30 mai au 3 juin ou celle du 6 au 10 juin 2022.

12) Varia

Aucun point n'est ajouté.

13) Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 15 h 52.



Rédigé par Nancy Thériault

Comité consultatif du projet Horne 5

Compte rendu de la réunion tenue le 1^{er} juin 2022, à 14 h
Au Centre de congrès de Rouyn-Noranda, Salon Richelieu

Étaient présents :

Denise Lavallée, Comité du Vieux-Noranda
Réal Beauchamp, District 5 – Noranda
Serge Tessier, CREAT
Sylvain Blais, Cégep de l'A-T
Yves Bédard, CSSRN

Se sont excusés :

Daniel Camden, District 1 - Noranda-Nord/Lac-Dufault
Dominique Morin, VVS
Étienne Lambert, CCIRN
Jean-Claude Loranger, CCIRN
Josée Banville, VRN
Stéphane Bessette, DSP
Valérie Morin, CCIRN
Yves Drolet, District 7 - Granada/Bellecombe
Yves Grafteaux, OBVT

Frédéric Gauthier, Ressources Falco
Hélène Cartier, Ressources Falco
Marilyn Gagnon, Ressources Falco
Nancy Thériault, Ressources Falco

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Présentation et approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du compte rendu de la réunion du 16 février 2022
4. Points de suivi
 - 4.1 Programme de suivi social
 - 4.2 Composition du Comité
5. Mise à jour sur le projet Horne 5
 - 5.1 Suivi de l'ÉIE
 - 5.2 Relocalisation de Lamothe Sintra
 - 5.3 Essai de pompage fosse Verglas
 - 5.4 Plan de compensation – Travaux de terrain IGRM
 - 5.5 Échantillonnage des puits d'eau potable à proximité des IGRM
6. Partenariat de recherche avec le CTRI
7. Plan d'action ESG
8. Présentation du nouveau site Web (version préliminaire)
9. Date de la prochaine rencontre
10. Varia

1) Ouverture de la réunion

Le quorum est constaté.

Ouverture de la réunion à 14 h.

2) Présentation et approbation de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3) Approbation du compte rendu de la réunion du 16 février 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu à l'avance le projet de compte rendu de la rencontre du 16 février 2022, Hélène Cartier est dispensée de sa lecture.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

4) Points de suivi

4.1 Programme de suivi social

Monsieur Tessier fera parvenir à Falco ses commentaires et suggestions sur le programme de suivi social.

Une fois les corrections incorporées, le programme de suivi social sera finalisé.

4.2 Composition du Comité

Après discussions à l'interne, il a été décidé d'attendre le bon moment avant d'inviter de nouveaux membres à se joindre au Comité consultatif.

5) Mise à jour sur le projet Horne 5

5.1 Suivi de l'ÉIE

Falco a déposé en avril dernier, l'ensemble de la documentation demandée par le MELCC, pour fin d'analyse de la recevabilité de l'ÉIE, incluant les réponses aux questions du ministère. Il s'agit là d'une étape importante pour le projet.

L'enjeu de la qualité de l'air est préoccupant pour le projet Horne 5, car même si les modélisations démontrent que le bilan massique global du projet pour les métaux en dépassement dans le bruit de fond sera négatif, car l'air sortant de la ventilation de la mine sera plus propre que l'air ambiant entrant, Falco doit en faire la preuve par modélisation. L'article 197 RAA interdit d'autoriser un projet s'il contribue à augmenter la concentration d'un contaminant pour lequel la valeur limite est déjà excédée. Falco devra faire la preuve par modélisation que sa contribution est négligeable même si le bilan massique du projet est négatif. Cet enjeu peut retarder le projet de plusieurs mois.

Une discussion a lieu au sujet de la récente manchette concernant les données préoccupantes publiées sur les impacts sur la santé humaine liés à la qualité de l'air à Rouyn-Noranda. Il est mentionné que l'inquiétude se fait sentir au sein de la population et que cette nouvelle est très nuisible au niveau de l'attractivité à Rouyn-Noranda, que ce soit au niveau de la main-d'œuvre, de la clientèle étudiante et du tourisme.

5.2 Relocalisation de Lamothe Sintra

Falco a ralenti ses travaux d'aménagement des locaux en vue de la relocalisation des installations de Lamothe Sintra dans l'ancien bâtiment Levasseur pour une question de gestion des priorités financières.

L'équipe de construction de Falco (4 employés) a temporairement été réaffectée à d'autres projets de Minière Osisko.

5.3 Essai de pompage fosse Verglas

Depuis longtemps, Falco cherche des alternatives pour éviter de s'alimenter en eau fraîche dans le lac Rouyn. Glencore a autorisé un essai de pompage cet été dans la fosse Verglas, située plus près du futur CMH5 et connectée au bassin Nord-Osisko, pour vérifier la capacité de la fosse à alimenter les futurs besoins en eau fraîche de l'usine de traitement du minerai.

5.4 Plan de compensation – Travaux de terrain IGRM

Dans le but de valider le niveau d'eau et de mieux définir la superficie d'habitat du poisson à compenser, Falco a procédé à des relevés drone dans le secteur des IGRM et prévoit en effectuer d'autres prochainement.

Étant toujours à la recherche de projets de compensation pour la perte d'habitat du poisson, Falco ira en juin inventorier et caractériser les ponceaux dans les chemins forestiers au pourtour du projet afin d'identifier des projets potentiels de compensation pour la perte d'habitat du poisson.

Falco fait appel aux membres du Comité pour l'informer s'ils ont connaissance de ponceaux en mauvais état dans les chemins forestiers qui empêcheraient la libre circulation du poisson.

Il est mentionné par un membre du Comité qu'il est fort probable qu'il y ait des ponceaux en mauvais état qui se qualifieraient dans le secteur de Bellecombe.

Falco pourrait effectivement élargir le périmètre de ses recherches.

5.5 Échantillonnage des puits d'eau potable à proximité des IGRM

Dans le but d'obtenir des données supplémentaires sur l'état de référence de l'eau souterraine et aussi pour mieux informer les résidents quant à la qualité de l'eau potable de leurs puits, Falco a complété en mai dernier, une deuxième caractérisation des puits artésiens des résidences situées à proximité des IGRM. La première campagne avait été faite à l'automne 2017.

Les résultats d'analyses sont acheminés sans frais aux résidents. Quelques dépassements ont été recensés à certains endroits. Falco a constaté que les dépassements inventoriés sont principalement liés à l'absence d'adoucisseur d'eau (dureté).

6) Partenariat de recherche avec le CTRI

L'équipe Falco a pu visiter les installations du CTRI au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue. Elle a été impressionnée de la qualité des installations.

Falco a un projet de recherche avec le CTRI qui débutera cet été pour développer une nouvelle approche en gestion des boues de traitement à haute densité. L'objectif est de mieux comprendre la qualité des eaux profondes souterraines pour aider à prévoir la stabilité à long terme et l'impact des boues issues du dénoyage et qui seront déposées dans l'ancienne mine Donalda.

Une subvention de 80 000 \$ a été octroyée au CTRI pour ce projet à la suite d'une demande déposée à l'automne 2021 au Programme de subvention du *Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada* (CRSNG).

7) Plan d'action ESG

Un résumé du plan d'action ESG de Falco est présenté dans la présentation de la rencontre. Les actions en bleu sont celles que Falco prévoit réaliser dans un horizon plus proche, comme par exemple développer les politiques ESG manquantes, analyser les risques et opportunités liés aux changements climatiques et les intégrer au processus de revue de risques de l'entreprise, poursuivre les démarches en vue d'obtenir la certification Écologo pour les travaux d'exploration, etc. Les consultations avec les communautés autochtones sont aux ralentis pour le moment en raison du statut d'avancement du projet.

8) Présentation du nouveau site Web (version préliminaire)

Falco a récemment développé, avec l'aide de WSP, de nouveaux outils d'information et de consultation pour toucher un public élargi et plus jeune avec des contenus virtuels et ludiques.

Frédéric Gauthier procède à la démonstration du nouveau site Web et du Portail virtuel Horne 5 qui contient des portes ouvertes virtuelles, une maquette 3D, une carte interactive et un questionnaire de rétroaction.

L'objectif de ces outils est de permettre de se faire une bonne idée du projet et d'en apprendre davantage sur les thématiques spécifiques (ex. : la protection de l'eau, la gestion des résidus miniers, la biodiversité faunique, etc.). L'ensemble des outils d'information et de consultation sera très pratique pour les prochaines étapes du projet, notamment en vue du BAPE.

Le tout sera mis en ligne pour le grand public prochainement. Falco pourra ajouter du matériel et mettre l'information à jour de façon autonome à la suite du lancement.

9) Date de la prochaine rencontre

Un Doodle sera envoyé plus tard aux membres pour définir la date de la prochaine rencontre qui pourrait avoir lieu en octobre ou novembre. En raison du faible taux de participation à la présente rencontre, Falco se questionne s'il ne serait pas avantageux de faire les rencontres en mode hybride, c'est-à-dire en alternant entre le présentiel et les rencontres virtuelles (Teams).

Il est mentionné par les membres que de tenir des rencontres en présentiel à 14 h n'est pas l'idéal. Il est préférable de les faire en début de journée ou en début d'après-midi. La formule dîner-rencontre était également appréciée des membres.

Falco prendra en compte les suggestions des membres dans la planification de la prochaine rencontre.

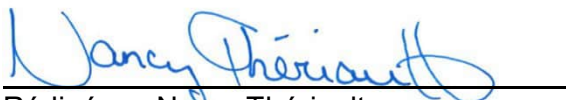
10) Varia

Il est stipulé que Falco n'ira pas de l'avant pour l'instant avec son kiosque mobile. La Société évite de se promouvoir car elle n'a pas assez de réponses à donner quant à l'échéancier du projet.

En réponse à une question d'un membre du Comité, l'équipe Falco compte actuellement 7 employés à Rouyn-Noranda (dont 2 sont présentement en congé parental) et 10 employés à Montréal.

11) Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 15 h 15.



Rédigé par Nancy Thériault

Comité consultatif du projet Horne 5

Compte rendu de la réunion tenue le 7 mars 2023, à 8 h 30
Au Centre de congrès de Rouyn-Noranda, Salon Murdoch

Étaient présents :

Clémentine Cornille, CREAT
Denise Lavallée, Comité du Vieux-Noranda
Dominique Morin, VVS
Étienne Lambert, CCIRN
Jean-Claude Loranger, CCIRN
Josée Banville, VRN
Lise Jaton, DSP
Réal Beauchamp, District 5 – Noranda
Yves Bédard, CSSRN
Yves Drolet, District 7 - Granada/Bellecombe

Se sont excusés :

Daniel Camden, District 1 - Noranda-Nord/Lac-Dufault
Serge Tessier, CREAT
Sylvain Blais, Cégep de l'A-T
Valérie Morin, CCIRN
Yves Grafteaux, OBVT

Invitée :

Annie Beaulieu, (via Teams) Ressources Falco

Hélène Cartier, Ressources Falco
Marilyn Gagnon, (via Teams) Ressources Falco
Nancy Thériault, Ressources Falco

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Mise à jour de l'avancement du projet Horne 5
 - 2.1 Exemplarité des mesures de mitigations
 - 2.2 Enjeu de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda
 - 2.3 Bilan massique négatif
 - 2.4 Résultats de modélisation
3. Conclusion

1) Ouverture de la réunion

Le quorum est constaté.

Ouverture de la réunion à 8 h 30.

2) Mise à jour de l'avancement du projet Horne 5

Falco a déposé en avril 2022, l'ensemble de la documentation demandée par le MELCC, pour fin d'analyse de la recevabilité de l'ÉIE. C'est l'étape clé pour déclencher le processus du BAPE.

2.1 Exemplarité des mesures de mitigations

Falco a proposé de multiples mesures pour réduire ses émissions atmosphériques, tel que l'installation d'un système de filtration des poussières, l'ajout d'équipements électriques et certains équipements souterrains avec moteur de type Tier IV pour réduire les émissions de gaz, l'utilisation de matériel propre (sans arsenic) pour les surfaces de roulement dans les zones de circulation et la couverture de la zone de chargement des concentrés pour contenir les émissions de particules. Ceci s'ajoute au fait que Falco ait priorisé des sites déjà impactés avec une petite empreinte au sol.

2.2 Enjeu de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda

L'enjeu de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda est un obstacle au projet Horne 5.

Falco est actuellement dans une impasse réglementaire et politique auprès du gouvernement en raison de l'interprétation de l'article 197 RAA par le MELCCFP qui stipule qu'on ne peut pas ajouter d'activité susceptible d'émettre des contaminants déjà en dépassement dans l'air ambiant même en quantité négligeable. On ne peut pas ajouter de source fixe de contaminants (comme un dépoussiéreur), même si la contribution est négligeable. Le ministère veut un zéro absolu démontré par une modélisation.

Falco a expliqué sa position dans un mémoire déposé le 20 octobre 2022, dans le cadre des consultations publiques sur l'autorisation ministérielle de la Fonderie Horne.

2.3 Bilan massique négatif

Les résultats de la modélisation aux récepteurs sensibles prédisent que les émissions du projet Horne 5 en arsenic seront 2 000 fois plus petites que la norme. Grâce au système de filtration prévu, consistant à huit (8) filtres installés à même le système de ventilation de la mine, le projet Horne 5 pourrait, selon les hypothèses de modélisation, contribuer à une légère diminution des émissions atmosphériques dans l'air ambiant en captant 450 g d'arsenic par année de l'air ambiant, alors que la modélisation prévoit une contribution du projet Horne 5 de 50 g/année, donc permettrait une diminution de l'arsenic dans l'air ambiant de 400 g/année.

2.4 Résultats de modélisation

La modélisation est un calcul de la dispersion des particules émises par chacune des sources du projet (ex. : système de ventilation, dépoussiéreurs, routage), selon les vents, la topographie, etc. et ne tient pas compte de la contribution négative d'une source comme le système de filtration.

À la demande du ministère, Falco a fait trois modélisations en ajoutant à chaque fois des mesures d'atténuation. Malgré la présentation d'un bilan massique global négatif, le MELCCFP ne veut pas considérer le bilan massique et juge notre modélisation non-conforme pour les métaux déjà en dépassement. Le ministère exige une modélisation qui montre des émissions nulles, ce qui est impossible.

scientifiquement. Mais qu'est-ce qui est nul? Combien de 0 après le point est suffisant pour être nul?

RÉSULTATS DE LA MODÉLISATION

Substance	Période	Norme (ug/m ³)	Concentration modélisée (ug/m ³)	
			Récepteurs sensibles	
			Secteur nord	Secteur sud
Arsenic	1 an	0,003	0,00000127454	0,00000101544
Baryum	1 an	0,05		0,0000010389
Cuivre	24 h	2,5		0,00185513
Nickel	24 h	0,07		0,0000121458
Plomb	1 an	0,1		0,0000017872

Du point de vue de Falco, l'esprit de la loi est respecté puisque le projet Horne 5 n'augmentera pas la concentration des contaminants déjà en dépassement, il les diminuera légèrement au site du projet. Ni la diminution, ni la contribution du projet ne seront mesurables. Malgré tout, le MELCCFP exige une modélisation qui montre des émissions nulles. Avec cette interprétation, tant que le bruit de fonds ne sera pas aux normes, le projet Horne 5, ni aucun autre projet à Rouyn-Noranda, ne pourra démarrer.

2.5 Discussions

On comprend que le gouvernement marche sur des œufs présentement et n'est pas à l'aise d'autoriser le projet avec ce qui se passe.

Plusieurs projets susceptibles de générer des émissions atmosphériques ont pourtant été approuvés depuis 2011, alors on se questionne à savoir si c'est équitable pour le projet Horne 5. La position du ministère ne fait pas de sens à nos yeux.

Le ministère nous a transmis une lettre le 25 novembre 2022 pour nous exiger une modélisation à zéro d'ici le 10 janvier 2023 sous peine de transmission par le MELCCFP d'une recommandation défavorable au gouvernement, et ce, même avant la fin de l'évaluation environnementale. Falco a contesté et obtenu un délai supplémentaire jusqu'au 1^{er} mai 2023.

Puisqu'il est scientifiquement impossible de fournir ce que le ministère demande, l'intention de Falco est de déposer un nouveau rapport de modélisation qui viendra remplacer les documents déposés précédemment.

De plus, Falco a fait préparer une opinion juridique qui sera transmise prochainement au gouvernement et qui sera accompagnée d'une lettre se voulant un éveil politique. On veut informer les dirigeants politiques de l'impasse à laquelle on est confronté pour que les choses bougent.

On croit que c'est une volonté politique qui pourrait faire bouger les choses. On souhaiterait que la communauté se mobilise en appui au projet. Le projet Horne 5 pourrait même servir de projet pilote pour développer autrement, en se basant sur le dialogue avec la communauté pour établir ensemble les balises acceptables pour développer et opérer le projet.

Il faut comprendre que les délais supplémentaires feront en sorte que les ressources financières de Falco risquent de s'épuiser et que l'obtention de la recevabilité de l'ÉE est clé pour la recherche de financement.

Pour résumer les discussions, tous constatent que la situation à Rouyn-Noranda est délicate actuellement en lien avec l'autorisation ministérielle de la Fonderie Horne et qu'il y a dans l'air une forte charge émotive et politique. Toutefois, si le gouvernement refuse le projet Horne 5, on est en mesure de se questionner sur l'avenir et les impacts de cette décision sur le développement régional.

Une discussion s'en suit quant à l'exploration minière, aux claims miniers, aux consultations préalables et à l'accréditation Écologo.

3) Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 9 h 45.



Rédigé par Nancy Thériault

Comité consultatif du projet Falco Horne 5

Compte rendu de la réunion tenue le 18 avril 2024, à 8 h 30
Au Centre de congrès de Rouyn-Noranda, salle #1 - La Papetière

Étaient présents :

Daniel Camden, District 1 - Noranda-Nord/Lac-Dufault
Denise Lavallée, Comité du Vieux-Noranda
Étienne Lambert, CCIRN
Jean-Claude Loranger, CCIRN
Josée Banville, VRN
Nathalie Langlais, CCIRN
Réal Beauchamp, District 5 – Noranda
Serge Tessier, CREAT
Stéphane Bessette, DSP
Stéphane Brown, CCIRN
Stéphane Morrissette, CSSRN
Yohan Jalouzot, OBVT
Yves Drolet, District 7 - Granada/Bellecombe
Yves Graftaux, OBVT

Hélène Cartier, Ressources Falco
Marilyn Gagnon, Ressources Falco
Martin Duclos, Ressources Falco
Nancy Thériault, Ressources Falco

Invités :

Anne-Marie Gaudet, WSP
Carl Martin, WSP
Annie Beaulieu, (via Teams) Ressources Falco
Julie Brassard, (via Teams) Ressources Falco
François Cartier, (via Teams) Consultant pour Ressources Falco
Lamia El Kettani, (via Teams) WSP
Max Sauvageau, (via Teams) WSP

Se sont excusés :

Dominique Morin, VVS
Sylvain Blais, Cégep de l'A-T
Anne-Frédérique Karsenti, CSSRN

Ordre du jour

- 1) Ouverture de la réunion
- 2) Présentations - Tour de table (présentation des membres, collègues et consultants)
- 3) Approbation de l'ordre du jour
- 4) Approbation des comptes rendus des réunions du 1^{er} juin 2022 et du 7 mars 2023
- 5) Le projet Horne 5 en quelques mots
- 6) Mise à jour de l'avancement du projet Horne 5
- 7) Plan d'engagement des parties prenantes
- 8) Enjeux clés à valider
- 9) Composition du Comité consultatif (ajout de membres citoyens)
- 10) Prochaine réunion
- 11) Varia

1) Ouverture de la réunion

Le quorum est constaté.

Ouverture de la réunion à 8 h 30.

2) Présentations - Tour de table

Un tour de table permet aux membres, aux représentants de Ressources Falco et aux invités de se présenter.

H. Cartier introduit M. Duclos, nouveau Directeur environnement et relations avec les communautés. Il a plusieurs années d'expérience dans l'industrie minière et l'équipe Falco est heureuse de l'intégrer à l'équipe.

Les consultants de WSP sont présentés : ils ont accompagné la société minière dans la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) et continueront de la soutenir dans l'élaboration et la réalisation de la stratégie d'information et de consultation ainsi que lors des audiences publiques du BAPE.

3) Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est proposé et adopté par les membres.

4) Approbation des comptes rendus

Les comptes rendus du 1^{er} juin 2022 et du 7 mars 2023 sont proposés et adoptés par les membres.

5) Le projet Horne 5 en quelques mots

H. Cartier survole rapidement les diapositives du projet étant donné que les membres sont au fait du projet.

Un nouveau participant ayant rejoint le Comité cette année mentionne être moins bien informé sur l'historique du projet.

- H. Cartier lui suggère de planifier une rencontre dédiée pour le mettre à jour sur les détails du projet.

5.1 Projet Horne 5

5.2 Localisation

Le gisement Horne 5 est situé sous le site de la Fonderie Horne à Rouyn-Noranda, soit en dessous de l'ancienne mine Horne exploitée par Noranda de 1926 à 1976. Falco a priorisé des sites déjà impactés pour l'implantation de ses infrastructures minières :

- Complexe minier dans un parc industriel (site de l'ancienne mine Quemont)
- Parc à résidus (ancien site Norbec)

- Conduites aménagées le long d'emprises existantes (chemins, routes et lignes électriques)

5.3 Gisement de classe mondiale

5.4 Composantes du projet :

- Complexe minier Horne 5 (« CMH5 »)
- Conduites de résidus et d'eau de recirculation
 - o Les conduites seront recouvertes pour faciliter le passage de la petite faune
- Parc à résidus (« installations de gestion des résidus miniers » ou « IGRM ») - site Norbec

5.5 Complexe minier Horne 5 (CMH5)

5.6 Relocalisations pour l'implantation du CMH5

L'implantation du CMH5 a nécessité la relocalisation de certains établissements :

- Rouyn-Noranda bénéficie maintenant d'une nouvelle infrastructure scolaire et sportive suite au remplacement par Falco du Pavillon Polymétier Quemont.
- En partenariat avec la Ville de Rouyn-Noranda, Falco a participé, en septembre 2021, à l'inauguration des terrains multisports au parc Saint-Luc.

6) Mise à jour de l'avancement du projet Horne 5

6.1 Convention de licence d'exploitation et d'indemnisation (OLIA)

À la suite de longues négociations, Falco et Glencore ont conclu la Convention de licence d'exploitation et d'indemnisation (« *Operating License and Indemnity Agreement* » ou « OLIA »). Il s'agit d'une étape majeure pour Falco et le point culminant d'une vaste collaboration technique, stratégique et juridique entre Falco et Glencore. La signature de l'OLIA permet à Falco de poursuivre les prochaines phases du projet liées à l'obtention des permis gouvernementaux et le financement de son projet Horne 5.

6.2 Une étape importante franchie

Depuis le dépôt initial de l'Étude d'impact sur l'environnement (EIE) en 2018, Falco a mené des travaux approfondis sur le terrain et a fourni une documentation exhaustive en réponse aux questions et demandes d'informations supplémentaires du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le but de répondre aux exigences du processus d'évaluation environnemental.

Les enjeux de qualité de l'air à Rouyn-Noranda ont ralenti l'émission de l'avis de recevabilité par le MELCCFP. Lors du processus d'évaluation, des préoccupations ont été soulevées concernant la conformité du projet par rapport au *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* (article 197) dans le contexte des dépassements existants de certains seuils de qualité de l'air dans la région. Falco a pris ces enjeux

au sérieux et a intégré des solutions innovantes pour minimiser les émissions à l'atmosphère de son projet.

Le 27 mars 2024, Falco a reçu l'Avis de recevabilité de son ÉIE du MELCCFP pour le projet Horne 5. Le processus d'examen et d'évaluation a mis en lumière les impacts et les avantages du projet Horne 5 sur l'environnement physique, biologique et humain. Toute la documentation, y compris l'ÉIE elle-même, est accessible au public sur le registre d'évaluation environnementale du MELCCFP.

Le ministre de l'Environnement a mandaté le Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) d'informer la population au sujet du projet Horne 5. Une période d'information publique débutera le 24 avril et se terminera le 10 juin. Durant cette période, toute demande non frivole pour des audiences déclenchera un mandat d'audiences. Falco se soumettra volontairement au processus d'audiences publiques témoignant de l'engagement de l'entreprise à impliquer la communauté dans le processus décisionnel.

Falco est convaincu de l'importance de renouer les liens avec le public pendant cette période et envisage d'organiser des rencontres pour informer et consulter la communauté en amont et en parallèle du processus. Falco souligne l'importance de fournir une information transparente et complète pendant la période d'information publique afin d'engager efficacement la communauté et de recueillir ses commentaires.

Le processus du BAPE durera environ quatre mois au terme duquel des recommandations seront émises au gouvernement. En parallèle, le gouvernement procédera à une analyse de l'acceptabilité environnementale du projet. Au terme de cette analyse et de la prise en considération des recommandations du BAPE, si le projet est jugé acceptable, un décret ministériel sera émis.

L'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet est soulignée comme un moment crucial dans le processus décisionnel. Cette analyse servira entre autres de point de référence pour déterminer si les mesures mises en place sont jugées suffisantes pour minimiser les impacts sur la qualité de l'air. Il est mentionné que le projet a un bilan massif négatif en ce qui concerne l'impact sur l'air.

Discussion

Un participant demande à quelle étape est actuellement le développement du projet? H. Cartier précise que le projet n'a pas encore atteint le stade de l'ingénierie détaillée. La liste des financements pour la construction, s'élevant à plus d'un milliard de dollars, sera élaborée à l'automne. Elle précise également que le projet a fait l'objet d'une mise à jour de l'étude de faisabilité, mais il reste des détails à peaufiner.

Une question est posée concernant l'identification des groupes à consulter pendant la période d'information publique. H. Cartier explique que ce thème est un des objectifs de la rencontre et que le sujet sera abordé dans les prochains points de la rencontre.

6.3 BAPE – Audiences en deux parties : information et expression

H. Cartier survole le processus d'audiences publiques du BAPE :

- I. **Information** : Le processus débute par l'annonce publique du projet soumis à l'évaluation environnementale par le BAPE. Cette annonce précise la nature du projet, ses impacts potentiels sur l'environnement et la période d'information publique.

Pendant cette période, des documents relatifs au projet sont rendus disponibles au public. Ces documents comprennent généralement l'étude d'impact sur l'environnement, les réponses aux questions du Ministère, les rapports d'experts et d'autres informations pertinentes. Le public est encouragé à prendre connaissance de ces documents et à formuler des commentaires.

La période d'information se tiendra du 24 avril au 10 juin 2023 (45 jours).
Objectif : Permettre à la population et à la commission du BAPE de poser des questions pour comprendre tous les aspects du projet.

Comment participer?

- Assister à la séance publique organisée à la mi-mai (date à confirmer) [*depuis la rencontre la séance d'information a eu lieu le 21 mai à 19 h*].
- Prendre connaissance du projet en consultant la documentation en ligne ou dans le centre de consultation du BAPE (lieu à déterminer) [*depuis la rencontre, les documents sont disponibles à la Bibliothèque municipale*].

- II. **Expression** : Tenue des audiences publiques. Les audiences publiques se déroulent en deux parties et sont organisées par le BAPE pour permettre au public de s'exprimer sur le projet. Les personnes intéressées peuvent présenter des mémoires écrits ou faire des présentations orales devant une commission d'enquête désignée par le BAPE. Ces audiences permettent aux citoyens, aux groupes communautaires, aux experts et aux parties prenantes de partager leurs préoccupations, leurs opinions et leurs suggestions concernant le projet.

a) EXPRESSION – Mi ou fin août

Objectif : Permettre à la population de s'exprimer et de contribuer en participant aux audiences publiques.

Comment participer?

- 1^{re} partie de l'audience : S'informer et poser des questions (2) pour comprendre le projet (en salle).
- 2^e partie de l'audience : S'exprimer sur le projet :
 - Transmettre un mémoire, un point de vue ou un commentaire par écrit.
 - Présenter un point de vue verbalement en séance publique sans déposer de mémoire.

- Transmettre un commentaire, une image commentée.
- III. **Rapport du BAPE** : À la suite des audiences publiques, le BAPE rédige un rapport qui résume les commentaires du public, les présentations des intervenants et les conclusions de la commission d'enquête. Ce rapport est remis au gouvernement ainsi qu'aux parties intéressées.
- IV. **Décision gouvernementale** : Le gouvernement prend en considération le rapport du BAPE ainsi que d'autres éléments pertinents pour prendre sa décision finale concernant le projet. Cette décision peut inclure des recommandations spécifiques du BAPE ou des conditions à respecter par le promoteur du projet.
- V. **Suivi et mise en œuvre** : Une fois la décision prise, des mesures de suivi peuvent être mises en place pour s'assurer que les conditions et les recommandations sont respectées. Cela peut inclure des suivis environnementaux, des engagements communautaires ou d'autres actions visant à atténuer les impacts du projet sur l'environnement et la communauté.

Discussion

Un membre demande si le projet devra être accéléré afin de commencer la production commerciale?

- H. Cartier répond que non, car il reste encore de nombreuses étapes à franchir, notamment le dénoyage des mines, et aucun forage n'est prévu avant 2 ans. Elle estime qu'il faudra environ 5 ans avant que de l'or et du cuivre ne soient extraits de la mine.

Un membre souhaite savoir si Falco a déjà établi des liens avec des intervenants régionaux.

- L'équipe Falco a beaucoup travaillé sur les problématiques de logement par le passé, mais a dû prendre une pause à la suite des ralentissements survenus dans le processus d'ÉIE.
- M. Duclos précise qu'actuellement, il y a un décalage au niveau des relations avec le milieu, mais Falco doit se rattraper, donc il est prioritaire d'intensifier la présence dans la communauté dans les prochains mois.

6.4 Permis et autorisation – échéancier

Après l'analyse par le gouvernement du rapport de recommandations du BAPE, un décret sera émis. Suivant l'obtention du décret ministériel, Falco devra se soumettre au processus de multiples demandes de permis et autorisations - il y a quelques centaines de permis à obtenir. M. Duclos ajoute que le projet en lui-même sera autorisé par le décret, puis chacune des composantes et activités feront l'objet de permis et autorisations individuels.

Falco peut soutenir les membres du Comité consultatif et les acteurs du milieu (organisations, grand public, etc.) à se préparer à participer s'ils le souhaitent. Le processus du BAPE peut paraître complexe et intimidant d'où l'intérêt de le démystifier. Il est proposé de tenir une rencontre avec les représentants du Comité consultatif intéressés en vue d'expliquer le déroulement.

Il est également possible qu'une présentation du processus soit organisée lors d'un événement de la Chambre de commerce de Rouyn-Noranda.

Discussion

Les membres souhaitent être informés des dates clés et du calendrier des activités du BAPE une fois disponibles.

Les membres souhaitent être informés de l'offre de matériel et de support par Falco en vue de se préparer au processus d'audiences publiques du BAPE.

Une participante demande si les experts qui seront interpellés aux audiences ont été identifiés.

- Falco n'a pas été informé de la présence des experts. Il est possible de le MTQ y soit afin de discuter des enjeux en lien avec la circulation ainsi que divers organismes (ex. : tourisme).

Falco espère que des membres du Comité consultatif seront présents lors de la séance publique d'information [depuis la rencontre, la séance d'information a eu lieu le 21 mai à 19h30].

Un participant demande si le projet est assujéti au processus d'évaluation d'impact fédéral.

- Compte tenu de la date à laquelle l'avis de projet a été soumis, le projet fait uniquement l'objet d'une ÉIE au Québec.

7) Plan d'engagement des parties prenantes

7.1 Participation publique

Falco désire renforcer sa démarche participative et poursuivre son engagement envers la communauté démarrée depuis 2016. Cette démarche devrait permettre une pleine participation des parties prenantes et de la population dans le déroulement des audiences publiques organisées par le BAPE, de mai à août/septembre 2024.

Falco prévoit ouvrir un bureau de relation avec les communautés d'ici la fin du mois d'avril. Le bureau sera situé au rez-de-chaussée au 157, avenue Principale en face du Boston Pizza. L'emplacement est idéal, car le bureau se retrouve sur une des rues piétonnières durant l'été et près de la bibliothèque où se trouvera l'étude d'impact pour consultation.

7.2 Cadre de référence

Falco souhaite comme première étape se doter d'un cadre de référence en participation publique soit une Politique de participation publique qui exprime et formalise son engagement à mettre en place les moyens permettant aux citoyens de s'impliquer dans le processus décisionnel du projet Horne 5.

Celle-ci repose sur l'importance d'offrir une diversité de moyens pour contribuer au processus décisionnel : informer, consulter, participer.

Le cadre est construit autour des valeurs ESG de l'entreprise soit : la transparence, l'intégrité, la détermination et l'audace. Ce dernier est guidé par les principes directeurs suivants :

- Accessibilité d'une information actualisée, factuelle, sincère, compréhensible et adaptée aux besoins des parties prenantes.
- Esprit d'écoute, d'ouverture et de respect dans nos relations.
- Mécanismes participatifs appropriés pour mobiliser tous les publics concernés et encourager la diversité d'expression.
- Rétroaction pour répondre aux questions et enjeux soulevés.

Discussion

Les membres affirment qu'il est bien que Falco se dote d'un cadre de référence. Cependant, il est important que la haute direction y croit également et soutienne l'initiative. Il est souvent observé dans les grandes sociétés un décalage entre les activités dans le milieu et la perception de la haute direction.

- H. Cartier confirme que l'équipe bénéficie du soutien de Luc Lessard, Président et chef de la direction de Ressources Falco qui est très attentif au développement du projet et à la démarche de relations avec les parties prenantes.

8) Les enjeux clés à valider

Falco s'est engagée dans le cadre de l'ÉIE à mettre en place un programme de suivi afin de s'assurer de la bonne intégration du projet dans le milieu.

Le Comité consultatif a précédemment identifié un certain nombre de préoccupations et d'enjeux en lien avec les impacts du projet :

- La disponibilité de la main-d'œuvre et la formation
- La protection de la source d'eau potable du lac Dufault
- Le logement
- Les services à la communauté (CPE, écoles, services de proximité, etc.)
- L'intégration des nouveaux arrivants

Les enjeux sociaux suivants s'ajoutent à cette liste :

- La perception des nuisances et leurs impacts psychosociaux
- Groupe vulnérable et effets du projet sur des sous-groupes de la population (sexe, genre, âge, lieu de résidence, situation socioéconomique, origine ethnique, incapacité, etc.)

Discussion

Les membres du comité suggèrent de considérer les enjeux additionnels suivants :

- Qualité de l'air.
- Perception négative des grandes entreprises et projets industriels par le grand public. Il y a une dualité entre la cause et le projet et le contexte politique vient influencer. Cela peut résulter en une perte de confiance. Une stratégie sera nécessaire pour aborder cet enjeu.
- Consommation d'énergie versus les changements climatiques : Dans un contexte où Hydro-Québec encourage la réduction de la consommation d'énergie. Il est recommandé de réfléchir à des mesures de réduction de consommation d'énergie, au recours potentiel à d'autres sources (récupération de la chaleur, géothermie, se coordonner avec d'autres minières de la région), et à des moyens pour améliorer la biodiversité.
- Faire rayonner également les points positifs du projet :
 - o Dynamiser la région et un moteur économique pour la ville
 - o Une mine 2.0 (technologie avancée)
 - o Restauration du parc à résidus à D'Alembert est une amélioration pour la ville et le secteur minier
- Bruit, tremblements (vibrations), circulation et déplacements, sécurité. Ce sont des enjeux importants considérant que la mine est à proximité de la ville.
- Demeurer à l'écoute des citoyens.

Falco explique que les acteurs du Comité consultatif peuvent relayer l'information sur le projet à la communauté, la démarche d'ÉIE et de consultation publique dans leur milieu (faire le pont entre Falco et la communauté lorsque possible).

À travers cette démarche, Falco contribue à influencer le discours autour des projets miniers notamment en créant un projet rassembleur dans la communauté.

8.1 Engagement – Approche ouverte et transparente

Une démarche en quatre phases est proposée : concerter, mobiliser, informer et consulter.

- I. **Concerter** : En concertation avec le Comité consultatif, contribuer à améliorer le projet à toutes les étapes de son élaboration.

a. Actions :

- i. Déterminer ensemble les moyens de communication pour la publicisation de l'information et la mobilisation de la population.
- ii. Identifier les participants à cibler pour les groupes de discussion.
- iii. Évaluer avec le Comité consultatif la possibilité d'élargir le Comité à la société civile pour que le Comité soit le plus représentatif et inclusif. Des suggestions?
- iv. Proposer un accompagnement dans le dépôt de mémoire lors des Audiences publiques du BAPE.

II. Mobiliser : Il est important, afin d'assurer le plus haut niveau de participation, de mettre l'emphasis sur la mobilisation du public et des organisations dans une perspective d'inclusivité. Pour réussir à mobiliser le plus grand nombre de personnes et de groupes, il est primordial de diversifier les actions mises en place.

a. Actions :

- i. Ouverture d'un bureau communautaire.
- ii. Établir des partenariats avec les médias.
- iii. Relayer l'information.

III. Informer et consulter : démystifier le projet et assurer l'accessibilité de l'information, notamment en vulgarisant les concepts techniques. Puis, permettre aux gens de s'exprimer et de faire part de leurs préoccupations concernant le projet.

- a. Portail virtuel d'information et de consultation en ligne.
- b. Rencontres bilatérales avec des organismes clés du territoire pour présenter le projet, les informer de la démarche et les consulter.
- c. Groupes de discussion avec des organismes ciblés, soit par thématiques, soit par secteurs d'activité.
- d. Rencontres publiques et kiosques mobiles dans les lieux de vie fréquentés (dates et endroits à déterminer).

Discussion

Un membre demande comment la participation autochtone est vue dans la démarche d'engagement et comment les Premières Nations seront consultées?

- M. Duclos répond que le gouvernement a une obligation de consultation auprès des autochtones, mais que Falco s'implique également en parallèle et communique avec les trois communautés suivantes : Première Nation Abitibiwinni, Timiskaming First Nation et Long point First Nation.

Est-ce que les Premières Nations peuvent participer au BAPE?

- Les audiences sont ouvertes à tous les membres du public. Historiquement, les Premières Nations ont souvent participé et exprimé des points de vue sur les projets. Il est donc possible qu'elles soient présentes lors des audiences du BAPE.

Falco accorde une grande importance à sa relation avec les Premières Nations et entame cette démarche avec beaucoup d'attention.

Une participante souligne qu'il est important de donner assez de temps aux publics afin qu'ils puissent se préparer aux audiences. Il faut également mettre à leur disposition des outils pour qu'ils s'informent.

Un membre mentionne qu'il y a une infrastructure sur la rue St-Luc (terrain de soccer) sur laquelle de l'information pourrait être partagée. De plus, cette rue est très achalandée en été.

Concernant les jeunes, il est recommandé par le Comité consultatif d'aller où ils sont, soit les écoles secondaires, le Cégep et l'Université.

Dans une perspective d'inclusivité, il est suggéré d'assurer l'accessibilité de l'information en vulgarisant le contenu des documents souvent trop techniques et en démystifiant le processus du BAPE. Il faut mettre à la disposition du public une variété d'outils et offrir de les accompagner dans leur préparation au besoin. Notamment, communiquer beaucoup, tenir compte des groupes vulnérables en variant les modes de communication, produire du matériel de communication sur les mines (mine 101), démontrer de l'écoute et de l'intérêt afin que les gens sentent que ce qu'ils ont à exprimer a une valeur pour Falco.

La transparence est une priorité étant donné un historique difficile à Rouyn Noranda, assurer la fluidité de l'information, partager les données aux gens, veiller à donner de la rétroaction. Cela permettra également de prévenir les rumeurs.

Il sera important de bien travailler le narratif, l'industrie minière au Québec est entachée. Il s'agit d'une opportunité de se positionner comme un bon voisin.

La haute direction de Falco doit être présente à Rouyn-Noranda et ses messages doivent être arrimés avec les actions sur le terrain.

Falco doit mettre l'emphasis sur la communication et faire rayonner ses bons coups. Par exemple, un membre du Comité n'était pas au courant de l'entente entre Manutex et Falco pour les nouveaux locaux de Manutex.

8.2 Cartographie des parties prenantes

Les acteurs clés identifiés à ce stade sont présentés. Le Comité suggère d'ajouter les parties prenantes suivantes :

- CRDAT
- La ZIM (zone d'innovation minière)
- Conférence des préfets
- La commission scolaire Western Québec (Noranda School)
- UQAT

- Représentant de l'itinérance (ex. : Le Pont de R-N, La Maison du Soleil Levant)
- Comité chasse-pêche
- Neighbours
- CTRI
- Comité Géant vert du Cégep

Discussion

Les membres affirment qu'il sera complexe de réussir à rejoindre l'ensemble des parties prenantes identifiées. Il est recommandé de diviser les groupes en fonction de l'évolution du projet ou par thème (ex. : celle sur le dénoyage à laquelle les membres ont participé a été fortement appréciée). Si Falco souhaite recevoir des contributions réelles, il faudra réduire le nombre de participants qui participeront aux échanges.

Un forum en développement social est en préparation. Une rencontre est prévue et la formule sera réitérée dans les prochains mois, il peut s'agir d'une opportunité pour Falco de rencontrer plusieurs acteurs importants du milieu social.

Le Comité suggère de garder l'œil sur les activités et les événements à venir et de tenter de s'insérer dans les programmations à venir afin de pouvoir bénéficier davantage de visibilité.

9) Composition du Comité consultatif

Les membres suggèrent l'ajout de représentants des groupes suivants au comité :

- Vision travail
- Table des aînés (contacter Dominique Morin)

Un membre suggère de contacter Mme Dominique Morin (VVS) afin d'identifier des représentants du milieu.

Un autre membre suggère de sonder l'intérêt des acteurs identifiés à participer ou simplement à être tenus informés.

H. Cartier contactera les membres du Comité afin de planifier la prochaine rencontre en juin 2024 avant la période estivale.

10) Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 10 h 33.

Rédigé par Lamiae El Kettani, WSP

Rencontre sur le logement à Rouyn-Noranda
Dans le cadre de l'ÉIE du projet Horne 5 de Ressources Falco Itée

Compte rendu de la réunion tenue le 18 juillet 2019
À Rouyn-Noranda, au Centre de congrès, Salon Murdoch

Étaient présents :

Présents :

Monsieur Bruce Gervais, Association des locataires de l'Abitibi-Témiscamingue (ALOCAT)
Madame Dominique Morin, Ville et villages en santé R-N (VVS)
Madame Josée Banville, Ville de Rouyn-Noranda (VRN)
Madame Julie Dugré, Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT)
Madame Kathleen Massicotte, Office municipal d'habitation de Rouyn-Noranda (OMHRN)
Madame Mariella Collini, L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue

Se sont excusés :

Madame Annie Duquette, Office municipal d'habitation de Rouyn-Noranda (OMHRN)

Représentants de Ressources Falco :

Monsieur Guy Belleau, Directeur général, Mine Horne 5
Madame Hélène Cartier, Vice-présidente, environnement et développement durable
Madame Marilyn Gagnon, Technicienne senior en environnement
Madame Nancy Thériault, Adjointe administrative

Ordre du jour

- 1) Accueil des participants et objectifs de la rencontre
- 2) Présentation et approbation de l'ordre du jour
- 3) Présentation des participants (tour de table)
- 4) Projet Horne 5
- 5) Consultation des parties prenantes
- 6) Préoccupations soulevées
- 7) Portrait de la région en matière de logement
- 8) Varia

1) Ouverture de la réunion

Le quorum est constaté.

Ouverture de la réunion à 13 h.

2) Présentation et approbation de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3) Présentation des participants

Monsieur Belleau fait d'abord une petite introduction pour remercier les participants de leur présence à cette rencontre portant sur le logement à Rouyn-Noranda.

Il explique que le but de cette rencontre est d'apprendre directement des spécialistes de leur milieu respectif sur ce sujet très complexe. Cette initiative émane, entre autres, des discussions tenues lors de rencontres avec notre Comité consultatif, ainsi que des nombreuses rencontres avec des parties prenantes clés du milieu. Il est précisé que Falco n'est pas et ne sera pas un promoteur immobilier et qu'il n'est pas dans nos plans de construire des logements.

Le logement à Rouyn-Noranda est l'une des principales préoccupations soulevées par le milieu lors des consultations. Avec des taux d'inoccupation très bas, la situation du logement est difficile depuis plusieurs années en Abitibi et à Rouyn-Noranda particulièrement. Même si cet enjeu n'est pas de la responsabilité première de Falco, cette rencontre a pour but de mobiliser les principaux acteurs dans ce domaine pour que la question soit examinée en profondeur. Falco souhaite dresser le portrait actuel du logement à Rouyn-Noranda pour être en mesure de mieux mesurer l'impact de son projet Horne 5 sur cet enjeu de la communauté et suivre son évolution dans le temps. En collaborant avec les principaux acteurs, Falco désire contribuer à minimiser son impact sur la problématique du logement, déjà existante, et ce, durant toutes les phases du projet Horne 5, de sa mise en valeur jusqu'à la fin de la phase de fermeture et de réhabilitation.

Les participants sont invités à se présenter à tour de rôle en mentionnant quel groupe ils représentent et leur rôle au sein de leur organisation respective.

4) Projet Horne 5

Monsieur Belleau fait une brève présentation du projet Horne 5 pour les gens qui sont moins familiers avec le projet. Il est question de l'historique de l'ancienne mine Horne, de la description sommaire du projet Horne 5 et de son gisement, de sa localisation et de ses composantes et de l'aperçu du paysage, avant-après Horne 5 selon différents points de vue.

Madame Cartier poursuit en expliquant le processus à suivre au fil des ans pour en arriver à l'exploitation et explique le travail effectué et celui qu'il reste à faire pour bien situer les gens. Il est mentionné que l'échéancier du projet est actuellement en cours de révision.

5) Consultation des parties prenantes

La consultation des parties prenantes fait partie intégrante du processus environnemental et Madame Cartier présente les rencontres effectuées avec les diverses parties prenantes au cours des derniers mois et ayant des préoccupations communautaires ou environnementales. Elle mentionne également qu'un Comité consultatif composé de douze membres provenant de différentes organisations (municipale, éducation, santé publique, ONG communautaires et pour la protection de l'environnement, etc.), a été formé en début d'année pour nous aider à améliorer et bonifier l'offre du projet Horne 5.

6) Préoccupations soulevées

Madame Cartier énumère les principales préoccupations soulevées lors des activités de consultation dont la protection de la source d'eau potable (lac Dufault), la protection des eaux de surface et des eaux souterraines, l'impact sur le logement, les vibrations et la sismicité induite, l'impact sur la circulation, le bruit, la rareté et la formation de la main-d'œuvre.

Lors de la dernière rencontre du Comité consultatif tenue en juin, un exercice de priorisation des préoccupations a fait ressortir la situation du logement comme étant une des trois préoccupations prioritaires.

Madame Cartier explique comment Falco traite des problématiques sociales dans l'Étude d'Impact Environnemental (ÉIE) et précise que pour l'enjeu du logement à Rouyn-Noranda, la rencontre d'aujourd'hui fait partie des « mesures, engagements et implications » auxquels Falco s'est engagée, c'est-à-dire de collaborer avec les organismes régionaux pour faire connaître les besoins d'hébergement et optimiser les services existants. Un extrait du plan de consultation est présenté pour illustrer le contexte dans lequel s'insère la rencontre d'aujourd'hui, c'est-à-dire à titre de rendez-vous de synergie initié par Falco dont les objectifs sont de s'assurer que les enjeux soulevés par le milieu, mais qui ne sont pas de la responsabilité première de Falco (le logement dans le cas présent), soient adressés par les parties prenantes du milieu.

7) Portrait de la région en matière de logement

Madame Cartier présente l'objectif de la rencontre qui est de favoriser les synergies entre parties prenantes pour s'assurer que l'enjeu du logement à Rouyn-Noranda fait l'objet d'un suivi et pour y parvenir, propose aux parties présentes de :

- Mettre en commun les ressources et la documentation en matière de logement
- Compléter un portrait actuel de la situation du logement
- Développer une stratégie pour mitiger les impacts du projet Horne 5

On apprend qu'un Comité logement est déjà en place à Rouyn-Noranda et que plusieurs données, plus quantitatives que qualitatives, sur le sujet sont disponibles. La volonté de Falco de s'impliquer dans le dossier est reçue positivement. Les délais dans le projet permettent de voir venir le coup, d'être proactif et de bien faire les choses.

Une certaine frénésie s'est fait sentir sur le marché immobilier depuis l'annonce du projet Horne 5 à Rouyn-Noranda, contribuant du coup à la spéculation immobilière. Les propriétaires y voient une opportunité de hausser le prix des loyers avec les besoins de main-d'œuvre que va engendrer le projet. Déjà les propriétaires ont des listes d'attentes de gens à la recherche d'un logement, donc si les locataires ne veulent pas payer le prix demandé, les propriétaires passent simplement au suivant, ce qui laisse aussi place à la discrimination. Il n'existe apparemment pas de mesures de contrôle strictes contre la hausse des prix. Les locataires ont malheureusement peu de recours contre les hausses exagérées du loyer et connaissent peu ou pas leurs droits et les ressources disponibles. La Régie du logement n'est ouverte que deux à trois jours par semaine et réfère les gens à l'Association des locataires qui n'arrive pas à aider tout le monde en raison du trop grand nombre de demandes. Il y aurait en ce moment 184 membres en attente d'un logement à prix modique et il peut prendre jusqu'à 2 ans avant d'en obtenir un. Ce sont les aînées et les personnes les plus vulnérables qui ont le plus de mal à se loger. Il faut sensibiliser les propriétaires et leur offrir de l'accompagnement pour atténuer la discrimination.

Le système social actuel a aussi ses défis et la bureaucratie ne facilite pas les choses. L'exemple d'une mère de deux enfants qui avait perdu la garde de ses enfants, mais ayant cheminée suffisamment pour les reprendre sous son toit, s'est vue refuser l'obtention de la garde parce qu'elle habitait dans un 4½ et qu'un des critères était que chaque enfant ait sa propre chambre. À Rouyn-Noranda, les logements avec 3 chambres à coucher sont très rares. Du coup, on peut se questionner sur le coût social qu'engendre ce genre de contraintes.

Il est stipulé qu'on vit dans un système capitaliste et que le marché de l'immobilier est un marché fermé qui laisse peu de place aux moins nanties. Ici, c'est environ 15 M\$ chaque mois qui sont versés à des propriétaires de logements. À Rouyn-Noranda, il existe actuellement 6 885 unités qui sont pratiquement toutes louées. Le taux d'inoccupation est à son plus bas et la hausse du prix des logements joue un rôle important dans l'appauvrissement.

Le prix moyen actuel d'un logement à Rouyn-Noranda dépasse largement la capacité de payer d'un grand nombre de ménages et la quantité de logements sociaux est nettement insuffisante pour répondre à la demande (569 logements sociaux, communautaires et abordables, à Rouyn-Noranda en 2017). Le fractionnement des ménages vient également faire augmenter la demande de logements à prix modiques. Il est dorénavant impossible de trouver à Rouyn-Noranda un logement 4½ à moins de 600 \$/mois. En Abitibi-Témiscamingue, le coût du loyer entre 2005 et 2015 a subi une augmentation de 44 %, dont 42 % d'augmentation à Amos et 31 % à Rouyn-Noranda. Il est stipulé qu'aujourd'hui, avoir un logement correct est un privilège. Au Québec, 6,1 % des ménages locataires consacrent 80 % et plus de leur revenu aux dépenses de logement (selon des données de 2016).

L'Office municipal d'habitation ne demande pas mieux que de bâtir de nouveaux logements sociaux, mais le programme d'AccèsLogis n'est pas facile pour les petites municipalités. Il requiert que 25 % du coût des projets soit financé autrement que par les subventions ou les différents programmes, donc soit par la ville (via une exemption de taxes ou un don de terrain, etc.), soit par financement privé, donations, etc., ce qui n'est pas évident à obtenir.

On demande à Falco d'être un bon citoyen corporatif durant toute la durée du projet, c'est-à-dire de ne pas oublier que tous n'ont pas la même chance et les mêmes moyens financiers. De garder en tête de faire de bons choix, comme par exemple éviter de détruire des logements sociaux pour y bâtir des studios de luxe qui seront loués par des entreprises pour loger leurs employés, comme ça s'est déjà vu récemment à Rouyn-Noranda et qui a mis trois familles à la rue. Bref, on demande à Falco d'être conscient de ses impacts, d'être empathique et de montrer l'exemple, car avec le démarrage du projet Horne 5, d'autres entreprises pourraient venir s'établir ici et il faut absolument éviter de nouvelles destructions de logements pour en faire des bureaux par exemple, même si cette pratique pourrait s'avérer lucrative pour les propriétaires et rentable pour la Ville de Rouyn-Noranda de par la hausse de l'évaluation municipale (exemple : remplacer un logement 3½ à prix modique pour en faire un loft à 1 500 \$/mois).

Les gens autour de la table comprennent que Falco ne deviendra pas un promoteur immobilier, mais pourrait sans doute aider à sa façon, soit financièrement (ex. : crédit logement un peu dans le même concept du crédit carbone) et/ou par son influence sur les différentes parties prenantes (entrepreneurs, etc.) par l'adoption de bonnes pratiques comme mentionnées ci-dessus, bref d'agir en lien avec ses valeurs, d'harmoniser et d'humaniser. La synergie proposée par Falco est un bon départ pour améliorer la courroie de communication qui est éparpillée. L'information n'est pas canalisée et il faut aller plus loin dans nos connaissances pour savoir et comprendre ce qui se passe, d'où l'importance de se concerter. La donnée quantitative a ses limites (recensement aux 5 ans + 2 ans avant de l'obtenir, alors jamais actuelle) et n'est pas forcément qualitative (négligence de l'aspect humain). La misère du monde n'est pas forcément un sujet d'actualité très populaire dans le monde des affaires, mais d'informer et d'éduquer adéquatement les gens, pourrait faire une différence.

Il est discuté qu'une partie de la solution se trouve possiblement dans la planification de la main-d'œuvre pour le projet Horne 5. En ayant une idée du nombre de travailleurs ou de familles qui viendront potentiellement s'installer ici, soit de façon permanente ou temporaire et de situer les besoins dans le temps, ça aiderait vraisemblablement à venir voir le coup pour les bâtisseurs et les fournisseurs de services, etc.

Il est mentionné par l'équipe Falco que l'embauche de main-d'œuvre locale sera priorisée ce qui viendra sans doute relativiser le fait qu'il n'y aura pas 500 nouveaux ménages qui viendront s'installer à Rouyn-Noranda du jour au lendemain. De plus, il est stipulé que Falco encouragera le succès scolaire et que de la formation sera également donnée à l'interne pour les besoins spécifiques de l'entreprise. L'automatisation des opérations et la technologie de pointe qui seront utilisées favoriseront aussi l'embauche de main-d'œuvre qui autrement n'aurait peut-être pas eu accès à ces emplois (exemple : personnes vivant avec un handicap, etc.).

Une pause de 10 minutes est proposée à 14 h 50.

À la lumière de toutes les discussions tenues, incluant les déserts alimentaires, l'inflation, la concertation, le financement privé, la contribution de la Ville de Rouyn-Noranda, le nombre de projets de construction réalisés, en cours ou à venir, les statistiques, etc., on réalise que pour en arriver à l'établissement d'un portrait clair de la situation du logement et à l'établissement de bons indicateurs de performance pour arriver à suivre l'évolution de la situation, on devra se réunir à nouveau. Afin de permettre à Falco de mieux comprendre ce milieu complexe et d'avoir une idée claire de la situation, il est convenu d'élaborer un lexique de tous les organismes qui gravitent autour du logement avec leurs rôles respectifs. Pour ce faire, on demande aux participants de nous fournir toute l'information dont ils disposent pour y parvenir, ce qui permettra à l'équipe Falco de se familiariser davantage avec le milieu. Les gens sont invités à envoyer la documentation par courriel à Nancy avant le 9 août 2019 à ntheriault@falcores.com.

8) Varia

Une deuxième rencontre est proposée pour le jeudi 19 septembre 2019, à 13 h. Nancy enverra une invitation Outlook.

9) Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 15 h 30.



Rédigé par Nancy Thériault

Rencontre sur le logement à Rouyn-Noranda
Dans le cadre de l'ÉIE du projet Horne 5 de Ressources Falco ltée

Compte rendu de la réunion tenue le 19 septembre 2019
À Rouyn-Noranda, au Centre de congrès, Salle 1 La Papetière

Étaient présents :

Présents :

Monsieur Anthony Audet, Ville et villages en santé R-N (VVS)
Madame Dominique Morin, Ville et villages en santé R-N (VVS)
Madame Josée Banville, Ville de Rouyn-Noranda (VRN)
Madame Julie Dugré, Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT)
Madame Kathleen Massicotte, Office municipal d'habitation de Rouyn-Noranda (OMHRN)
Madame Mariella Collini, L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue
Monsieur Martin Briault, Groupe de Ressources Techniques de l'Abitibi-Témiscamingue-Ungava (GRT)

Se sont excusés :

Madame Annie Duquette, Office municipal d'habitation de Rouyn-Noranda (OMHRN)
Monsieur Bruce Gervais, Association des locataires de l'Abitibi-Témiscamingue (ALOCAT)

Représentants de Ressources Falco :

Monsieur Guy Belleau, Directeur général, Mine Horne 5
Madame Hélène Cartier, Vice-présidente, environnement et développement durable (*téléphone*)
Madame Marilyn Gagnon, Technicienne senior en environnement
Madame Nancy Thériault, Adjointe administrative

Ordre du jour

- 1) Accueil des participants et objectifs de la rencontre
- 2) Présentation et approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du compte rendu de la réunion du 18 juillet 2019
- 4) Mise à jour du projet Horne 5
- 5) Présentation des participants et de leur organisation (tour de table)
- 6) Synthèse des documents reçus
- 7) Présentation du GRT sur le Défi du logement social en A-T
- 8) Mitigation des impacts sur la situation actuelle du logement
- 9) Priorisation des actions
- 10) Détermination des indicateurs de suivi
- 11) Varia

1) Ouverture de la réunion

Le quorum est constaté.

Ouverture de la réunion à 13 h 10.

2) Présentation et approbation de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3) Approbation du compte rendu de la réunion du 18 juillet 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu à l'avance le projet de compte rendu de la rencontre du 18 juillet 2019, M. Belleau est dispensé de la lecture et procède sommairement à la validation de son contenu et demandent si quelqu'un a des modifications à y apporter.

Une erreur s'est glissée à la page 4, dans le 3^e paragraphe. On aurait dû lire « La Régie du logement... réfère les gens à l'Association des locataires de l'Abitibi-Témiscamingue... » au lieu de « La Régie du logement... réfère les gens au Comité logement... ».

La correction est apportée et le compte rendu est adopté à l'unanimité.

4) Mise à jour du projet Horne 5

Puisque la majorité des participants ont déjà eu une présentation sur le projet Horne 5, un bref retour est fait pour informer les nouveaux collaborateurs minimalement sur la localisation du projet, ses composantes, etc. De plus, l'équipe Falco présente les 5 vecteurs du projet qui orientent les décisions, soient « Inspirer, Imaginer, Harmoniser, Humaniser et Perpétuer ». Un retour est fait sur le processus entourant l'étude d'impact environnemental et les étapes complétées et celles qui restent à finaliser. Falco vise compléter la recevabilité du projet auprès du Ministère d'ici la fin de l'année et débiter les audiences du BAPE en 2020. L'échéancier du projet est toujours en révision et dépend de plusieurs facteurs, mais notamment des différentes autorisations et permis à recevoir de la tierce partie et du Ministère. Les efforts de consultations se poursuivent du côté de Falco et se poursuivront pour toute la durée du projet dans le but de bonifier l'offre du projet et l'intégrer à sa communauté d'accueil. L'air, l'eau, le logement et les vibrations font parties entre autres des préoccupations soulevées par la population jusqu'à présent. Nous invitons les participants à consulter notre site web.

Monsieur Belleau présente brièvement à quoi pourrait ressembler les besoins de main-d'œuvre du projet Horne 5 une fois en opération, mais c'est l'ingénierie de détail qui viendra définir au fur et à mesure avec plus de précisions les types d'emplois et le nombre d'employés requis pour chacune des étapes du projet. Pour le moment, on estime le nombre d'employés requis à environ 450. Il est toutefois important de relativiser que ce ne seront pas 450 nouvelles familles qui viendront s'installer à Rouyn-Noranda du jour au lendemain, car on s'attend à ce que la main-d'œuvre soit locale pour la plupart.

5) Présentation des participants et de leur organisation (tour de table)

Les coordonnées de l'équipe Falco en charge de ce Comité logement figurent dans la présentation PowerPoint pour permettre aux membres de s'y référer au besoin.

Un tour de table est proposé afin que chacun puisse se présenter et présenter l'organisation qu'il représente et la mission de celle-ci et les participants sont invités à nous faire part de leurs attentes envers ce Comité et envers la présente rencontre.

Madame Julie Dugré, Organisatrice communautaire

Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT)

Mission : Maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population de la région en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique de l'Abitibi-Témiscamingue.

[Référence : <https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/mission-vision-et-valeurs/>]

Madame Kathleen Massicotte, Intervenante sociale

Office municipal d'habitation de Rouyn-Noranda (OMHRN)

Mission : Offrir des logements conformes et sécuritaires aux personnes retraitées et aux familles à revenus modiques.

[Référence : http://www.ville.rouyn-noranda.qc.ca/fr/fiche_organisme/402/]

L'OMH est responsable de la gestion et de la construction de logements à prix modiques. Madame Massicotte a hâte de voir ce que le partage de documents a donné.

Monsieur Martin Briault, Chargé de projet principal

Groupe de Ressources Techniques de l'Abitibi-Témiscamingue-Ungava (GRTATU)

Mission : Les groupes de ressources techniques (GRT) sont des entreprises d'économie sociale vouées au développement de l'habitation communautaire. Leur intervention vise l'amélioration des conditions d'habitation des ménages à faible et modeste revenu, et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Partout au Québec, les GRT accompagnent des organismes ou des groupes de citoyens dans le développement de projets immobiliers communautaires, soit en coopérative ou en organisme à but non lucratif. Les GRT guident les groupes dans tous les volets de la réalisation de leur projet : la vie associative, l'immobilier et le financement.

Les GRT coordonnent toutes les phases de réalisation des projets et agissent comme intermédiaires entre le groupe de locataires, les administrations publiques, les entrepreneurs en bâtiment et autres professionnels (architectes, notaires, ingénieurs).

Les GRT accompagnent également les organismes dans des projets d'acquisition et de rénovation d'immeubles destinés à loger des organismes communautaires et dans le développement de centres de la petite enfance (CPE).

[Référence : <http://agrtq.qc.ca/lagrtq/les-grt/>]

Madame Josée Banville, Directrice de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Ville de Rouyn-Noranda (VRN)

Madame Banville est impliquée dans le dossier du logement à Rouyn-Noranda. La VRN a déjà fait des dons de terrains à l'OMHRN.

Par son implication dans le présent comité, Madame Banville souhaite voir comment la Ville peut faire mieux en matière de logement. Elle participe également au Comité Concertation Logement.

Madame Dominique Morin, Directrice
Ville et villages en santé Rouyn-Noranda (VVS)

Madame Morin connaît bien le groupe pour avoir travaillé avec la plupart d'entre eux dans différents contextes. Elle travaille en qualité de vie et coordonne divers comités locaux dont la Concertation logement et habitation Rouyn-Noranda qui révisera son plan d'action dans les prochains mois. Elle espère des réussites avec les pistes d'innovation en cours.

Le défi du logement est un sujet délicat et elle aime le fait que tout ne soit pas encore cané au niveau du projet Horne 5.

Monsieur Anthony Audet, Stagiaire, finissant en Travail social de l'UQAT
Ville et villages en santé Rouyn-Noranda (VVS)

Monsieur Audet collabore actuellement dans divers dossiers dont celui de la Concertation logement et habitation Rouyn-Noranda et se dit bien heureux de pouvoir assister à cette rencontre.

Madame Mariella Collini, Agente de recherche
Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue

Madame Collini travaille depuis 19 ans pour l'Observatoire, un carrefour de l'information. Son rôle est de récolter de l'information, l'analyser, la vulgariser et la diffuser.

Elle a comme mandat d'appuyer quelques comités qui ont comme elle, le souci de connaître, de savoir.

6) Synthèse des documents reçus

L'équipe Falco remercie les participants pour toute la documentation qui nous a été transmise.

Avec l'autorisation des personnes concernées, les documents seront mis sur un site sécurisé auquel seuls les membres du Comité logement auront accès. Toutefois, les documents d'ordre confidentiel ne seront pas partagés.

Madame Dominique Morin est invitée à nous résumer le document intitulé « Plan d'action 2018-2020 – Orientation » conçu en mai 2019 par le comité Concertation Logement et Habitation de Rouyn-Noranda, dont les principaux objectifs sont :

1. Assurer la diversité, la disponibilité et la qualité du logement

- 1.1. Encourager la construction de logements sur le territoire de R-N
- 1.2. Faire connaître l'état de la situation en matière de construction;
- 1.3. Soutenir la Ville dans l'application du règlement municipal sur les nuisances, la salubrité et la sécurité des bâtiments
2. Favoriser l'accès au logement
 - 2.1. Faciliter la recherche de logement
 - 2.2. Soutenir les propriétaires et les locataires vivant des situations particulières
 - 2.3. Assurer une veille sur la question du logement et de l'habitation
3. Sensibiliser la population et les entrepreneurs sur les besoins en matière de logement
 - 3.1. Sensibiliser les propriétaires à l'adaptation et à l'accessibilité des immeubles à logements lors de nouvelles constructions

Madame Banville mentionne que la mise en chantier va bien dans le secteur de Rouyn-Noranda, notamment au niveau de la construction de maisons unifamiliales (71 permis émis en 2018, comparativement à 67 en 2017 et 2016).

Il est mentionné que certains défis quant au logement se situent au niveau de :

- L'accès à l'information et la connaissance des ressources
- La pauvreté
- Le manque de diversification des modèles d'habitation
- Le manque de sensibilisation sur la discrimination
- L'offre et la demande qui joue sur le prix du logement

Madame Morin mentionne que ce Plan d'action est modeste, mais qu'il avance à petits pas.

Il y a un manque cruel de logements à prix modiques à Rouyn-Noranda.

Concernant la discrimination, Guy Belleau se demande comment ça se passe selon les expériences des participants.

Il est stipulé que pour les propriétaires, les chercheurs de logements se trouvent toujours troisième sur leur liste et si tu te nommes Abdoul (par exemple), c'est pire!

Madame Dugré mentionne que lorsque les compagnies approchent les propriétaires pour louer des logements, ça ne fait que déplacer le problème.

Il s'avère souvent avantageux pour les propriétaires de logements de louer à des entreprises car il y a peu de risques liés au paiement des loyers et au maintien en état des lieux. De plus, les propriétaires en profitent souvent pour hausser leurs prix.

Madame Morin mentionne qu'il y a beaucoup de sensibilisation à faire, autant au niveau des propriétaires que des locataires.

7) Présentation du GRT sur le Défi du logement social en A-T

M. Briault débute sa présentation en mentionnant qu'un taux d'inoccupation de 3 % représente le seuil d'équilibre du marché locatif, c'est-à-dire que le locataire trouvera un logement et que le propriétaire se fera payer à un prix correct.

En Abitibi-Témiscamingue, c'est la pire crise du logement que la région ait connue.

Ça fait plus de 10 ans qu'on est en crise du logement. À chaque renouvellement, il est commun que les propriétaires hausse les prix de 25 \$ à 50 \$/mois.

M. Briault nous présente la structure financière d'un projet immobilier communautaire où 50 % des fonds proviennent de subventions, 35 % de financement hypothécaire et 15 % d'une mise de fonds.

Voici les principaux défis relatifs à un projet immobilier communautaire :

- Aspect financier
- Rareté et contraintes des terrains constructibles
- Augmentation des loyers ne suit pas la courbe des coûts de construction
- Augmentation des subventions ne suit pas la courbe des coûts de construction
- Compétition avec le privé
- Phénomène pas dans ma cour et le zonage

Il mentionne que les normes de construction sont trop strictes. Ils obligent la certification Novoclimat.

Il est stipulé que certaines personnes occupent des logements, alors qu'ils devraient être placées dans le réseau (ex. : santé mentale), mais la liste d'attente pour entrer dans le réseau est longue.

Le fractionnement des ménages vient aussi doubler l'occupation.

Le 15 septembre 2015, le gouvernement a procédé à d'importantes coupures dans les budgets d'AccèsLogis. Il y a présentement 7 projets en cours, mais 3 d'entre eux auraient dû être mis en chantier il y a de cela 3-4 ans. Certains projets ont 25 % du montant d'accumuler et le projet n'est pas encore viable.

Le 9 juillet 2019, la Société d'habitation du Québec (SHQ) a annoncé des changements au programme AccèsLogis Québec qui auront pour effet d'**accélérer la création de 15 000 nouveaux logements sociaux et abordables** au cours des prochaines années. Les nouvelles mesures sont entrées en vigueur dès leur annonce et s'appliquent à tous les projets n'ayant pas encore franchi l'étape de l'engagement définitif.

En région, une somme d'environ 20 000 \$ est requise pour les frais initiaux/études, etc. et les coûts de construction augmentent en moyenne de 10 % à chaque année.

Il est mentionné que si c'était facile, tout le monde construirait du logement.

Le prix moyen d'un loyer 4 ½ est de 1 100 \$ par mois (résidence étudiante).
Voici un exemple typique :

Construction de 24 logements	1,2 M\$
Rendement souhaité	7 à 10 % de retour sur l'investissement
Prix qu'on doit exiger	1 400 \$ pour un 4 ½

Ce n'est donc pas payant de faire du logement communautaire. De plus, il se faut d'être plus blanc que blanc sur le processus d'appel d'offres qui s'avère très complexe.

Il est stipulé d'apporter une certaine nuance lorsqu'on regarde les statistiques fournies par les villes en matière de construction de logements. Les villes font état des permis délivrés et non pas du nombre de projets finalisés.

Une pause de 10 minutes est proposée.

8) Discussion sur les diverses possibilités envisageables afin de minimiser les impacts du projet sur la situation actuelle du logement

Afin de lancer les discussions sur comment Falco pourrait aider et mitiger ses impacts sur le logement, M. Belleau débute en suggérant qu'on pourrait sans doute jouer un certain rôle d'influence auprès des entrepreneurs afin de les sensibiliser sur la fragilité de l'écosystème du logement à Rouyn-Noranda dans le but d'inclure toutes nos parties prenantes dans la recherche de solutions au bénéfice de la collectivité. Peut-être aussi canaliser l'information et élaborer une politique d'embauche favorisant l'embauche locale.

Une discussion s'en suit quant aux erreurs qui ont été faites à Malartic avec l'arrivée de la mine à ciel ouvert, notamment avec la relocalisation de 205 résidences qui ont fait des mécontents, notamment en raison de la perte du bon voisinage qui se veut tout de même un critère important lors de l'achat d'une maison.

Les avis quant aux camps miniers sont mitigés. Il est stipulé que l'argent ne reste pas dans la municipalité ou localement. D'autres y voient une opportunité de transformer ces logements en logements à prix modiques une fois qu'ils ne sont plus requis par la minière. Ceci dit, il a toujours été clair que Falco ne deviendrait pas un promoteur immobilier.

Une discussion s'en suit également sur la main-d'œuvre immigrante et les nouveaux arrivants comme quoi ça se planifie. La main-d'œuvre minière est souvent très mobile. Selon des statistiques, ce serait environ 3 000 personnes en région qui se déplacent couramment pour leur emploi dont beaucoup en Abitibi-Ouest.

Falco sera sans doute très attractif par rapport à cette réalité-là, c'est-à-dire qu'elle offrira des emplois de qualité sur une longue période, offrant du coup la possibilité aux travailleurs de demeurer à proximité et de jouir d'une meilleure conciliation travail-famille.

La phase de construction du projet Horne 5 est plus préoccupante par rapport au logement que la main-d'œuvre fixe (opération).

Il est stipulé que d'engager des entrepreneurs locaux est une bonne pratique.

D'avoir une connaissance sur d'où vient la main-d'œuvre des entrepreneurs pourrait être un premier pas pour en savoir plus sur l'impact social des entrepreneurs.

Madame Dugré mentionne qu'à Noranda il y a beaucoup de vieux logements en mauvais état, qui sont laids et/ou qui n'ont qu'une salle de bain commune et se questionne sur la possibilité de les rendre plus attrayants.

Monsieur Audet mentionne que lors des temps d'arrêt de la Fonderie Horne (shutdown), ceux utilisent les résidences d'étudiants l'été pour loger leur main-d'œuvre externe. Il serait intéressant de questionner la Sureté du Québec quant aux effets liés à la venue de cette main-d'œuvre temporaire provenant de l'extérieur par rapport à la violence, la consommation de drogues et d'alcool, la prostitution, etc.

Ça s'est déjà vu que des locataires n'ayant pas de bail se sont retrouvés à la rue parce que le par diem offert par les entreprises était plus payant. Il faut être à l'affût et éviter d'évincer des gens pour en accueillir d'autres.

Il est mentionné qu'il pourrait s'avérer utile de recenser les chambres à louer par les propriétaires privés.

Un participant se demande s'il y aurait possibilité de transformer certains édifices municipaux inutilisés (anciennes écoles ou églises) en dortoirs et il est mentionné que pour ce faire, une mise aux normes est requise et peut s'avérer très dispendieuse.

L'enjeu du logement est complexe. Il est également mentionné que le parc auto a doublé ces dernières années, ce qui génère un autre défi de taille quant aux infrastructures et à l'urbanisme dans son ensemble.

9) Priorisation des actions et détermination des indicateurs de suivi

Lors d'une prochaine rencontre, il serait intéressant de procéder à la priorisation des actions et de déterminer les indicateurs de suivi.

10) Varia

Falco mettra sur pied un site sécurisé spécialement pour le Comité logement où sera partagé les documents relatifs aux rencontres (ordres du jour, comptes rendus, présentations, etc.), ainsi que la veille informationnelle transmise par les membres, sous réserve de l'autorisation de ceux-ci.

Il est suggéré de tenir une autre rencontre, mais aucune date n'a été proposée pour l'instant. Une proposition sera transmise aux membres par Falco en temps opportun.

11) Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 15 h 30.

Rédigé par Nancy Thériault